

Sous la direction de Robert-Max ANTONI

# Référentiel

## pour la qualité du cadre de vie

*Dossier documentaire*

Préface de Nicolas Hulot

### QUALITÉ ARCHITECTURALE

Insertion dans le site et prise en compte du paysage/  
Cohérence entre composition et fonctionnalité/Identité  
du lieu et Patrimoine/Traitement de l'espace public/  
Échelle et Proportions/Lumière et Matériaux

### QUALITÉ DE LA VIE SOCIALE

Concertation  
entre acteurs  
et usagers/  
Convivialité/  
Accessibilité/  
Variété des  
fonctions

Séminaire  
ROBERT AUZELLE  
[arturbain.fr](http://arturbain.fr)

et richesse  
des usages/  
Promenade  
et Détente/  
Valeur symbo-  
lique et valeur  
pédagogique

### RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Gestion des risques/Biodiversité/Gestion des  
déchets/Gestion des nuisances, des pollutions  
et des encombrements dus à l'automobile/Préservation  
des ressources naturelles non renouvelables

### DIX ANS DU PRIX ART URBAIN



# Référentiel pour la qualité du cadre de vie

Préface de Nicolas Hulot

**Certu**

9, rue Juliette Récamier 69456 Lyon - France

Cet ouvrage a été imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement (norme PEFC) et fabriqué proprement (norme ECF).

L'imprimerie Jouve est une installation classée pour la protection de l'environnement et respecte les directives européennes en vigueur relatives à l'utilisation d'encres végétales, le recyclage des rognures de papier, le traitement des déchets dangereux par des filières agréées et la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>.

# Note liminaire

Par Bruno Verdon, *Directeur du Certu*

Depuis plusieurs années le Certu participe à la réflexion engagée par l'Association pour l'Art urbain dite séminaire Robert Auzelle (SRA) en éditant dans la collection Dossiers les études établies sous la direction de Robert-Max Antoni.

En 2002 «L'Art urbain pour la Ville de demain» a réuni les témoignages des urbanistes des villes nouvelles de la région Île-de-France et a proposé les principes d'une éthique du cadre de vie où l'art urbain est porteur de citoyenneté et générateur de solidarité. Ni ville modèle, ni ville radieuse mais des repères pour rappeler que l'éthique du cadre de vie suppose d'accorder un droit d'expression aux professionnels soucieux de respecter la dignité de la personne humaine.

En 2004, «l'Art urbain, dossier documentaire» indique les principaux auteurs : architectes, géomètres, paysagistes, urbanistes... qui ont milité pour promouvoir l'art urbain tel que défini par le séminaire; il regroupe dans la bibliographie une centaine d'ouvrages. Il présente l'œuvre de Robert Auzelle, un urbaniste attentif aux leçons du passé, comparée aux actions pédagogiques innovantes menées par le séminaire, comme le Vocabulaire illustré.

En 2007, le troisième ouvrage « Référentiel pour la qualité du cadre de vie » appelle à adopter des démarches faisant référence au domaine sensible,

complémentaire contrepoint aux lois, décrets, normes, labels... concernant l'urbanisme de l'ordinaire et du quotidien. Les espaces publics et le paysage urbain des opérations d'aménagement sélectionnées en dix ans (le prix arturbain.fr) sont les révélateurs de la qualité du cadre de vie. Ce système de référence fondé sur les trois critères : qualité architecturale, qualité de la vie sociale et respect de l'environnement constitue un guide commun pour porter un jugement d'appréciation sur le cadre de vie.

La préface de Nicolas Hulot place cette publication dans l'actualité des attentes de la société en matière d'environnement. Le nouveau ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables, dont fait partie le Certu, situe le développement durable au cœur de ses priorités. L'orientation des missions des DDE, le rôle de l'État auprès des collectivités territoriales notamment des petites villes et des communautés de communes constituent des enjeux importants pour la qualité du cadre de vie.

Cet ouvrage «Référentiel pour la qualité du cadre de vie», par sa simplicité, devrait faciliter les échanges entre ceux qui ont le souci d'évaluer les conséquences de leurs actes, ceux qui aspirent à modifier leur comportement individuel en adoptant «l'attitude Art urbain».

Les dossiers du Certu, et cette publication en fait partie, apportent ainsi une contribution au savoir urbain de tous les professionnels.

# Préface

## « RECRÉER DES LIENS ENTRE TISSU URBAIN ET MONDE VIVANT »

Par Nicolas Hulot, *Président de la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme*

Ne doutons pas que l'aménagement du territoire et l'urbanisme soient au cœur des défis de ce siècle. Près de 80 % des Français habitent désormais en zone urbaine ou périurbaine et les trajets en ville représentent plus de 40 % des émissions de CO<sub>2</sub> liées au transport routier. Le fait urbain et ses incidences sur la santé, le mode de vie, les transports, la consommation d'énergie, la biodiversité et le changement climatique, constituent une problématique environnementale majeure.

Destinées au départ à faciliter l'accès des citoyens aux services publics, à l'emploi, au logement, aux ressources, aux loisirs, les politiques d'aménagement du territoire doivent se réorienter en raison des enjeux écologiques et climatiques. Il leur faut en effet passer d'une vocation de rééquilibrage économique et d'occupation croissante de l'espace, à un engagement vers l'aménagement durable, c'est-à-dire le « ménagement » des espaces urbains, ruraux et naturels. Cette préoccupation a d'ailleurs donné lieu à un chapitre du Pacte écologique\*, intitulé « Territoire, contenir l'extension urbaine et relocaliser les activités humaines ».

Certes le paysage français est encore principalement occupé par l'agriculture et la forêt. Mais l'artificialisation des sols gagne inexorablement du terrain, plus de 40 % entre 1982 et 2003. Ces surfaces occupent désormais 8 % du territoire national, plus de 45 000 kilomètres d'infrastructures le morcellent. La fragmentation et l'altération des milieux et des paysages provoquées par les activités humaines réduisent les capacités de déplacement, de dispersion et d'échange entre les espèces animales et végétales. En cascade, elles entraînent l'affaiblissement de leur population, l'érosion génétique, le dérèglement et la fragilisation des écosystèmes. Et c'est aussi la « nature ordinaire » qui est touchée, celle des villes et des campagnes, des terres cultivées ou délaissées.

Aujourd'hui cette érosion de la biodiversité fait peser un risque économique sur la société. Elle menace

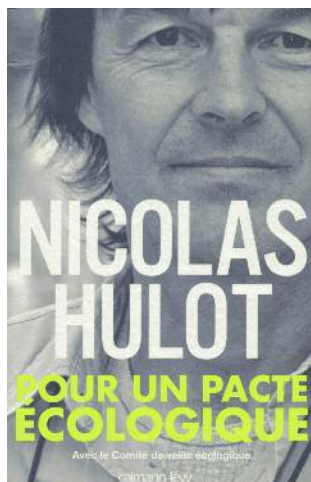
d'affaiblir et d'interrompre la chaîne de biens et de services écologiques vitaux et « gratuits », aussi élémentaires que l'eau, l'air, les sols, la pollinisation, la protection contre les risques naturels... Et cela au moment même où les effets du changement climatique font craindre l'apparition de nouveaux déséquilibres.

La responsabilité des décideurs d'aujourd'hui – élus, entrepreneurs, professionnels, scientifiques – est de conserver pour les générations futures dont nous ignorons par ailleurs quels seront leurs besoins, la possibilité d'options dans les fonctions écosystémiques. Il est de notre responsabilité de ne pas franchir le seuil de l'irréversibilité. Une des questions essentielles qui se posent à nous est de savoir comment procéder pour agir ensemble en intégrant la réalité du fonctionnement des écosystèmes et de leur « adaptabilité durable » dans notre économie. En termes de biodiversité, cela nécessite de « savoir identifier des composants ou des processus d'un système écologique qu'il convient de préserver, renforcer ou modifier, pour que son évolution ne handicape pas ou – mieux encore – bénéficie aux générations futures ». L'urbanisme, cet « art urbain des espaces ordinaires », est concerné au premier chef.

Le nouveau fait urbain, comme tout projet d'aménagement quel qu'il soit, ne sera recevable que s'il est accompagné d'une analyse de ses impacts en termes de changement climatique, de biodiversité et de modification d'usage des terres. Zéro perte nette de biodiversité devra être la règle. Cela développera de nouvelles formes architecturales avec, notamment, l'utilisation des terrasses et des toits. Finissons-en aussi avec l'imperméabilisation des sols. Substituons au développement de parcs, « la nature dans la ville », la création de liens entre le tissu urbain et le monde vivant, « la ville dans la nature ». Il s'agit de rompre avec la péri-urbanisation, de privilégier des formes d'habitat densifiées, noyées dans le tissu vivant tout en préservant des corridors écologiques avec la géographie et les paysages.

S'employer à cette mise en cohérence des paysages et des systèmes vivants, des bassins de vie, de travail et d'habitat constituerait une réorientation majeure dans la manière d'habiter la Terre.

*Référentiel pour la qualité du cadre de vie* publié sous la direction de Robert-Max Antoni s'inscrit résolument dans cette approche. Il prépare la prise en compte des impératifs écologiques, à travers l'évaluation des qualités de dix années d'opérations d'aménagement du cadre de vie dans trois domaines : qualité architecturale, qualité de la vie sociale et respect de l'environnement. Cette approche d'observatoire, d'indicateurs et de scénarios d'actions est indispensable. Il en va de l'efficacité de la démarche que de se nourrir de connaissances pertinentes, comme d'échanger ces retours d'expériences avec l'ensemble des citoyens. C'est aussi là tout l'esprit et l'objectif du Pacte écologique.



*Pour un pacte écologique*

Nicolas Hulot

Avec le Comité de veille écologique.

Éditions Calmann-Lévy.

Livre de poche édition

mise à jour septembre 2007

## Avant-propos

Cet ouvrage traite de l'évaluation des qualités des opérations d'aménagement concernant le cadre de vie en France. Il vise à mettre en valeur les trois qualités – architecturale, vie sociale et respect de l'environnement – à partir de références figurant dans quatre-vingts opérations sélectionnées pour les manifestations du Prix arturbain.fr. Il est publié dans la collection « Dossiers » du Certu, partenaire de l'association. Il s'inscrit dans la suite de deux ouvrages pour la promotion de l'Art urbain :

*L'Art urbain pour la ville de demain ;*

*L'Art urbain (dossier documentaire).*

Les expériences et réalisations conduites depuis dix ans par des maîtres d'ouvrage publics et privés, des maîtres d'œuvre et des maires, lors des manifestations annuelles du Prix arturbain.fr placées sous le haut patronage du ministre de l'Équipement constituent le fondement de cette étude.

Comme la plupart des études, celle-ci a bénéficié du concours de nombreux professionnels, collègues et chercheurs.

Il s'agit d'un travail collectif en « équipe pluridisciplinaire », marqué par le « souci d'évaluation », visant à susciter un débat au sein des milieux professionnels et universitaires. Ce travail invite également les élus et les citoyens à préparer ce que Robert Auzelle appelait de manière optimiste « une organisation consciente de l'espace humain », qui prend en compte les impératifs écologiques.

Pour les professionnels, l'éthique du cadre de vie n'est pas loin.

Robert-Max Antoni

*« (...) L'Homme habite la Terre, il ne saurait en conscience prêter la main à ce qui le supprimerait. Or, aujourd'hui, parler pour la survie de l'homme, et la vouloir, cela implique une éthique, une économique, une politique : fondement suffisant et nécessaire de l'urbanisme. »*

Robert Auzelle, 1971, *Clefs pour l'urbanisme*, p. 159



### **Robert-Max ANTONI (1939),**

*Inspecteur général honoraire de l'Équipement, Président de l'association pour l'Art Urbain dite Séminaire Robert Auzelle (SRA), Ingénieur ESTPB et architecte DPLG.*

### **de 1970 à 2006 :**

- urbaniste de l'État au ministère en charge de l'Environnement, puis au ministère en charge de l'Équipement (DDE de l'Essonne) pour diriger des équipes pluridisciplinaires de conseil aux villes ;
- professeur d'architecture et d'urbanisme au ministère en charge de la Culture.

Il est membre du Conseil général des Ponts et Chaussées, membre associé de l'Académie d'architecture et ancien conseiller municipal de Bellot (77).

Auteur d'ouvrages pédagogiques sur l'amélioration du cadre de vie, de rapports et d'articles sur la qualité architecturale, la déontologie et l'éthique du cadre de vie ; créateur du Vocabulaire de l'Art urbain et du site Internet [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr).



# Sommaire

■ Résumé	13
PREMIÈRE PARTIE	
<b>Introduction</b>	<b>19</b>
■ Pour la promotion de l'Art urbain	20
■ Pourquoi un référentiel ?	23
■ Le Référentiel pour quel usage ?	25
DEUXIÈME PARTIE	
<b>Les opérations du Prix arturbain.fr</b>	<b>27</b>
■ Les fondamentaux du Prix	28
■ L'enquête	28
■ Les articles de presse	30
■ Les opérations primées de 2006 à 1997	32
TROISIÈME PARTIE	
<b>Le Référentiel</b>	<b>45</b>
■ L'utilité du Référentiel	46
■ Les références	48
Qualité architecturale - 6 références	50
Qualité de la vie sociale - 6 références	62
Respect de l'environnement - 5 références	74
■ Le partenariat avec le Syndicat National des Professionnels de l'Aménagement et du Lotissement (SNAL)	84
QUATRIÈME PARTIE	
<b>Le témoignage du président de l'association</b>	<b>87</b>
■ La qualité de la forme urbaine (1970/1996)	88
■ La création du Prix arturbain.fr (1996/1997)	90
■ Du Prix arturbain.fr au Référentiel (1997/2006)	91
■ Conclusion	94
CINQUIÈME PARTIE	
<b>Annexes</b>	<b>97</b>
■ Bibliographie	98
■ Lexique et sigles	106
■ Règlement du Prix arturbain.fr (extraits)	109
■ Sociétés sélectionnées de 1997 à 2006	110
■ Charte de l'Art urbain en Essonne 2006	118
■ « L'Art urbain redéfinit l'urbanisme »	122
■ « La qualité architecturale n'a pas de prix »	123
■ Remerciements	125

# Résumé

Par Robert-Max Antoni, *Président du Séminaire Robert Auzelle*

## QUALITÉ ARCHITECTURALE

Insertion dans le site et prise en compte du paysage/  
Cohérence entre composition et fonctionnalité/Identité  
du lieu et Patrimoine/Traitement de l'espace public/  
Échelle et Proportions/Lumière et Matériaux

## QUALITÉ DE LA VIE SOCIALE

Concertation  
entre acteurs  
et usagers/  
Convivialité/  
Accessibilité/  
Variété des  
fonctions



et richesse  
des usages/  
Promenade  
et Détente/  
Valeur symbo-  
lique et valeur  
pédagogique

## RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Gestion des risques/Biodiversité/Gestion des  
déchets/Gestion des nuisances, des pollutions  
et des encombrements dus à l'automobile/Préservation  
des ressources naturelles non renouvelables

## DIX ANS DU PRIX ART URBAIN

Comment apprécier la qualité d'un projet ou d'une opération concernant le cadre de vie?

Comment apprécier la qualité architecturale, la qualité de la vie sociale et le respect de l'environnement, trois critères jugés essentiels par l'association pour l'Art urbain dans la définition qu'elle donne de l'Art urbain<sup>2</sup> ?

À ces questions, des maîtres d'ouvrage, des maîtres d'œuvre et des élus ont eu l'occasion de répondre en présentant une opération exemplaire parmi les quatre-vingts opérations sélectionnées au Prix arturbain.fr depuis dix ans.

À partir de leurs réponses, l'association pour l'Art urbain a établi ce «Référentiel pour la qualité du cadre de vie<sup>1</sup>».

L'examen des fiches de présentation des qualités des opérations sélectionnées au Prix arturbain.fr, notamment celles des prix et mentions, ont permis de faire ressortir dix-sept références.

Les élus, les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'œuvre, les enseignants et les étudiants ainsi que ceux qui ont «le souci d'évaluation de la qualité» du cadre de vie pourront utiliser ce «Référentiel» comme guide pour :

- la programmation d'une opération,
- donner un avis à un jury de concours,
- présenter ou évaluer les qualités d'un projet ou d'une opération en usage.

D'une manière générale, ce «Référentiel» peut faciliter les débats et le partage de valeurs communes.

1. Système de référence fondé sur trois critères, qualité architecturale, qualité de la vie sociale, respect de l'environnement, permettant de porter un jugement d'appréciation sur le cadre de vie.

2. «Ensemble des démarches pluridisciplinaires conduisant à créer ou à transformer des ensembles urbains avec un souci d'évaluation de la qualité architecturale, de la qualité de la vie sociale et du respect de l'environnement.»

## Critère de la QUALITÉ ARCHITECTURALE

6 références avec leur définition et une illustration

**Insertion dans le site et prise en compte du paysage**  
*Capacité d'une opération à s'inscrire dans le paysage préexistant, à le prendre en compte et à le mettre en valeur.*



Prix arturbain.fr 2006 Prix - La place de la Libération, Dijon (21) « La composition architecturale s'appuie sur trois fontaines sèches de longueurs différentes dans l'alignement des rues adjacentes : Vauban, Bons Enfants et Palais. »

**Cohérence entre composition et fonctionnalité**  
*Choix de la mise en forme (plan de masse et aspect des constructions) dans l'intégration des qualités fonctionnelles et esthétiques apportant une plus-value en termes de sens et de lisibilité.*



Prix arturbain.fr 2001 Prix - Une démarche OPAH, la Croix Rousse, Lyon (69) « Flâner dans les vieux quartiers de Lyon devient un plaisir renouvelé pour les amoureux de "traboules" et de "bouchons" avec de magnifiques échappées des fenêtres urbaines sur Lyon aussi bien de jour que de nuit. »

**Identité du lieu et patrimoine**

*Capacité à mettre en valeur et enrichir le patrimoine préexistant : architectural ou urbain, historique ou social, monumental ou banal ; voire à le créer, le patrimoine participant à l'identité du lieu.*



Prix arturbain.fr 2002 Mention Qualité Architecturale - Plan d'embellissement de Bordeaux, Bordeaux (33) « La démarche d'ensemble vise à requalifier le patrimoine existant naturel, viticole et architectural sur Bordeaux, marqué par les époques florissantes du XVIIIème, XIXème et début du XXème siècle. »

**Traitement de l'espace public**

*Soin apporté à l'aménagement de l'espace public et à ses transitions avec l'espace privé, par le choix des matériaux, du mobilier et des plantations.*



Prix arturbain.fr 2005 Prix - Habiter le jardin d'eau au coeur des rives de Meurthe, Nancy (54) « Des salons urbains viennent en alternance du bâti tout en préservant des vues sur le grand paysage. »

**Échelle et proportions**

*L'échelle (humaine ou monumentale) est le rapport dimensionnel du projet avec l'homme ; la proportion est le rapport des dimensions des parties du projet entre elles.*



Prix arturbain.fr 2005 Mention Qualité Architecturale - L'université au bord de l'eau, Amiens (80) « Les architectures proposent des formes renouvelées s'insérant dans le paysage et les traditions locales, notamment à travers la recherche d'une échelle juste et l'usage de la brique. »

**Lumière et matériaux**

*Cette référence regroupe lumière naturelle, artificielle et matériaux comme éléments constitutifs premiers du cadre bâti.*



Prix arturbain.fr 2004 Prix - Un viaduc dans un parc, Vers-Port du Gard (30) « La mise en lumière (plan lumière) du monument participe au spectacle nocturne et donne un autre regard sur le paysage du viaduc et la nature qui l'entoure. »

## Critère de la QUALITÉ DE LA VIE SOCIALE

### 6 références avec leur définition et une illustration

#### Concertation entre acteurs et usagers

*Réflexions et rencontres menées entre les différents acteurs (élus, maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre...), les riverains et usagers en amont du projet, lors de sa réalisation et à l'usage de la réalisation (suivi et accompagnement).*



Prix arturbain.fr 2002 Mention Qualité de la Vie Sociale - Un quartier embelli et réanimé, Montrouge (92) « La concertation entre la population, les associations locales, les syndicats, les commerçants, les artisans avec les partenaires institutionnels décisionnaires et la ville a créé un consensus sur le programme. »

#### Convivialité

*Capacité d'attraction et d'accueil des habitants, des usagers et des visiteurs d'un quartier.*



Prix arturbain.fr 2005 Mention Qualité de la Vie Sociale - Promenade autour du quai Vauban, Perpignan (66) « Le remaniement des espaces publics permet d'attirer, été comme hiver, touristes et habitants, jeunes et moins jeunes qui viennent se prélasser à l'abri de la tramontane sur le quai Vauban, autour du "Palmarium" et sur la place Arago. »

#### Accessibilité

*Moyens d'accès disponibles pour tous (usagers et habitants) permettant de relier l'ensemble urbain (une opération) aux diverses fonctions urbaines à l'échelle de la ville ou de l'agglomération.*



Prix arturbain.fr 2002 Sélectionné - Le tramway artistique, Strasbourg (67) « L'accessibilité est assurée à tous, au tramway et aux passages piétons. »

#### Variété des fonctions et recherche des usages

*Diversité des éléments du programme générant une richesse des pratiques des habitants et usagers ainsi qu'un mode d'usage des lieux dans le temps.*



Prix arturbain.fr 2000 Prix - 10 ans d'art urbain, Grèasque (13) « Le choix d'implantation des équipements vise à rééquilibrer les différents quartiers. La programmation d'espaces publics de proximité mobilise riverains, utilisateurs et habitants autour du projet urbain. »

#### Promenade et détente

*Caractère d'un lieu adapté à la marche et aux loisirs procurant aux utilisateurs détente et plaisir des sens : olfactif, visuel, auditif, bienfait physique de la marche...*



Prix arturbain.fr 2003 Prix - Le Jardin pour la Paix, Blitche (57) « Lieu de promenade, propice à la flânerie et à la méditation, ce cadre de verdure est aussi le support de rencontres et d'échanges culturels : théâtre, musique, illuminations... »

#### Valeur symbolique et valeur pédagogique

*Caractère d'un lieu pourvu d'une signification sociale ou culturelle forte à portée symbolique/ caractère d'un lieu support d'actions à but pédagogique.*



Prix arturbain.fr 2005 Mention Respect de l'Environnement - Le Camin Adour, Tarbes (65) « Des passe-vues cadrent les vues les plus intéressantes et donnent des informations sur le fleuve (...) »

## Critère RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

5 références avec leur définition et une illustration

### Gestion des risques

*Dispositions prises contre les risques naturels et technologiques.*



Prix arturbain.fr 2001 Mention Respect de l'Environnement - Halte pour péniches en liaison avec le bourg, Saint-Mammès sur Loing (77) « (...) avec des équipements conformes aux règles de construction dans le champ d'expansion des crues et la loi sur l'eau dans le lit mineur de la rivière.»

### Biodiversité

*Mesures prises en faveur de la préservation ou de la restauration de la faune, de la flore et de leurs milieux.*



Prix arturbain.fr 2002 Mention Respect de l'Environnement - Espace d'accueil de gestion patrimoniale, Porquerolles (83) « Démarche globale conjuguant la re-création des milieux naturels (délimitation d'îlots de régénération végétale protégés) avec l'accueil de nombreux visiteurs.»

### Gestion des déchets

*Répartition et dimensionnement des bacs et des locaux poubelles, et adoption du tri sélectif pour le recyclage des déchets.*



Prix arturbain.fr 2006 Mention Respect de l'Environnement - Le parvis de la cathédrale, Saint-Pol de Léon (29) « Mise en place de deux ensembles de containers de tri sélectif enterrés.»

### Gestion des nuisances, des pollutions et des encombrements dus à l'automobile

*Dispositions prises pour réduire les pollutions (gaz à effet de serre, poussières de l'air...), les nuisances dues à l'automobile (encombrement, bruit...) et ainsi améliorer l'usage de l'espace public pour les piétons.*



Prix arturbain.fr 2005 Sélectionné - Une villa parisienne, Paris 13<sup>e</sup> « Suppression de la voiture en surface. Les riverains de l'opération ont récupéré des places de stationnement en sous-sol contre leurs places en surface.»

### Préservation des ressources naturelles (eau, énergie, bois...)

*Actions visant à l'utilisation économe des ressources et à leur reconstitution.*



Prix arturbain.fr 2003 Sélectionné - La passerelle du moulin sur la Mame, Chelles (77) « Le bois de plateelage ne provient pas de bois exotiques de déforestation.»

L'ouvrage *Référentiel pour la qualité du cadre de vie* est publié par le CERTU.  
Ce résumé figure sur le site [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr) à la rubrique "Sensibilisation à l'Art urbain".  
Pour tous renseignements, contacter l'association pour l'Art urbain dite Séminaire Robert Auzelle  
Arche de la Défense - 92 055 LA DEFENSE Cedex  
Tél.: + 33 (0)1 40 81 71 35 - Fax: + 33 (0) 1 40 81 73 90 - email: [arturbain@l-carre.net](mailto:arturbain@l-carre.net)

P R E M I È R E P A R T I E

# Introduction

## 1. **Pour la promotion de l'Art urbain**

Le vocabulaire de l'Art urbain

Le Concours international

Le Prix arturbain.fr

Les publications

Les stages

## 2. **Pourquoi un référentiel ?**

Apprécier la qualité

Respecter la personne et son environnement

Promouvoir l'éthique du cadre de vie

Définir les qualités du cadre de vie

## 3. **Le Référentiel pour quel usage ?**

Pour les élus et la population

Pour les étudiants et les enseignants

Pour les professionnels

# 1 | Pour la promotion de l'Art urbain

Reconnue d'utilité publique en 2004, l'association pour la promotion de l'Art urbain, dite Séminaire Robert Auzelle (SRA), a son siège à l'Arche de la Défense (92055 Paris – La Défense). Elle développe des activités pédagogiques grâce au soutien de ses membres ainsi qu'à celui du ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer dans le cadre d'une convention de partenariat.

Elle a été créée en 1984, après la disparition de Robert Auzelle.

Robert Auzelle, architecte, urbaniste, professeur, inspirateur de l'association, est l'auteur de nombreux ouvrages dont l'Encyclopédie de l'urbanisme, avec Ivan Jankovic.

À noter son action pendant une dizaine d'années au centre d'études de la Direction de l'aménagement du territoire, où il a bâti une réflexion sur l'urbanisme. Celle-ci est utile à tous les professionnels du cadre de vie car marquée par l'intérêt qui doit être porté au travail en équipe pluridisciplinaire. Pour Robert Auzelle, c'est le « nous » de l'urbaniste qui précède le « je » de l'architecte. Sa devise : « Toujours apprendre. »

La définition de l'Art urbain<sup>3</sup> donnée par le Séminaire, bien que différente, est proche de celle du Développement durable. Le Développement durable s'appuie sur le social, l'environnemental et le critère économique, l'Art urbain met en valeur la qualité architecturale. Les trois piliers de la qualité du cadre de vie définie par l'association comprennent donc : « la qualité architecturale, la qualité de la vie sociale et le respect de l'environnement ». Cette définition y associe « les démarches pluridisciplinaires » et le « souci d'évaluation », le critère économique devant être apprécié de manière indépendante.

Les actions de l'association s'adressent à tous les professionnels de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise

d'œuvre qui engagent leur « co-responsabilité » par leurs prescriptions relevant d'une autorité technique et morale indépendante des deux autres pouvoirs, le politique et le médiatique (cf. « Les trois pouvoirs de l'Art urbain »).

La promotion de l'Art urbain vise à infuser dans la formation initiale et dans la formation continue, auprès des étudiants, des enseignants et des professionnels du cadre de vie, les préoccupations de l'Art urbain. Cet enseignement est fondé sur le Vocabulaire, le Concours international, le Prix arturbain.fr et la sensibilisation à l'Art urbain.

Le site Internet constitue la mémoire de ces actions et diffuse les valeurs de « l'attitude Art urbain ». Cette expression se démarque de l'aspect désuet ou réducteur qui est souvent associé aux termes Art urbain.

## Le Vocabulaire de l'Art urbain

Le Vocabulaire est une œuvre en devenir, il a pour souci de créer un langage commun entre professionnels et citoyens et tient compte de l'évolution historique et géographique des termes. Il se présente sous la forme de fiches comprenant chacune un texte et des illustrations en vis-à-vis.

La méthodologie de ce Vocabulaire est universelle, elle permet d'adapter un vocabulaire aux autres langues et aux autres pays, les termes utilisés ayant une diversité de sens selon les pays.

Le Vocabulaire s'organise en cinq chapitres : « de la perception », « de la composition », « de l'espace public », « du décor et du mobilier », « de la représentation ».

Le texte correspondant aux images de chaque fiche respecte un ordre chronologique de présentation d'exemples anciens et contemporains. Les exemples choisis (une enseigne, une façade...) sont placés dans leur contexte urbain et non comme des objets auto-

3. Art urbain : « Ensemble des démarches pluridisciplinaires conduisant à créer ou à transformer des ensembles urbains avec un souci d'évaluation de la qualité architecturale, de la vie sociale et du respect de l'environnement. »



nomes pouvant figurer sur un catalogue de vente. Chaque fiche donne de nombreuses références bibliographiques. Les plans sont présentés à la même échelle et disposés selon la même orientation afin de permettre leur comparaison. La version interactive de ces fiches sur le site Internet offre une lecture dynamique. Les images sont repérées dans le texte par des numéros. En cliquant sur un numéro, l'agrandissement de l'image correspondante s'affiche. Les fiches associent toujours le texte à l'image.

Sur le site Internet, les termes en orange figurant au sommaire du Vocabulaire désignent les fiches établies, en noir, celles qui sont encore en chantier. Ces fiches sont téléchargeables et peuvent être imprimées gratuitement.

## Le Concours international

Mis en place depuis 1991, le Concours est devenu international en 2005. Les thèmes s'inscrivent dans un questionnement sur l'éthique du cadre de vie. Il s'adresse aux étudiants et enseignants du monde entier qui veulent travailler en équipes pluridisciplinaires.

Parmi les thèmes proposés, nous trouvons notamment :

- « Les espaces publics ordinaires » (1992) ;
- « La ville en lumière » (1998) ;
- « Le cours d'eau dans notre quartier » (2006).

Pour préparer ce concours, des rencontres et débats sont organisés sur le thème et les questions de société concernant la qualité du cadre de vie. Le Concours donne ainsi une opportunité de concertation entre les enseignants et les étudiants de diverses disciplines.

Le règlement du Concours fixe des règles destinées à faciliter la lecture et la compréhension des projets :

- trouver un titre évocateur ;
- présenter le projet sur un format paysage avec, sur la partie gauche, le constat de l'état existant et, en comparaison sur la partie droite, la proposition d'aménagement, sur le principe avant-après ;
- utiliser des conventions de représentation graphique identiques, avec des vues prises à partir d'un même

point d'observation ; représentation de l'espace en adoptant notamment le principe des « séquences visuelles » (vues associées à un plan, repérées par des abeilles) ;

- permettre la lecture du projet à la fois sur écran d'ordinateur, sur tirage A4 et sur format d'exposition ou de projection A1 ou A3.

Le jugement des projets porte sur le respect du règlement, la lisibilité et la pertinence. Après une sélection, un jury Internet constitué par les enseignants ayant participé au Concours note en fonction des trois critères : qualité architecturale, qualité de la vie sociale, respect de l'environnement. Le critère économique n'entre pas en ligne de compte dans le jugement, comme indiqué précédemment.

## Le Prix arturbain.fr (Cf. parties I et III)

La première manifestation s'est tenue en 1997 pour faire valoir des opérations illustrant la définition de l'Art urbain.

Le but du Prix consiste :

- à proposer un exercice aux maîtres d'ouvrage dont l'opération a été sélectionnée. Ceux-ci doivent auto-évaluer les qualités de leur réalisation et la présenter en six minutes pour convaincre le public lors de la manifestation annuelle ;
- à mettre en valeur les professionnels des équipes pluridisciplinaires de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre.

Chaque fiche de présentation de l'opération respecte un cahier des charges comportant trois parties :

- la première décrit le programme de l'opération et présente les membres de l'équipe pluridisciplinaire ;
- la deuxième est composée de vues et de plans permettant d'avoir une vision d'ensemble de l'opération. Cette mosaïque de vues est appelée « séquence fondamentale » ;
- la troisième décline les qualités de l'opération classées suivant les trois critères : qualité architecturale, qualité de la vie sociale, respect de l'environnement. Pour chaque critère, il est indiqué en quoi il y a qualité. Ce travail de rédaction est effectué par itération entre le maître d'ouvrage et l'organisateur du Prix arturbain.fr.

Le jury ? Les maîtres d'ouvrage sélectionnés se jugent

entre eux. Chacun doit évaluer les autres opérations à l'exclusion de la sienne selon les trois critères cités ci-dessus. À l'issue de la manifestation, un prix et trois mentions relatives aux trois critères sont remis aux lauréats. Le public, qui d'une certaine manière représente la « maîtrise d'usage », attribue à l'un des lauréats « la Meilleure Communication ».

## Les publications

En partenariat avec le Certu, deux ouvrages s'adressant aux étudiants et aux professionnels ont été publiés.

« L'Art urbain pour la ville de demain (villes nouvelles d'Île-de-France) » propose des repères qui « ne préconisent ni ville-modèle ni ville radieuse, ne fixent ni cadre de vie déterminé ni formes urbaines particulières pour le bonheur d'individus virtuels. Ils ont pour objet de rappeler que l'éthique professionnelle du cadre de vie suppose un droit d'expression dans le souci du respect de la dignité de la personne humaine, ce qui signifie que ceux qui disposent des connaissances et du savoir-faire se doivent d'être aussi des citoyens respectueux des autres ; subir la critique si elle est justifiée, être sanctionnés en cas de manquement aux devoirs. C'est ainsi que l'on pourra parler d'Art urbain pour la ville de demain, porteur de citoyenneté et générateur de solidarité. »

« L'Art urbain (dossier documentaire) » propose une bibliographie sur l'Art urbain regroupant une

centaine d'ouvrages qu'il convient de revisiter avec un œil neuf. L'exposition des planches « Robert Auzelle et le Séminaire » présente, dans ce dossier, l'œuvre de Robert Auzelle comparée aux actions pédagogiques innovantes menées depuis une vingtaine d'années par l'association.

D'autres études figurent sur le site Internet. Plus qu'une compilation de connaissances, ces études aident à façonner un comportement que tout professionnel se doit d'adopter lorsqu'il engage sa responsabilité. Appelée « attitude Art urbain », cette notion est fondée sur la devise de Robert Auzelle « toujours apprendre ».

Elle se décline en cinq principes :

- apprendre à regarder la ville ;
- apprendre le Vocabulaire ;
- apprendre à garder en mémoire ;
- apprendre à travailler en équipe ;
- apprendre à communiquer.

## Les stages

Des stages sont proposés aux étudiants. Les stagiaires participent à l'établissement des planches du Vocabulaire de l'Art urbain ou à l'élaboration de modules pédagogiques.

Les jeunes professionnels et les enseignants peuvent s'inscrire à des modules de sensibilisation et se voir décerner le diplôme d' « Ambassadeur de l'Art urbain » pour des missions en France ou ailleurs.

## 2 | Pourquoi un référentiel ?

### Parce qu'il est apparu indispensable...

#### ... d'apprécier la qualité

La nécessité d'établir un référentiel pour la qualité du cadre de vie s'est, en dix ans, progressivement imposée en renouvelant chaque année la préparation du Prix arturbain.fr.

À l'origine, la rencontre-débat sur l'« urban design » avec les professionnels promoteurs-constructeurs et aménageurs publics ou privés a été déterminante pour adopter la définition de l'Art urbain.

Puis l'application du règlement du Prix arturbain.fr prévoyant d'illustrer les qualités d'un ensemble urbain à partir de trois critères a orienté a priori la notion de qualité du cadre de vie.

Enfin, l'observation et l'analyse des opérations sélectionnées, où les espaces publics jouent un rôle primordial dans le vécu de notre cadre de vie ordinaire, où la nature – eau, végétal, air, sons – et le patrimoine bâti doivent se composer en harmonie, ont permis de préciser les références s'attachant aux trois critères.

#### ... de respecter la personne et son environnement

Si nous admettons que toute personne doit pouvoir s'exprimer sur la qualité du cadre de vie, il est nécessaire de créer les conditions pour libérer cette expression qui n'est pas du seul ressort de la maîtrise d'œuvre, de la maîtrise d'ouvrage et des élus. Le débat démocratique sur le cadre de vie et la reconnaissance d'une « maîtrise d'usage », sources de progrès et d'unité sociale, reste à promouvoir. Un référentiel se fondant sur des exemples vécus facilite la compréhension de tous.

#### ... de promouvoir l'éthique du cadre de vie

Si les professionnels du cadre de vie considèrent que leur co-responsabilité les conduit à évaluer les conséquences de leurs actes, il revient aux membres des « équipes pluridisciplinaires », qui interviennent de fait sur toute opération, de prendre conscience de leur solidarité en partageant l'éthique du cadre de vie. Dans ces conditions, un référentiel sur la qualité devient un outil de communication pratique pour l'ensemble des professionnels quelle que soit leur formation d'origine.

#### ... de définir les qualités du cadre de vie

Comment définir la qualité architecturale, la qualité de la vie sociale et le respect de l'environnement ? Sujet de débat permanent. Les définitions qui suivent ressortent des échanges avec l'ensemble des professionnels ayant participé au Prix arturbain.fr. Ces échanges ont permis d'exprimer et d'illustrer dans les fiches de présentation des opérations en quoi il y avait qualité et de le mentionner dans les rubriques relatives aux trois critères. Par la suite, le regroupement des qualités sélectionnées a conduit au classement dans des références, sous-ensembles de chaque critère.

À titre d'exemple, pour la qualité des lotissements d'habitation (voir chapitre III.3, Le partenariat avec le SNAL), ont été relevées les références les plus souvent mentionnées dans les dix fiches de présentation (voir DVD).

Il ressort de cet examen que :

- la qualité architecturale concerne « l'insertion dans le site et la prise en compte du paysage » avec un soin particulier dans le « traitement de l'espace public ».

Nous retrouvons ce que le législateur a lui-même défini dans l'article 1 de la loi sur l'architecture du 4 janvier 1977 : « La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public ».

- la qualité de la vie sociale résulte de la « concertation entre acteurs et usagers » du cadre de vie, objet d'une attention permanente de « la variété des fonctions et richesse des usages » de l'habitat et des lieux de « promenade et détente ».

- le respect de l'environnement vise la mise en œuvre des conditions du développement de la « biodiversité » et de la « préservation des ressources naturelles ».

Si ces définitions n'ont pas de caractère scientifique ou universel, la prise en compte de celles-ci dans le « souci d'évaluer » les projets ou les réalisations devrait permettre d'appeler l'attention des professionnels sur des valeurs communes compréhensibles par le citoyen, l'habitant et l'utilisateur.

À propos de la qualité architecturale, la note « *La qualité architecturale n'a pas de prix* » (voir annexes) écrite en 1996 à la demande de la confédération française pour l'habitat, l'urbanisme et l'aménagement du territoire (COFHUAT), plaide indirectement pour la nécessité d'établir un référentiel sur la qualité du cadre de vie s'inscrivant dans le souci d'évaluation de la qualité relevant de l'éthique des professionnels du cadre de vie. Cet article fait suite aux rencontres organisées par le Conseil général des Ponts et Chaussées avec les représentants des organisations professionnelles afin d'apprécier les notions de qualité architecturale, de déontologie et d'éthique du cadre de vie. L'adoption d'un langage commun entre les professionnels et le public, d'une déontologie partagée par les professionnels co-responsables sur le domaine ont marqué ces rencontres (voir annexes).

## 3 | Le Référentiel pour quel usage ?

Les usagers potentiels du Référentiel sont les professionnels, les étudiants et les maires qui œuvrent pour améliorer la qualité de notre cadre de vie.

D'autres méthodes sont déjà imposées ou en usage : les lois et règlements, les normes (type ISO 9001), fixant le respect de règles standardisées et les labels garantissant une procédure pour fixer la qualité d'un produit. Celles-ci ne sont pas suffisantes. Le Référentiel implique le « souci d'évaluation ». Il s'impose aux élus et à tous les professionnels, à l'occasion des actes qu'ils prescrivent pour programmer, créer et assurer la maintenance d'ensembles urbains où les constructions, l'espace public et le paysage sont en cause. Cette « attitude Art urbain » vise à tenir compte des besoins de l'habitant, de l'utilisateur, du citoyen pour et avec lesquels est réalisé un cadre de vie respectueux des impératifs écologiques.

### Pour les élus et la population

Les maires et les adjoints au maire chargés de l'urbanisme en particulier, exercent leurs responsabilités dans le respect notamment des dispositions du Code de l'urbanisme (conduite de l'élaboration des documents d'urbanisme, définition des études de projets urbains, délivrance des autorisations de construire...). S'ils président un jury de concours d'architecture ou d'aménagement urbain, ils sont tenus d'apprécier la qualité des opérations au regard de données sensibles, dans l'intérêt général des collectivités qu'ils représentent.

À ce titre, l'élu, président de jury de concours, peut demander à un comité technique de professionnels d'utiliser le « Référentiel » pour donner un avis au jury, en indiquant en quoi il y a qualité architecturale, qualité de la vie sociale et respect de l'environnement des projets présentés ; au jury d'apprécier.

Le « Référentiel » peut servir de guide pour un débat avec les habitants de la commune : les références et un vocabulaire communs facilitent la communication entre élus, professionnels et population. En amont,

lors de la programmation du projet, et en aval de la réalisation pour procéder à une évaluation, les élus et la population peuvent librement s'interroger à partir des références du « Référentiel ». N'ayant pas de caractère normatif, celui-ci reste évolutif pour ceux qui ont « le souci d'évaluation de la qualité architecturale, de la qualité de la vie sociale et du respect de l'environnement ».

### Pour les étudiants et les enseignants

Dans le domaine de l'enseignement de l'architecture, de l'ingénierie, du paysage, de l'urbanisme ou du design d'espace, le Référentiel pourra servir de guide pour leurs projets. Par ailleurs, chaque « référence » peut donner lieu à un cours spécifique par des spécialistes, pour tous les établissements d'enseignement préparant aux professions du cadre de vie. La sensibilisation à l'Art urbain, enseignement transversal, infuse l'ensemble des disciplines afin de mieux relier les connaissances entre elles ; elle développe l'attitude Art urbain et devrait permettre de mieux travailler en équipe pluridisciplinaire.

### Pour les professionnels

La présentation d'un projet d'aménagement ou d'une réalisation peut s'effectuer selon la manière proposée aux maîtres d'ouvrage lors de leur participation au Prix arturbain.fr. De cette façon, ils pourront établir une meilleure communication avec le public, pour susciter son avis, dans le cas d'un projet. S'il s'agit d'une réalisation, ils pourront évaluer les qualités et en tirer un enseignement.

Apprendre à communiquer, tel est le but de l'exercice de présentation d'un projet ou d'une réalisation.

Ainsi, les définitions données dans cette étude à « la qualité architecturale, la qualité de la vie sociale et au respect de l'environnement », de même que les références, constituent des repères pour les professionnels, les étudiants, les enseignants, les élus et la population.

D E U X I È M E P A R T I E

# Les opérations du Prix arturbain.fr

1. **Les fondamentaux du Prix**
2. **L'enquête**
3. **Les articles de presse**
4. **Les opérations primées de 2006 à 1997**

# 1 | Les fondamentaux du Prix

- La diversité des opérations sélectionnées résulte de l'idée que l'Art urbain est fondé sur un « ensemble de démarches » qui s'imposent lors du montage, de la réalisation et du vécu d'opérations concernant notre cadre de vie.
- Les maîtres d'ouvrage et les maires disposent de quelques minutes pour présenter leurs opérations à la tribune ; un diaporama accompagne le commentaire.
- Le jury est constitué par les maîtres d'ouvrage. Le mode d'évaluation des opérations innove par rapport aux pratiques des jurys de concours. Chaque

« sélectionné » attribue aux opérations une note : 0, 1, 2 ou 3 sur les trois critères illustrant la définition de l'Art urbain : « qualité architecturale, qualité de la vie sociale, et respect de l'environnement ». Le public vote pour « la meilleure communication ».

- La presse est étroitement associée à la manifestation.
- Depuis 2005, une thématique identique à celle du Concours international est retenue : le cours d'eau dans notre quartier (2005) ; la place publique, lieu de vie sociale (2006).

# 2 | L'enquête

L'étude sur le Référentiel a été établie à partir d'une enquête portant sur soixante-dix-huit opérations sélectionnées entre 1997 à 2005.

La répartition géographique fait apparaître une représentation importante de la région Île-de-France : trente-six opérations sur soixante-dix-huit. Les organismes publics, parapublics ou les villes l'emportent avec quarante-neuf opérations pour vingt-neuf provenant du secteur privé. Cet avantage s'accroît avec trente opérations publiques primées pour douze relevant du secteur privé (cf. carte de France).

On observe :

- entre 1997 et 1999, une présence forte des Établissements Publics d'Aménagement (EPA) ;
- entre 1999 et 2001, l'arrivée d'organismes parapublics ;

- entre 2002 et 2005, une montée des villes.

Les opérations concernant le logement (28) et les espaces publics (20) sont majoritaires. Le reste se répartit entre les infrastructures de transport (9), les espaces verts (6), les opérations à grande échelle (5), le commerce et l'industrie (4), le patrimoine (3), l'art et la culture (3).

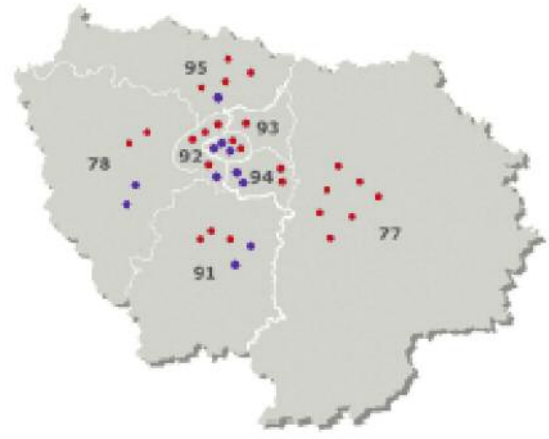
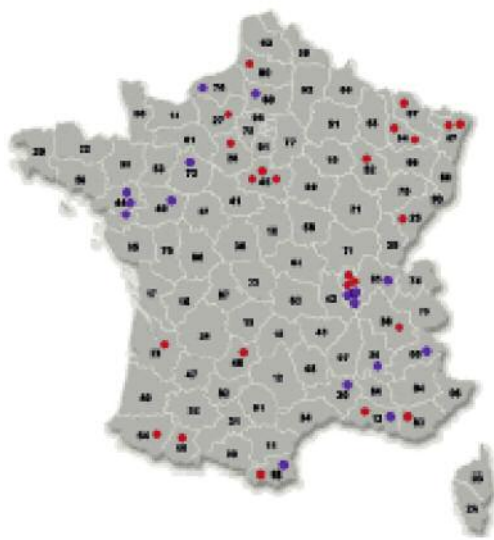
Près de la moitié des opérations (36) a obtenu un prix ou une mention.

Une tendance générale s'affirme, elle porte sur des ensembles urbains à dominante résidentielle où la structuration des espaces publics joue un rôle déterminant dans la qualité du cadre de vie.

Une parité de participation d'organismes publics et privés serait souhaitable.

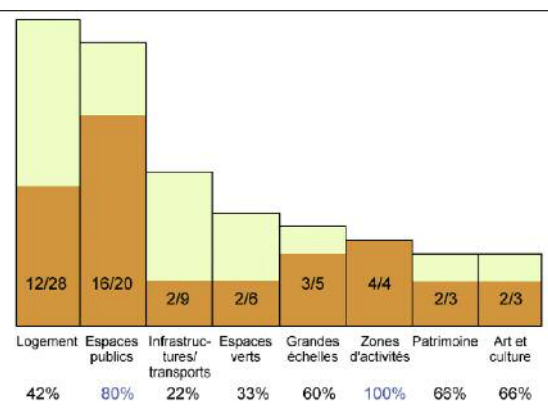
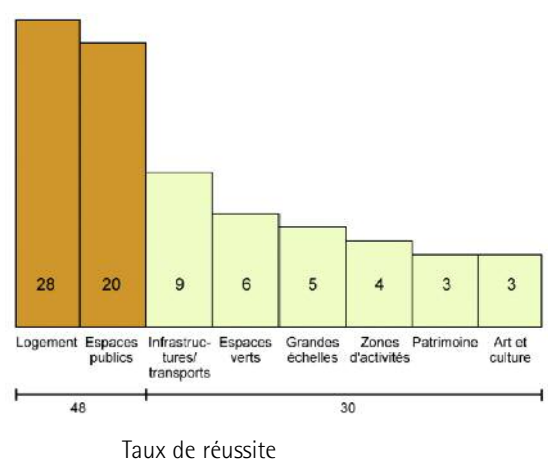
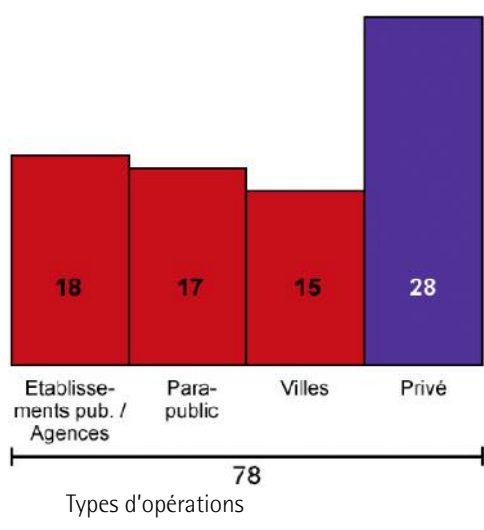


Répartition géographique des opérations  
France/Île de France



● État/Collectivités  
● Privé

Les Maîtres d'ouvrage



## 3 | Les articles de presse

### AMÉNAGEMENT & URBANISME

#### PRIX

## Nancy, lauréate du palmarès arturbain.fr 2005

Le 9<sup>e</sup> prix arturbain.fr 2005, attribué chaque année par le séminaire Robert Auzelle à des réalisations d'aménagement exemplaires sur le plan de la qualité architecturale, sociale et environnementale, a été décerné le 7 décembre, à la ZAC Rives de Meurthe à Nancy. Trois autres opérations ont été mentionnées, à Amiens, Perpignan et Tarbes, avec pour thème « le cours d'eau dans notre quartier ».

YANNICK NOOIN ■

#### Quai Vauban à Perpignan (Mention « Qualité de la vie sociale »)



MARKET DE PERPIGNAN

► La Basse est une rivière canalisée traversant Perpignan en son centre. Ses quais étaient réservés aux bus et aux voitures. L'ensemble des espaces publics contigus à cette rivière ont été réunis entre 1999 et 2005, afin d'en faire une « rambla » sur le modèle barcelonais. Le quai Vauban est maintenant piétonnier. Il est le support à la requalification de nombreux espaces publics (place Arago, place de la République) et est devenu un lieu de visite, de rencontre (Fête du livre) et de fête (Fête de la musique).

► **Maîtrise d'ouvrage:** Ville de Perpignan ► **Maîtrise d'œuvre:** P. Pous - R. de Caceres. ► **Coût de réalisation:** 2,3 millions d'euros.

#### Parcours piéton à Tarbes

(Mention « Respect de l'environnement »)

► Le « Trait Vert » est un réseau de boucles et de sentiers (80 km) faisant le lien entre les communes du Grand Tarbes. Le Caminadour (9,5 km) est sa portion la plus récente (2005). Il traverse le centre urbain et ouvre aux citadins l'accès à des sites tels que les lacs de Bours et de Soues. Un bras mort du fleuve a été rouvert. Les berges sont protégées par des techniques lourdes et légères.

► **Maîtrise d'ouvrage:** communauté d'agglomération du Grand Tarbes. ► **Maîtrise d'œuvre:** K. Pekko. ► **Coût:** 2,67 millions d'euros HT.



LE GRAND TARDES

#### Quartier universitaire à Amiens

(Mention « Qualité architecturale »)

► En dépit de son importante population étudiante (20000 étudiants), Amiens reléguait ses établissements universitaires à sa périphérie. Dès 1989, un projet urbain entend remédier à la situation. Il tire parti des friches industrielles et des terrains vacants et propose des constructions épousant et valorisant le dessin des cours d'eau. L'architecture des établissements s'insère dans le paysage et les traditions locales, notamment à travers la recherche d'une échelle juste et l'usage de la brique.

► **Maîtrise d'ouvrage:** communauté d'agglomération Amiens Métropole.



AMIENS MÉTROPOLE

#### LAURÉAT ZAC Rives de Meurthe à Nancy

► « Il fallait continuer la ville sur des terrains qui étaient méprisés », explique Alain Barbillon, directeur du pôle développement urbain de la ville de Nancy. La réhabilitation initiée dès 1986 sur les rives de Meurthe a semblé-t-il porté ses fruits: l'ancien « Quartier de la soupe maigre » est aujourd'hui l'un des plus recherchés de l'agglomération nancéienne.

Le jury a salué les réussites architecturales, sociales et environnementales de l'opération. Le grand paysage est en effet préservé. Les constructions sont contemporaines et confiées à différents architectes. Elles sont harmonisées via un club des concepteurs. Des aménagements haut de gamme (jardin d'eau, promenade, pont) s'insèrent dans la trame imaginée par les urbanistes Chemetoff et Butler. La qualité de la vie sociale n'est pas oubliée, avec nombre d'équipements publics et privés: complexe sportif, port de plaisance, multiplexe, centre commercial. 30% du parc de logements prévu est réservé aux bailleurs sociaux. Des infrastructures limitent l'usage des voitures: cheminements pour piétons et cyclistes vers le centre-ville, desserte du site par le tram, création d'une aire de stationnement relais.

► **Maîtrise d'ouvrage:** Ville de Nancy. ► **Maîtrise d'œuvre:** R. Butler - A. Chemetoff. ► **Programme:** deux ZAC de 40 ha pour 250 000 m<sup>2</sup> shon. ► **Coût de réalisation 1986-2005:** 115 millions d'euro (investissements publics); 145 millions d'euro (investissements privés).



MARKET DE NANCY

# Prix arturbain.fr 2006 : la place publique, lieu de vie sociale



**La place du champ de foire – Treffort-Cuisiat (Ain)** : plus de 2 000 habitants (2003). Maire : Pierre Pradier. La commune de Treffort-Cuisiat, située à 10 km de Bourg-en-Bresse, présente la restauration de la traditionnelle place du champ de foire en véritable cœur de village. La transformation de la place, au nord de laquelle se trouve la mairie, s'est accompagnée d'une réorganisation des commerces (hôtel, restaurant, bar...) ramennés au centre. Maîtres d'œuvre : Michèle Orliac, architecte et paysagiste (Toulon), Miquel Batlle, architecte et paysagiste (Barcelone).



**Les deux placettes dans un hameau – Collonges-au-Mont-d'Or (Rhône)** : 3 650 habitants (2005). Maire : Michel Reppelin, vice-président de la communauté urbaine de Lyon. Il s'agit d'une opération de rénovation complète du centre bourg, où le groupe France Terre est chargé de la construction de six bâtiments (31 logements, 4 maisons de ville, 80 places de parking souterraines), suite à un concours-concepteur/promoteur lancé par la Courty. La maîtrise d'ouvrage des espaces publics – deux places dites "haute" et "basse" – est assurée par la Courty et la commune. Ces deux places, formées sur deux côtés par le bâti, sont très couvertes afin de faciliter les liaisons piétonnes de l'une à l'autre, avec même un passage en "traboula" sous les nouveaux bâtiments permettant de rejoindre les ruelles avoisinantes. Elles accueillent des commerces ainsi qu'un marché hebdomadaire. Architecture bâtiments : Civita Architecture Urbaine (Lyon); BET : Empeiricet (Lyon).



**Les places en cascade – Briay (Meurthe-et-Moselle)** : 5 230 habitants (1999). Maire : Guy Vattier, président de la communauté de communes du Pays de Briay. La Ville de Briay présente l'aménagement d'une succession de places, dont la première devant l'hôtel de ville, petit chef-d'œuvre du XVIII<sup>e</sup> siècle désormais restauré. Cette place a été rendue aux piétons pour devenir un nouveau lieu de vie, ouvert sur un jardin public et disposant d'un accès en gradins vers le bâtiment situé dans la ville. La maîtrise d'œuvre a été assurée par la DDF 54 (subdivision de Briay). Le CAUE 54 a contribué à l'élaboration du projet. La Ville a réaménagé la place de la sous-préfecture et lancé le projet concernant la place Raymond Poincaré (BET : SIRIUS à Metz) pour aboutir à un centre-ville rénové.

12 - URBANISME / L'AMÉNAGEMENT PUBLIC

Prix arturbain.fr 2006 : la place publique, lieu de vie sociale



**Le parvis de la cathédrale – Saint-Pol-de-Léon (Finistère)** : 7 400 habitants. Maire : Adrien Kernefa. La Ville présente la création d'un parvis devant la cathédrale (opération "Saint-Jac") qui sera complétée par l'aménagement de places liées au parvis (Boulevard en cours). Objectif : apporter les lieux et usages de centre-ville qui manquaient au cœur de Saint-Pol. L'architecte Philippe Madec a notamment réorganisé la trace des voies.



**La place dans une composition – Néry-le-Roi (Vendée)** : 3 884 habitants (1999). Maire : Michel Colin. Le promoteur Nexity Domaines (groupe Nexity) présente la réalisation d'un quartier d'habitat mixte qui organise autour d'une vaste allée piétonne – dont l'axe est tourné vers le Château de Versailles – comportant une place. L'espace est défini par des maisons mitoyennes et de petits immeubles. L'opération a été réalisée en étroite concertation avec le CAUE 85 et l'AMI. Architectes de Nexity Domaines : cabinet Imhotep/cabinet TUP.



**La place de la Libération – Dijon (Côte-d'Or)** : 151 200 habitants (2004). Maire : François Robasmin, président de la communauté d'agglomération du Grand Dijon. La Ville de Dijon présente la réhabilitation de la place de la Libération, qui s'inscrit dans le cadre de la structuration d'un réseau de places. Ancienne place Roguin (1882-1885), dont le principe de composition a été dessiné par Jules Hureau-Maurin, cette place a subi plusieurs transformations au fil de son histoire pour devenir jusqu'en 2000 un parking réservé aux automobiles. Objectif de la rénovation : valoriser le patrimoine architectural exceptionnel du site. Assistance à maîtrise d'ouvrage : Willmotte et Associés SA (Paris).

14 - URBANISME / L'AMÉNAGEMENT PUBLIC

Revue Urbanisme, n°351, Novembre – décembre 2006



Stains : une cité de jardins communale

Alfortville : le parc d'activités Val de Seine un lieu de travail et de vie

**Prix d'arturbain 2004**

Cette année le Prix d'Art Urbain remis par le Séminaire Robert Auzelle a été décerné à l'établissement public de coopération culturelle du pont du Gard pour « un lieu de vie dans un parc », réaménagement et embellissement du pont du Gard. CIEL salue la qualité de cet aménagement tout en finesse, discrétion paysagère et brio.

On notera que le Parc d'activités Val de Seine à Alfortville et Choisy le Roi (94) présenté par notre président Pascal Reysset pour le compte de Nexity Foncier Conseil a obtenu la mention du respect de l'environnement et de la meilleure communication remis par monsieur Bernard Aulagne, directeur du marketing stratégique de Gaz de France. C'est la première fois, en sept ans d'existence que le séminaire récompense une zone d'activité économique et c'est la seconde fois que Foncier Conseil est récompensé après le prix décerné en 1997 pour les Portes de la Forêt à Bois Guillaume.

Autres nominations cette année : la cité jardins de Stains pour la qualité de sa vie sociale et « Tlot rénové de la reine blanche » à Paris XIII<sup>e</sup> réalisée par la société OGIC pour la qualité architecturale.

Fabien Corbisaud

Ciel n°8, mars 2005

## 4 | Les opérations primées de 2006 à 1997

2006 « La place de la Libération » – Dijon (21) – Ville de Dijon

2005 « Habiter le jardin d'eau au cœur des rives de Meurthe » – Nancy (54) – Ville de Nancy

2004 « Un viaduc dans un parc », Vers-Pont du Gard (30) – Établissement Public de Coopération Culturelle du Pont du Gard

2003 « Le jardin pour la Paix » – Bitche (57) – Ville de Bitche, CAUE 57

2002 « Sous les arches », Issy-les-Moulineaux (92) – Ville d'Issy-les-Moulineaux

2001 « Une démarche OPAH, La Croix Rousse » – Lyon (69) – ANAH

2000 « 10 ans d'Art urbain » – Gréasque (13) – CAUE 13

1999 « Cité Fougères, création d'un nouveau quartier », Paris XXe (75) – OPAC de Paris

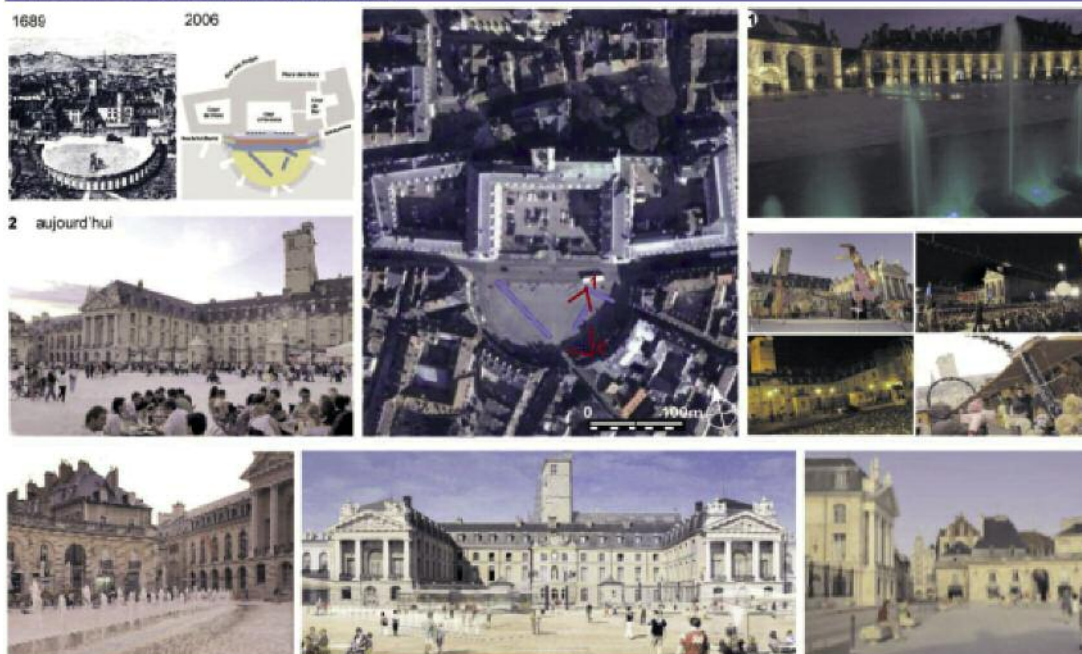
1998 « Le quartier du bois des vallées » – Le Plessis-Robinson (92) – SEMPRO

1997 « Le quartier des Portes de la Forêt » – Bois Guillaume (76) – Foncier Conseil

## 10<sup>ème</sup> Prix arturbain.fr 2006

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	Ville de Dijon – Hôtel de Ville – Place de la Libération - 21000 Dijon - Tél. : 03 80 74 51 51
<b>Responsables :</b>	François Rebsamen – Maire de Dijon, Pierre Pribetich – Adjoint délégué à l'urbanisme, aux grands projets urbains et à la politique de la ville
<b>Présentateur :</b>	Pierre Pribetich
<b>Organismes décisionnaires et financeurs :</b>	Ville de Dijon, le Grand Dijon (financement de l'installation des transports urbains)
<b>Propriétaire du site :</b>	Ville de Dijon
<b>Description de l'opération :</b>	La Place de la Libération au cœur de Dijon face au Palais des Ducs de Bourgogne est une des dernières places royales réalisée par Jules Hardeuin Mansart en 1689. Dès son installation en 2001, la municipalité a transformé la place de la Libération (4680m <sup>2</sup> ), qui n'était qu'un parking, en lieu de vie accueillant des terrasses, des marchés et des manifestations collectives temporaires. La fréquentation de la place par le public a confirmé l'intérêt de cette reconversion conduisant à réaliser un aménagement de qualité plus en rapport avec son environnement prestigieux et à offrir un élargissement des surfaces piétonnes dans le cadre du programme de piétonisation du centre ville et de partage de l'espace public.
<b>Equipe pluridisciplinaire</b>	Assistant maître d'ouvrage : Anne Labroille (architecte), Agence Wilotte. Maître d'œuvre : Gilbert Laforgue (Dgst), Jacques Vaussarvin (directeur), Bernard Leimbacher (chef de projet), Services Technique de la ville de Dijon. BET structure : A. Ferland, CEBTP. Fontainerie : M. Gounard, ATF. Mise en lumière : Mme Da Silva, LIGHTTEC.

### LA PLACE DE LA LIBERATION, Dijon (21)



**Qualité architecturale :**

- La composition architecturale s'appuie sur trois fontaines sèches de longueurs différentes dans l'alignement des rues adjacentes : Vauban, Bons enfants et Palais.
- Le traitement de l'ensemble de la place dans un même plan avec le même matériau (pierre de Comblanchien) donne de l'unité.
- Un jeu de calepinage au sol permet de différencier les usages (navette de transport, desserte, terrasses...).
- La mise en lumière des façades et celle des jeux d'eau, volontairement minimaliste, anime la place la nuit venue.
- Un mobilier extérieur dessiné spécifiquement pour la place ainsi que l'uniformisation des parasols, participent à l'unité du lieu et à sa mise en valeur.

**Qualité de vie sociale :**

- Les terrasses de cafés et de restaurants font de la place un lieu très fréquenté par des populations variées (touristes, étudiants, actifs, retraités...).
- Les manifestations collectives temporaires (marché de Noël, Jardin éphémère, concerts...) sont possibles par la couverture des bassins rendant l'espace offert beaucoup plus vaste.
- Les jeux d'eau constituent une attraction très appréciée notamment des enfants.
- Le projet a fait l'objet d'une large concertation permettant à de nombreux Dijonnais de s'exprimer sur le sujet (réunions publiques, exposition, film 3D...) Après réalisation, la communication s'est poursuivie autour des différents usages de la place.

**Respect de l'environnement :**

- Récupération et recyclage des eaux des fontaines.
- Suppression du stationnement et circulation limitée aux accès riverains et livraisons.
- Desserte de la place par une navette électrique gratuite de transport en commun.

## Prix arturbain.fr 2005

<b>Etablissement :</b>	Ville de Nancy - Hôtel de ville 1, place Stanislas, Case officielle n°1 34 035 Nancy cedex - tél :03 53 85 32 70. E-mail : abottoni@mairie-nancy.fr
<b>Responsable :</b>	André Rossinot : Maire de Nancy, Président de la Communauté Urbaine du Grand Nancy
<b>Présentateur :</b>	Alain Barbillon, Directeur du Pôle Développement Urbain de la ville de Nancy
<b>Organismes décisionnaires :</b>	Ville de Nancy, Communauté Urbaine du Grand Nancy,
<b>Propriétaires du site :</b>	Communauté Urbaine du Grand Nancy, ville de Nancy, Société Lorraine d'Aménagement (Solorem), Voies Navigables de France, propriétaires privés
<b>Description de l'opération :</b>	En 1986, la municipalité lance un plan d'actions pour enrayer le déclin du faubourg industriel entre la Meurthe et le canal, baptisé Rives de Meurthe : études, acquisitions foncières, traitement des friches, lutte contre les crues, nouvelles infrastructures, programmes immobiliers avec la création de deux ZAC sur 40 ha pour 250 000 m <sup>2</sup> de SHON. Initié en 1994, le quartier du jardin d'eau (1,6 ha de bassins), entre le canal et le Boulevard de la Mothe, constitue la première tranche opérationnelle avec les écoles d'Architecture, Génie des Matériaux, Systèmes industriels, les pavillons (500 logements), les bureaux et commerces (12 000 m <sup>2</sup> ), les grands équipements (hôtels, restaurants, multiplexe, Port de Plaisance).
<b>Equipe pluridisciplinaire :</b>	<b>Urbanistes :</b> R Butler- A Chemetoff. <b>Architectes et maîtres d'oeuvre :</b> A.Chemetoff, L. Beaudouin, P Maurand, G.Malot, Colboc, JL André, B2H, SCPA Gallet Duong, Seifert, Dewul (B), Ligne bleue Architecture, L. Vacchini et Fr Henrion, Rabolini-Schiegel, Cabinet Este (B). <b>Aménageur :</b> Société Lorraine d'aménagement, JM Leroux. <b>Traitement des friches :</b> Etablissement public foncier de Lorraine, Mr Pierson <b>Etudes techniques ZAC :</b> Urbanisme, service ville et Communauté Urbaine, ADUAN, BECSI EIC. <b>Communication :</b> Services ville, Communauté Urbaine et Solorem, Paysages Possibles JP Grunfeld, Société Ithaque.

### HABITER LE JARDIN D'EAU AU COEUR DES RIVES DE MEURTHE, Nancy (54)

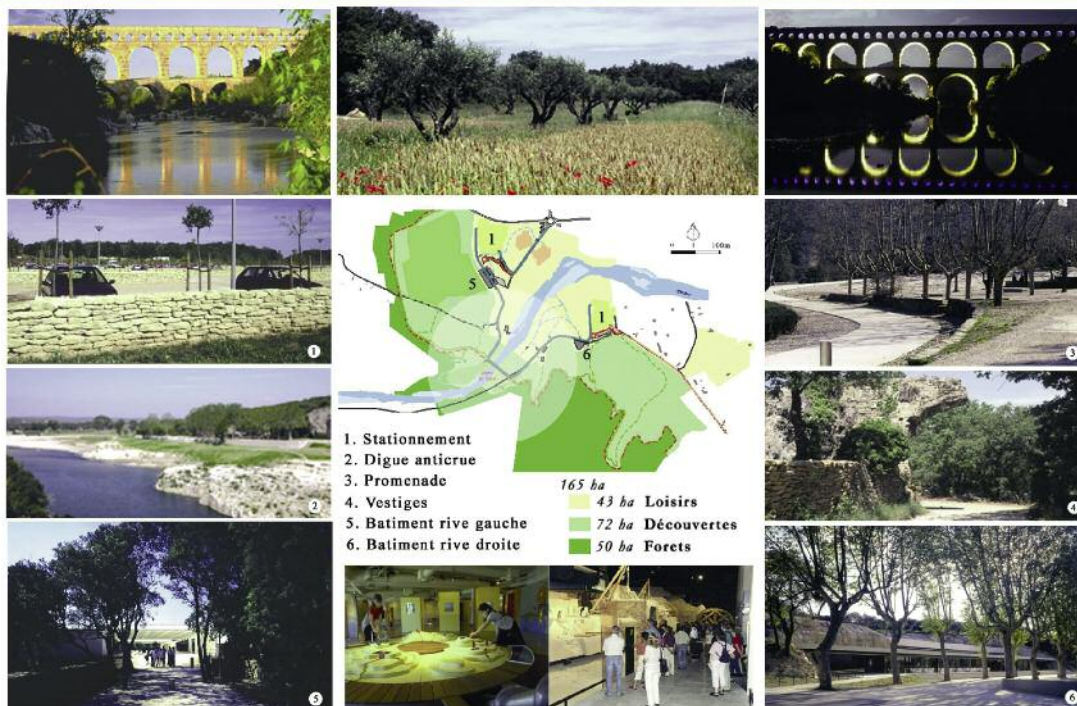


<b>Qualité architecturale :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La composition architecturale s'appuie sur la diversité des concepteurs, avec une harmonisation des gabarits et des matériaux (le club des concepteurs).</li> <li>- Les bassins du jardin d'eau font pénétrer l'eau dans le quartier et fondent la nouvelle trame urbaine.</li> <li>- Des salons urbains viennent en alternance du bâti tout en préservant les vues sur le grand paysage.</li> <li>- Les toitures sont traitées comme une cinquième façade et les rampes vers les garages souterrains conçues comme des rues plantées.</li> </ul>
<b>Qualité de vie sociale :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombreuses manifestations sociales et de loisirs gratuites avec une implication des associations du quartier (marché dominical, fête de l'eau, opération plage, fête de la musique, feux d'artifices...)</li> <li>- Mixité sociale et urbaine (résidences privées, logement social, commerces de proximité, activités tertiaires, services publics, formation, équipements de loisirs, mairie de quartier) et accueil de populations diversifiées (étudiants, retraités, familles, résidents, touristes, personnes à mobilité réduite...)</li> <li>- Le Jardin d'eau est un espace pédagogique de découverte de la nature et de la botanique</li> </ul>
<b>Respect de l'environnement :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Récupération des eaux pluviales et de surverse des bassins par des fossés drainants.</li> <li>- Traitement écologique des algues (carpes miroirs)</li> <li>- Utilisation d'essences de bois locales non menacées (pin des Vosges...)</li> <li>- Limitation de l'usage des véhicules polluants par la création de cheminements pour piétons et cyclistes en liaison avec le centre-ville et la Meurthe, desserte par la ligne n°1 du tram et création d'une aire de stationnement relais</li> </ul>

## Prix arturbain.fr 2004

<b>Société :</b>	<b>Etablissement Public de Coopération Culturelle du Pont du Gard</b> , Route du Pont du Gard 30210 Vers-Pont-du-Gard tel : 04 66 37 50 21 E-mail : domnine-reynert@pontdugard.fr
<b>Responsables :</b>	Président : William Dumas, Député du Gard, Vice-président du Conseil Général du Gard, Directeur : Bernard Pouverel, ESCP
<b>Présentateur :</b>	<b>Bernard Pouverel</b>
<b>Organismes décisionnaires :</b>	Conseil Général du Gard, Etat, Union Européenne, Conseil Régional du Languedoc-Roussillon, fondation EDF
<b>Propriétaire du site :</b>	Conseil Général du Gard, communes de Castillon-du-Gard, Remoulins et Vers-Pont-du-Gard
<b>Description de l'opération :</b>	En 1992, le Conseil général du Gard, suite au classement du Pont du Gard au <b>patrimoine mondial par l'UNESCO</b> en 1985, engage une opération de réhabilitation et de protection de ce site fréquenté par plus de <b>1 million de visiteurs par an</b> . L'opération se réalise à partir de 1998/99 : aménagement de 2 aires de stationnement (1400 places), <b>construction des bâtiments d'accueil</b> rive gauche (10.000 m <sup>2</sup> ) et rive droite (1.400 m <sup>2</sup> ), zone de vie (bâtiments, infrastructures) et zone de découverte (promenade et randonnée) 2000 : 3 activités scénographiques, création de la Promenade (800m) et de mobiliers extérieurs, <b>traitement paysager</b> , mise en lumière, réhabilitation de l'hôtel du Pont du Gard 2001 : 2 activités <b>muséographiques</b> ; 2002 : <b>parcours muséographique</b> extérieur : "MEMOIRES DE GARRIGUE" 2003 : mur de protection de la rive droite (suite aux crues 2002)
<b>Equipe pluridisciplinaire :</b>	<b>Architecte</b> : Jean-Paul Viguier SA <b>Paysagiste</b> : Laure Quoniam <b>Mobilier extérieur</b> : Maarten Van Severen, Designer - Gilles Cusy, architecte <b>Etudes techniques flux</b> : Philippe Casanova, ATN <b>Mise en lumière</b> : James Turrell, conception - Gilles Cusy, architecte <b>Conseil architectural de l'Etat</b> : Michel Brodowitch, AUCE <b>Conseil scientifique</b> : Jean-Luc Fiches, archéologue directeur de recherche au CNRS <b>Commissariat général</b> : Martine Thomas-Bourgneuf et Christian Cazin <b>Musée</b> : Lydia Elhadad, chef de projet - Christian Leconte et Geneviève Noirot, architectes <b>Ludo</b> : Christine Lavaud-Duclos, chef de projet - Marie-Laure Mehl, architecte <b>Mémoires de Garrigue</b> : Véronique Mure, Auteur - Raymond Sarti, scénographe - Philippe Deliau, paysagiste <b>Médiathèque</b> : Brigitte Dujardin, chef de projet - Alessandro Ménasé, architecte

### UN VIADUC DANS UN PARC, Vers-Pont du Gard (30)



#### Qualité architecturale :

- Les deux bâtiments situés à l'entrée rive gauche (5) et rive droite (6) en **non-covisibilité** (cercle r=500m) totale avec le monument dans une "architecture silencieuse".
- La promenade (3), sur l'emplacement de l'ancienne route, est traitée en matériaux de sables et graviers stabilisés. Le mobilier extérieur en matériaux naturels, ne fait pas obstacle à la vision du viaduc et des vestiges (4).
- La digue, anti-crue centennale (2), traitée en pierres crée une promenade en **belvédère**.
- La mise en lumière (plan lumière) du monument participe au spectacle nocturne et donne un autre regard sur le paysage du viaduc et de la nature qui l'entoure.

#### Qualité de vie sociale :

- Le public est librement accueilli toute l'année avec un stationnement payant (carte d'abonnement annuelle de 8 Euros ; 5000 abonnés).
- Le site est fréquenté par toutes les nationalités (7 langues d'accueil).
- Le site est **accessible aux handicapés**. Le sol de la rive gauche a la particularité d'avoir été aplani.
- Les espaces de loisirs (promenade, baignage, pique-nique, visite guidée), les espaces de découverte (musées, scénographie, médiathèque), ainsi que les services publics (toilettes, change-bébé, baignade surveillée, infrastructures) sont **gratuits**. Des manifestations gratuites sont également organisées tout au long de l'année.

#### Respect de l'environnement :

- Les zones de loisir et les zones de découverte sont **dédiées aux piétons**.
- L'entretien du site est effectué au moyen de **véhicules électriques** (silencieux).
- Un **plan de sécurité incendie** (garrigue, forêt) protège la forêt de l'accès au public.

## Prix arturbain.fr 2003

<b>Société:</b>	Ville de Bitche, 31 rue du Maréchal Foch 57232 BITCHE CEDEX. Tél : 03 87 96 00 13 CAUE de la Moselle, 29 rue des Murs 57040 METZ CEDEX. Tél : 03 87 74 46 06
<b>Répondables:</b>	Le Maire de Bitche, Arsène KREMER: responsable des espaces verts de la Ville de Bitche
<b>Présentateurs:</b>	Arsène KREMER et Marie-Sylvie SCHMITT, directrice du CAUE de la Moselle
<b>Organismes décisionnaires:</b>	Maitre d'Ouvrage : ville de Bitche, avec le soutien financier des programmes européens et financeurs INTERREG II et Objectif 2 ainsi que du Conseil Général de la Moselle.
<b>Propétaire du site:</b>	Ville de Bitche
<b>Description de l'opération:</b>	La Ville de Bitche, consciente de la qualité du site de la Citadelle (monument historique construit par Vauban au XVIIIe siècle) et de la dimension culturelle, touristique et économique qu'elle induit, a souhaité instaurer un dialogue entre les habitants et le monument. La réalisation du Jardin pour la Paix (jardin public payant, à thème, d'une surface de 12 000 m2), aux abords de la Citadelle, a pour objectif d'enrichir le parcours de la citadelle et drainer les visiteurs vers la ville. Coût des travaux : investissement de 1 372 000 euros, financé à 50 % par l'Union Européenne, 35 % par le Conseil Général de la Moselle et 15 % par la Ville.
<b>Equipe pluridisciplinaire:</b>	<b>Maitrise d'œuvre :</b> Florence ROBERT, Architecte DPLG paysagiste mandataire - Joël BERTHON, concepteur-lumière - Joël LOT : économiste de la construction - Bernard JAUBOURG, bureau d'études SIBAT - Caroline HENTSCHEL, architecte DPLG, pilote du chantier - Jean-Louis CURAT, Isabelle Van GROENIGEN, Pascal GARBE, paysagistes, Jacques RIZZOTTI, Architecte DPLG pour les jardins thématiques.

### LE JARDIN POUR LA PAIX - Bitche (57)



#### Qualité architecturale :

- Conçu sous la forme d'une **promenade belvédère**, le jardin linéaire s'appuie sur le relief et souligne la limite entre la citadelle et la ville. Le Jardin pour la Paix constitue un voyage à travers la mémoire du lieu et la vie des plantes.
- Les aires de stationnement et les entrées situées à chaque extrémité sont à dominante végétale. Le visiteur observe et découvre des **vues panoramiques sur la ville de Bitche**, et se plonge dans la diversité de petits jardins thématiques (jardins de rocaille, mixed bordure, collection de Fuchsias, «salon pour la paix» (6), «plongez dans l'inconnu»...) qui agrémentent et rythment le parc.
- Des bancs en grès posés sur le sol contrastent avec l'écubérance végétale et florale.
- La **mise en lumière** du jardin permet des visites nocturnes, une nouvelle approche de la flore et la tenue de soirées culturelles.

#### Qualité de vie sociale:

- Lieu de promenade, propice à la flânerie et à la méditation, ce cadre de verdure est aussi le **support de rencontres** et d'échanges culturels : théâtre, musique, illuminations, etc.
- Espace de mixité et de partage où se côtoient interventions artistiques, créations architecturales, jardins d'artiste...
- Remise d'un plan de visite à l'entrée du jardin. **Entrée gratuite pour les Bitchois.**

#### Respect de l'environnement :

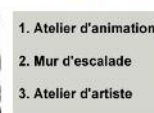
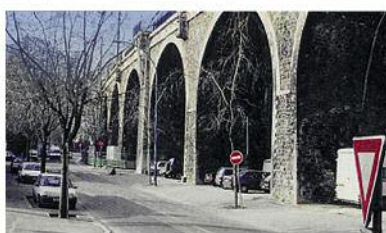
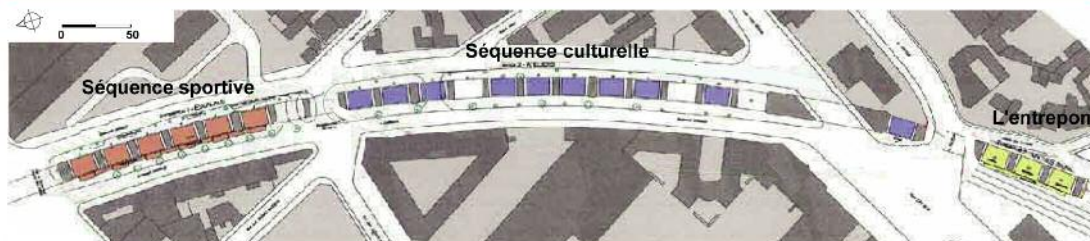
- La **palette végétale** est adaptée au sous-sol et au climat, elle assure la pérennité du paysage créé (vivaces à fleurs : verveine, rudbeckias, gauras, agapanthes, campanules - des haies de charmes et de buis - des fruitiers : pommiers, poigniers, des grimpances comme la clématite, etc.)
- L'hydraulique du lieu (ruissellement du glacis, sources...) a été utilisée pour créer la source (4) et sa collection d'iris.



## Prix arturbain.fr 2002

<b>Société :</b>	Ville d'Issy-les-Moulineaux, 62 rue du Général Leclerc 92130 Issy-les-Moulineaux. tél. : 01.41.23.80.00 et Société Anonyme d'Economie Mixte d'Aménagement et de Rénovation de la Ville d'Issy-les-Moulineaux (SEMARI) tél 01.41.90.67.10.
<b>Responsables :</b>	André SANTINI, ancien Ministre, Maire d'Issy-les-Moulineaux, Député des Hauts-de-Sein et Président de la SEMARI Thierry Lefevre, Maire-Adjoint délégué à l'Animation et aux Associations / Paul Subrini, Maire-Adjoint délégué à la Culture Michel Mazeran, Maire-Adjoint délégué aux Sports (maîtrise d'ouvrage) / Raymond LOISELEUR, Directeur SEMARI
<b>Présentateur :</b>	<b>Raymond LOISELEUR</b>
<b>Organismes décisionnaires et financeurs :</b>	Ville d'Issy-les-Moulineaux, en liaison avec la SEMARI, Conseil Régional d'Ile de France, Conseil Général 92, Ministère de l'intérieur par la Réserve Parlementaire, Réseau Ferré Français (RFF), Centre de Loisirs et d'Animations de la Ville d'Issy-les-Moulineaux (CLAVIM), société MUR MUR.
<b>Propriétaire du site :</b>	Ville d'Issy-les-Moulineaux signataire d'une convention d'occupation auprès de RFF, propriétaire du viaduc.
<b>Description de l'opération :</b>	L'opération des "Arches" rénove et embellit le viaduc (19 <sup>e</sup> siècle) du RER C. Cet ouvrage, long de 500 mètres et de 16 mètres de hauteur comprend une trentaine d'arches et domine le boulevard Garibaldi. Ce programme intègre les contraintes techniques de "démontabilité" et de "visibilité", imposées par l'exploitation ferroviaire. Il supprime les constructions hétéroclites dévalorisant l'ouvrage et le quartier. Il prévoit une séquence sportive réservée à la pratique de l'escalade, une séquence culturelle destinée à accueillir des ateliers d'artistes et des expositions et enfin avec "L'Entrepont", une séquence socio-culturelle (cyber-café-musique) et des salles de répétition polyvalentes (danse, théâtre, musique). Coût des travaux (Ville) : 7,7 M€ TTC ; coût de l'aménagement des espaces publics (Ville, SEMARI) : 1,2M€ TTC.
<b>Equipe pluridisciplinaire :</b>	<b>Conduite d'opération :</b> Raymond LOISELEUR (SEMARI) / Sandrine GERARD et Joël VENISSE, ingénieurs chargés du projet (ville d'Issy-les-Moulineaux) <b>Architectes</b> (maîtrise d'oeuvre): Marc LANDOWSKY / Raquel MILAGRES / Jean-Pierre CONQUI, (cabinet Dubosc & Landowsky) - <b>Ingénieurs</b> : Bureau d'Etudes Techniques Structures et Fluides (SIBAT) ? Taravella ALBINO (Conseil en acoustique); BET Voirie et Réseaux Divers (COLAS).

### "SOUS LES ARCHES", Issy-les-Moulineaux (92)



#### Qualité architecturale

- Le parti architectural offre deux façades contrastées : l'une largement vitrée au nord-est éclairant les ateliers d'artistes, l'autre en bardage bois au sud-ouest. Selon leur hauteur sous voûte, chaque arche se décline en salle d'escalade, atelier d'artiste, salle de danse ou de musique. Les 6 arches de la séquence sportive et les 3 arches de l'Entrepont sont reliées entre elles par des galeries.
- Le **ravalement du viaduc** a mis en valeur la pierre meulière et la pierre d'appareil.
- L'**organisation du stationnement** des automobiles et des deux roues ainsi que le **traitement des sols** contribuent à la qualité du cheminement piéton dans l'espace public.
- Le mobilier urbain disparate a été remplacé dans le respect de la **charte du mobilier urbain** (ligne de mobilier et couleur).

#### Qualité de la vie sociale

- Lieu de pratique sportive, de création, d'expression et de rencontre, le viaduc devient au cœur de la Ville, à la fois un **lien entre l'Est et l'Ouest de la commune** et un lieu de vie, autour duquel s'organisent des événements sociaux et culturels.
- En permettant à des artistes plasticiens de rester à Issy-les-Moulineaux, la municipalité s'attache à maintenir une **offre culturelle diversifiée** et à encourager la création artistique.
- L'implantation à cet endroit des équipements anime le quartier, encadre les jeunes et procure un **sentiment de sécurité**.

#### Respect de l'environnement

- Une étude acoustique a été lancée très en amont pour qualifier l'**ambiance sonore** du quartier et un acousticien a été associé à l'équipe de maîtrise d'œuvre afin de réduire, en particulier, les nuisances liées au passage du RER C et à la circulation automobile.

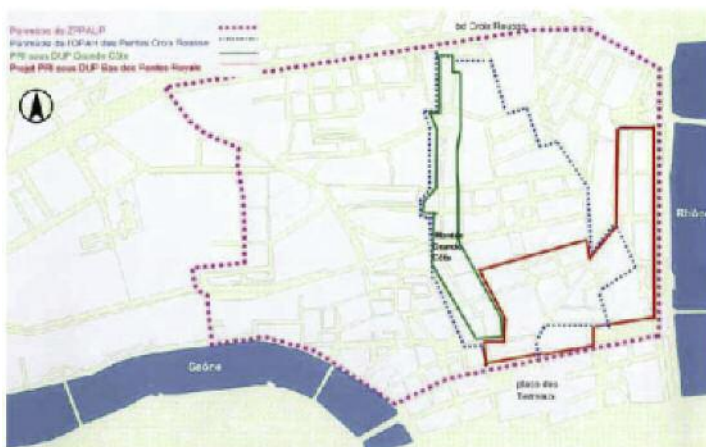
## PRIX DE L'ACTION D'ART URBAIN 2001

<b>Société :</b>	Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH)
<b>Responsable de la société :</b>	Philippe PELLETIER, Président Pierre Pommellet, Directeur général
<b>Présentateur :</b>	Pascal TOUZET, Délégué régional Rhône-Alpes de l'ANAH
<b>Organisme décisionnaire :</b>	Communauté urbaine du Grand Lyon, ville de Lyon (1er arrondissement)
<b>Propriétaire du site :</b>	Communauté urbaine du Grand Lyon, ville de Lyon (1er arrondissement)
<b>Description de l'opération :</b>	Action de partenariat exemplaire entre professionnels du cadre de vie du secteur public et privé, et maîtres d'ouvrages. La revitalisation du quartier de la Croix Rousse, engagée depuis 1979 et qui se poursuit, innove par la mise en synergie de plusieurs démarches opérationnelles en liaison avec l'opération programmée d'amélioration de l'Habitat (OPAH). Cette action a permis de réhabiliter 5799 logements appartenant à des propriétaires privés sur un périmètre défini dans le cadre de la convention OPAH établie entre la commune urbaine de Lyon, la ville de Lyon, le Préfet et l'ANAH. La démarche OPAH a ainsi contribué à la requalification des espaces publics, au plan de déplacement urbain, à la création d'espaces verts, à la réhabilitation du patrimoine, ce quartier situé dans une zone de patrimoine protégé architectural, urbain et paysager (ZPPAUP, est inscrit depuis 1998 au patrimoine mondial de l'Humanité par l'UNESCO.
<b>Equipe pluridisciplinaire :</b>	- Jean-Marc MANIER, pilote de l'opération, Directeur de la mission des pentes de la Croix Rousse, - Jean-Louis DEBAUGE, animateur de l'OPAH auprès du public et concessionnaire au nom de la ville de Lyon sur le périmètre de restauration, Directeur de la SERL. - Marc MORAIN, Ingénieur Divisionnaire des TPE, Délégué départemental de l'ANAH à la DDE du Rhône, instructeur de l'opération. - Pierre FRANCESCHINI, Architecte des Bâtiments de France (conseil et contrôle) - les architectes maîtres d'œuvre des propriétaires privés (immeubles) - les urbanistes maîtres d'œuvre des espaces publics pour le compte de la Ville de Lyon.

### UNE DEMARCHE OPAH - La Croix Rousse (Lyon 69)



Périmètre de l'OPAH des Pentes Croix Rousse



Avant Après



**Les immeubles**  
1 - Les façades  
2 - Les cours intérieurs

**Les espaces publics**  
3 - Les jardins  
4 - Les fenêtres urbaines

<b>Qualité architecturale</b>	- Flâner dans les vieux quartiers de Lyon devient un plaisir renouvelé pour les amoureux de " traboules " et de " bouchons " avec de magnifiques échappées des <b>fenêtres urbaines</b> sur Lyon aussi bien de jour que de nuit. - La réhabilitation des espaces publics, la restauration des bâtiments et l'introduction du confort (électricité, sanitaires...) mettent fin à l'insalubrité du quartier.
<b>Qualité de la vie sociale</b>	- Un slogan : " vivantes les pentes " - Les commerces se sont réinstallés dans des rues fréquentées par les piétons - Les immeubles réhabilités accueillent des familles dans des logements à loyers modérés - <b>Des associations</b> se développent et constituent une animation à donner au quartier
<b>Respect de l'environnement</b>	- Le plan de circulation limite le transit des automobiles et maintient celles-ci en périphérie grâce au stationnement en silos, évitant les nuisances (bruit et pollution de l'air) dans le quartier - Une <b>trame végétale</b> a été recomposée avec des allées plantées, squares et jardins par la rencontre et le repos du piéton - Les espaces publics laissent pénétrer la <b>lumière</b> .

## PRIX DE L'ACTION D'ART URBAIN 2000

### 10 ans d'art urbain

sociétés responsables de la société présentateur  
organismes décisionnaires  
organismes gestionnaires  
propriétaires des sites  
description de l'action

commune de GREASQUE et CAUE des Bouches-du-Rhône  
Suzanne Maurel-Chordi, Maire de la commune; Jean-Louis Champsaur Directeur du CAUE 13  
Suzanne Maurel-Chordi, Maire de la commune  
commune de GREASQUE, Conseil Général 13,  
commune de GREASQUE, Conseil Général 13,  
commune de GREASQUE, Conseil Général 13,  
Partenariat continu sur une période de 10 ans entre une mairie et un CAUE ayant pu à peu près construire un véritable projet urbain. Avec pour objectif de "créer du lien", le projet décline sur quatre quartiers une programmation associant à chaque fois :  
un équipement catalyseur et fédérateur d'autres équipements,  
un espace public spécifique nouveau,  
un patrimoine vernaculaire, rural et industriel mis en valeur et révélé in situ.  
Architectes : Daniel Fanzutti, Jean-Luc Roland, Jean-Michel Battesti, Jean Patout;  
Designer : Marc Aurel  
Paysagistes : Isabelle Rault, Lerda, Sylvie Lalo.  
Artiste : Marielle Bonnefoy.  
Institutions : Commune, CAUE, DDE, CG 13, CR PACA, DRAC, SAMOPOR (HLM), ...

équipe pluridisciplinaire



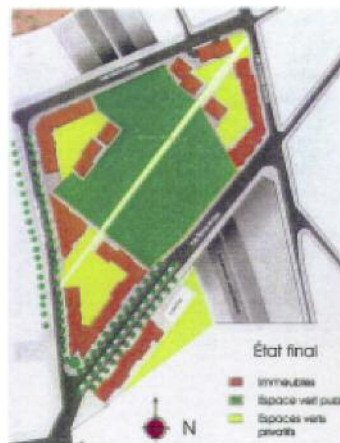
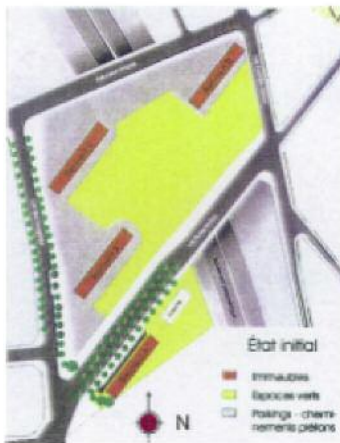
**qualité architecturale :** Chaque équipement devient prétexte à un travail de **suture urbaine autour d'un espace public** et d'une **mise en valeur du patrimoine local** : le musée de la Mine engage la requalification des cités ouvrières autour du chemin des cités et de son chevalement ; le collège prolonge un îlot du centre autour d'un mail planté et de son ancienne gare ; l'aménagement de l'avenue de la Libération structure un quartier d'habitat diffus le long d'une promenade villageoise ponctuée d'un pont, d'un lavoir..., la maison des sportifs compose avec le vide des terrains de sport et des espaces naturels autour de " la place des aires " sur une ancienne aire de battage.

**qualité de la vie sociale :** Le choix d'implantation des équipements vise à rééquilibrer les différents quartiers . Ainsi, le musée installé au coeur des cités ouvrières, le collège à la fois proche du centre et tourné vers les cités, ou les logements sociaux volontairement intégrés au centre du village permettent une recomposition du lien social. La **programmation d'espaces publics de proximité** mobilise riverains, utilisateurs et habitants autour du projet urbain. La **reconversion du patrimoine** contribue à réinventer une identité locale à travers son utilisation par les habitants : la gare en maison des jeunes, le château en maison des associations, le parc du château en jardin public, l'aire de battage en lieu d'événements culturels, le chevalement pour le musée de la mine...

**respect de l'environnement :** Chaque projet requalifie un **site dégradé ou abandonné** : un éco-musée de la mine réinvesti une friche minière désaffectée et améliore le cadre de vie du quartier ; un mail planté sur une ancienne friche SNCF accueille les collégiens à l'ombre des platanes et à l'abri de la circulation ; l'aménagement de l'avenue de la Libération transforme une route en rue et apporte sécurité, confort et accessibilité aux piétons ; un vaste programme d'aménagements paysagers pour des activités de plein-air valorise un espace boisé délaissé tout en assurant la préservation des abords du château.

**PRIX DE L'ACTION D'ART URBAIN 1999**

<b>Titre</b>	<b>Cité Fougères, création d'un nouveau quartier, PARIS XXème</b>		
<b>Société</b>	<b>Office Public d'Aménagement et de Construction - OPAC de PARIS</b>		
<b>Responsable de la société</b>	Yves LAFFOUCRIERE Dg 49 rue Cardinal Lemoine 75005 PARIS 01.44.41.75.00		
<b>Présentateur</b>	Bruno FARNOUX Directeur Construction et Opérations Nouvelles OPAC de PARIS		
<b>Organisme décisionnaire</b>	OPAC de PARIS		
<b>Organisme gestionnaire</b>	OPAC de PARIS		
<b>Propriétaire du site</b>	OPAC de PARIS		
<b>Description de l'action</b>	Création d'un nouveau quartier sur les bases d'une cité édifiée entre 1957 et 1963, la Cité Fougères était composée de 617 logements en R+10 et R+14, regroupé sous forme de 4 barres. La rénovation a porté au-delà du bâti sur la recomposition paysagère du quartier, dans la perception que peut en avoir un piéton dans l'enchaînement des séquences visuelles.		
<b>Equipe pluridisciplinaire</b>			
<b>Mission d'étude et de conception</b>	<b>Nom</b>	<b>Qualité</b>	<b>Organisme</b>
<b>Construction opérations nouvelles</b>	Bruno FARNOUX	Directeur	OPAC de PARIS
<b>Contact avec les locataires</b>	Daniel BUCHY	Directeur	OPAC de PARIS
<b>Chargé d'opération</b>	Philippe LE GAC		OPAC de PARIS
<b>Etude urbaine d'ensemble</b>	Pierre RIBOULET	Architecte en chef	
<b>Etudes architecturale et urbaine</b>	Florence CRÉPU	Architecte	
<b>Etude architecturale 1er phase</b>	Robert BELLON	Architecte	
<b>Etude technique</b>	Christophe HADRI		AFITEST
<b>Etude technique</b>			CSTB
<b>Amicale des locataires</b>	Raymond PICHON	Président de l'Amicale	
<b>AVANT</b>			<b>APRES</b>



*Immeuble de 49 logements PLA réalisé par Emmanuelle Colboc.*

**Qualité architecturale** "... la réponse au caractère monobloc des barres existantes a été de proposer un plan de recomposition urbain se basant sur la diversité des expressions architecturales, confié à 11 architectes s'exprimant sur 6 îlots ..."

**Qualité de la vie sociale** "... l'amicale des locataires intégrée en amont dans le processus de recomposition, a permis l'aboutissement de projets destinés aux jeunes comme pôles de soutien scolaire, d'activité sportive. Le caractère remarquable du paysage a permis l'implantation de nouveaux petits commerçants en bordure des rues et des pieds d'immeubles ..."

**Qualité de l'environnement** "...ménager une liaison entre la Banlieue et Paris, par un mail traversant le coeur vert du quartier, matérialisé par un jardin central public structuré par des jardins clos en pied d'immeuble ..."

## PRIX DE L'ACTION D'ART URBAIN 1998

### QUARTIER DU BOIS DE LA SOLITUDE

LE PLESSIS ROBINSON

#### SEMPRO

**A** l'origine, sur le terrain de ce nouveau quartier, se trouvait un collège de type PAILLERON. La reconstruction du collège et d'un gymnase dans le périmètre de la ZAC, a libéré l'espace d'un quartier de près de six cents logements.

La Ville du PLESSIS ROBINSON s'est fixé des objectifs de restructuration urbaine basés sur la volonté de changer son image de banlieue banalisée et de retrouver une identité. La clé de cette politique est la mixité, la qualité architecturale, l'épanouissement de la vie sociale. Ces objectifs n'ont pu être atteints qu'au travers d'une collaboration active et positive de l'ensemble des intervenants sur le site.

#### MIXITE

##### 1. LA MIXITE FONCTIONNELLE

Le quartier est composé de logements, d'équipements - scolaires : le collège - sportifs : le gymnase - sociaux : le foyer de vie pour handicapés mentaux - le CAT, le CTEL mais aussi de bureaux - antenne de la Gendarmerie.

##### 2. LA MIXITE SOCIALE

Sur un même îlot, différents programmes cohabitent : locatifs privés - locatifs sociaux PLI et PLA et accession à la propriété .

##### 3. LA MIXITE SPATIALE

Le quartier offre une variété de paysages : place de Woking, rue du Bois des Vallées, Cours Marquis - mail piéton - mais aussi des jardins intérieurs communs aux logements. Tous ces espaces sont inspirés de la ville traditionnelle.

#### QUALITE ARCHITECTURALE

L'architecture a été composée de telle sorte que l'on ne puisse pas identifier de l'extérieur ce qui est de l'ordre du logement social ou de l'accession à la propriété. La création d'un découpage parcellaire permet le traitement différent de chaque édifice du quartier. L'espace urbain, par cet effet d'addition d'immeubles différents mais d'une même famille typologique, acquiert une échelle domestique harmonieuse.

Ce n'est pas la destination sociale de l'édifice qui commande la qualité ou le choix du détails mais la composition architecturale: corniches, attiques, soubassements, bandeaux, encadrements composés chaque fois différemment, participent à la qualité de l'espace urbain.

#### VIE SOCIALE

La constitution d'espaces urbains clairement définis, la séparation entre ce qui est du domaine public (mail, rue, place) et ce qui est du domaine privé (jardins privés, intérieurs d'îlots) favorise une vie sociale cohérente. La mixité des programmes de logement, faisant côtoyer locataires et propriétaires, dans des architectures analogues, ne crée pas d'effets de ségrégation. La présence d'équipements publics, de bureaux font de ce petit quartier, un lieu urbain à part entière.

#### ENVIRONNEMENT

Le soin porté à la définition des espaces publics dans l'aménagement des voies, du mail en pavé de granit rehaussé de porphyres blancs, dans la création de grands jardins plantés, dans la disposition d'arbres à haute tige de belles dimensions, contribue à la qualité urbaine du site (alignement de tilleuls sur les rues, de cèdriers sur le mail...) Les caudélabres ont été créés pour le projet et apportent une dimension particulière au site. Les intérieurs d'îlots sont agrémentés de pergolas, et permettent de masquer notamment les rampes d'accès au parking.

#### PLURIDISCIPLINARITE

L'ensemble du projet est le fruit d'une étroite collaboration entre les partenaires publics et privés concernés par le site. Les promoteurs de logements sociaux, les promoteurs privés, les entreprises de construction, les ingénieurs, le personnel technique de la Mairie, tous, sous la houlette du Président de la SEM, ont suivi, et contribué à la mise en œuvre et à la réussite de ce quartier, et à en faire l'un des fers de lance de la politique urbaine de la Municipalité actuelle.



**VUE DU COURS MARQUIS**  
Pavé en granit et porphyre blanc,  
caudélabres et arbres d'alignement



**FONTAINE A L'ANGE**  
Angle de la rue Rives et rue du Bois des Vallées



**RESIDENCE DU BOIS DES VALLEES**  
Loggia et Balcons des logements en  
accession à la propriété



**PERGOLA**  
Cours Marquis, entrée du petit square privé  
Attaché aux logements sociaux

## Prix arturbain. fr 1997

<b>Société :</b>	<b>FONCIER CONSEIL</b> : 06 rue du Général Foy – 75008 PARIS.
<b>Responsables :</b>	<b>Ville de Bois Guillaume</b> : Messieurs Philippe MILON et Gilbert MENOND adjoints à l'urbanisme <b>FONCIER CONSEIL</b> : Pascal REYSSET (Directeur Développement de FONCIER CONSEIL) Jean-Jacques ZAKNOUN (Directeur de l'Agence FONCIER CONSEIL Rouen)
<b>Présentateur :</b>	<b>Pascal REYSSET et Daniel HULAK</b>
<b>Organismes décisionnaires et financeurs :</b>	NEXITY FONCIER CONSEIL (maîtrise d'ouvrage)
<b>Propriétaire initial :</b>	ville de Bois-Guillaume
<b>Description de l'opération :</b>	le projet des « Portes de la forêt », réalisé à Bois-Guillaume au nord de Rouen, a été mené sous forme d'une zone d'aménagement concerté de 27 hectares.
<b>Equipe pluridisciplinaire :</b>	<b>Conduite d'opération, aménagement</b> : NEXITY FONCIER CONSEIL ; <b>Architecte</b> : Daniel HULAK ; <b>BET VRD</b> : INFRA SERVICE – Julio DA SILVA ; <b>Paysagiste</b> : Didier LARUE ; <b>ÉCOLOGUE</b> : Jérôme CHAÏB ;

## BOIS-GUILLAUME : « les Portes de la Forêt »



Une architecture maîtrisée



Un plan masse déterminé à partir du « fil d'eau » qui structure en souplesse le paysage



Une vie sociale

- Qualité architecturale :** 7 quartiers composent cette opération de 410 logements, ce qui a permis de varier les modes d'occupation du sol. Plusieurs bâtiments agricoles remarquables ont été conservés et restaurés, dont une grange et un cellier à cidre datant du XVII<sup>ème</sup> siècle. Chaque quartier dispose de ses propres règles de densité, de hauteur ou d'orientation de faîtage. Un cahier de prescriptions architecturales régit les couleurs, les clôtures, les pentes de toit et les matériaux. Dans certains quartiers, le bois ou la brique ont été imposés à hauteur d'un tiers de la superficie de la façade.
- Qualité de vie sociale :**
- L'aménagement réalisé répond aux exigences de qualité de la vie sociale à plusieurs titres :
  - L'offre de logement est diversifiée avec 80 appartements en locatif aidé, 150 appartements en accession ou en locatif privé et 180 maisons individuelles ou groupées, permettant d'assurer une mixité sociale.
  - La création d'une place aménagée, à l'interface entre la ZAC et les quartiers existants, constitue un véritable pivot du quartier. Celle-ci accueille un marché et des commerces en pied d'immeuble. Elle s'ouvre vers l'école primaire et la crèche créées avec l'opération.
  - Une plaine de jeux et une coulée verte attirent de nombreux promeneurs des environs jouant un rôle de parc urbain. Les voiries mixtes, bordées de noues engazonnées et plantées accueillent, cyclistes, piétons et véhicules à faible allure, contribuant ainsi à la qualité du cadre de vie du quartier.
- Respect de l'environnement :** En plus des bâtiments agricoles restaurés et intégrés à l'opération, des éléments naturels remarquables ont été sauvegardés, telle qu'une allée d'arbres centenaires ainsi qu'un petit bois. 1400 arbres ont été plantés, notamment des arbres fruitiers sur les parcelles privatives, valorisant l'histoire des anciens vergers. De même, 3 Km de haies champêtres ont été plantées par l'aménageur. La présence d'un talweg offre un support naturel à une gestion intégrée des eaux pluviales. Le système alternatif repose sur une coulée verte formée de huit bassins paysagers plantés de végétaux hydrophiles, renforcés par une plaine de jeux inondable d'environ un hectare et demi. L'écosystème ainsi créé est devenu le lieu d'une vie aquatique abondante. Conçue comme un espace de promenade, la coulée verte offre des perspectives inédites, colorées de poissons et autres amphibiens se faufilant entre les nymphées.

T R O I S I È M E P A R T I E

# Le référentiel

1. **L'utilité du Référentiel**

2. **Les références**

Qualité architecturale 6 références

Qualité de la vie sociale 6 références

Respect de l'environnement 5 références

3. **Le partenariat avec le Syndicat National  
des Professionnels de l'Aménagement et du Lotissement (SNAL)**



# 1 | L'utilité du Référentiel

L'évaluation de la qualité du cadre de vie relève en grande partie d'appréciations subjectives de la part de nombreuses instances :

- La presse spécialisée ne s'intéresse le plus souvent qu'aux projets ou nouvelles réalisations.
- Les jurys des établissements d'enseignement (écoles d'Architecture, de Paysage, de Génie Civil, instituts d'Urbanisme) apprécient de manière pragmatique, au cas par cas. Une méthode d'évaluation mieux partagée par le corps enseignant et transmissible serait souhaitable.
- Les jurys de concours d'architecture et d'urbanisme sont composés en partie d'architectes représentatifs des organisations professionnelles et de différentes écoles de pensée. Comme le veut la règle, ils laissent au maître d'ouvrage le soin d'arrêter son choix.
- Les services instructeurs de permis de construire, l'Architecte des Bâtiments de France dans les secteurs placés sous sa protection, expriment des avis au regard de préoccupations spécifiques relevant du Code de l'urbanisme.
- Les agents des services administratifs en charge du conseil aux collectivités locales s'abstiennent souvent d'appréhender l'évaluation qualitative des opérations.
- Le commissaire-enquêteur, sur les projets soumis à enquête publique, donne également un avis pouvant conduire à évocation auprès de l'instance suprême du Conseil d'État.
- Le juge du Tribunal administratif, en cas de recours, apprécie sur pièces au regard des motifs figurant au dossier du permis de construire.

Dans ces conditions, l'utilité d'un langage commun et de références partagées milite pour un référentiel commun.

L'étude éditée en 1970 par l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne (IAURP) « Composer avec la nature » de Mac Harg a montré qu'à partir d'enquêtes in situ, la qualité de la vie dans une agglomération pouvait être approchée à partir d'une cartographie agrégeant un ensemble de données environnementales, sociales, géographiques... Cette démarche, utile pour établir un

diagnostic, n'a pu s'imposer : le coût des enquêtes et les conséquences difficilement prévisibles d'un porter à la connaissance du public peuvent en être les causes.

De nombreuses études sur la qualité architecturale, la qualité de la construction, la qualité du paysage, la qualité environnementale (HOE), la qualité du logement... ont été recensées dans la présente bibliographie. Ces études ont le mérite d'informer les professionnels soucieux d'évaluer les opérations, cependant la diversité des approches et leur complexité constituent des obstacles à la communication.

Dès la création du Prix en 1997, les maîtres d'ouvrage des opérations sélectionnées ont adopté la mise en valeur des qualités des opérations. Progressivement la méthodologie s'est précisée pour déboucher sur une présentation des opérations plus claire, plus rigoureuse et accessible à un plus large public.

L'expérience acquise, partagée avec les professionnels et les élus depuis dix ans, a conduit à examiner l'ensemble des opérations sélectionnées pour regrouper les qualités récurrentes indiquant en quoi il y avait qualité architecturale, qualité de la vie sociale et respect de l'environnement. Ce travail a donné naissance au Référentiel.

L'étude s'est limitée à l'analyse de la qualité proprement dite des opérations sélectionnées et de leur vécu par les habitants. En conséquence, il n'a pas été jugé utile de prendre en compte les éléments suivants, bien qu'ils soient déterminants dans la qualité du cadre de vie, :

- le processus d'élaboration des projets (organisation de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre, montage opérationnel des opérations) ;
- la programmation des équipements publics et des transports en commun ;
- le caractère économique des opérations, conséquence des choix de la maîtrise d'ouvrage.

Il s'agit bien d'un outil pédagogique pour les étudiants et les enseignants, pour les professionnels de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre et d'un outil d'évaluation des qualités d'un ensemble urbain. Certes tout projet, toute réalisation, possède ses défauts ; dénoncer les défauts des opérations ne relève pas de la démarche qualité adoptée. Établir des références à suivre pour développer l'« attitude Art urbain » a semblé préférable parce qu'orienté vers l'avenir.

Il devrait également permettre de débattre, de manière rationnelle, des questions de cadre de vie auxquelles le grand public porte un intérêt croissant.

Ce Référentiel, comme guide d'évaluation des qualités d'une opération, conduit à s'interroger sur tout projet à réaliser pour identifier ses qualités.

Parallèlement ce Référentiel ne peut laisser indifférentes les collectivités locales, conscientes qu'elles seront jugées par leurs électeurs notamment sur la réussite de ces opérations.

Enfin, ce document pourra être un outil d'analyse et de communication à l'usage des services des ministères compétents dans les domaines de l'urbanisme, de l'architecture, de l'environnement et de la vie sociale, dans un contexte marqué par la prise en compte du développement durable des agglomérations.

## 2 | Les références

Les fiches de référence qui suivent se rapportent aux trois critères et fournissent :

- l'intitulé de la référence et sa définition ;
- les illustrations des opérations les plus représentatives de la qualité référencée, accompagnées du texte extrait de la fiche de présentation de l'opération concernée dans la rubrique relative à l'analyse d'un des trois critères d'évaluation ;
- d'autres exemples auxquels se rapporter ;
- un commentaire sur la nature des apports de la qualité référencée ;
- des points de vue d'auteurs ;
- les modalités d'évaluation des progrès accomplis (ou des régressions constatées) à un instant donné.

Dans ce Référentiel, 37 opérations sont donc représentées, 8 Prix, 7 mentions qualité architecturale, 7 mentions qualité de la vie sociale, 7 mentions respect de l'environnement et 8 autres opérations simplement sélectionnées.

Le dénombrement des qualités référencées dans les opérations sélectionnées a permis de classer par ordre décroissant les dix-sept références ci-après ; s'agissant de cas d'espèces, ce classement n'a qu'une valeur statistique.

### QUALITÉ ARCHITECTURALE

Référence 1 : Insertion dans le site et prise en compte du paysage

Référence 2 : Cohérence entre composition et fonctionnalité

Référence 3 : Identité du lieu et patrimoine

Référence 4 : Traitement de l'espace public

Référence 5 : Échelle et proportions

Référence 6 : Lumière et matériaux

### QUALITÉ DE LA VIE SOCIALE

Référence 1 : Concertation entre acteurs et usagers

Référence 2 : Convivialité

Référence 3 : Accessibilité

Référence 4 : Variété des fonctions et richesse des usages

Référence 5 : Promenade et détente

Référence 6 : Valeur symbolique et valeur pédagogique

### RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Référence 1 : Gestion des risques

Référence 2 : Biodiversité

Référence 3 : Gestion des déchets

Référence 4 : Gestion des nuisances, des pollutions et des encombrements dus à l'automobile

Référence 5 : Préservation des ressources naturelles (eau, énergie, bois...)

Référence 1	<p><b>Insertion dans le site et prise en compte du paysage</b></p> <p>Cohérence entre composition et fonctionnalité</p> <p>Identité du lieu et patrimoine</p> <p>Traitement de l'espace public</p> <p>Échelle et proportions</p> <p>Lumière et matériaux</p>
Définition	<b>Capacité d'une opération à s'inscrire dans le paysage préexistant, à le prendre en compte et à le mettre en valeur.</b>
Commentaire	Le paysage peut être naturel ou bâti, il peut se limiter à l'environnement proche ou lointain selon l'étendue des vues. Cette référence relève du domaine du jugement esthétique qui est subjectif en ce sens qu'il dépend de l'observateur en fonction de ses références culturelles, cependant il doit être argumenté explicitement.
Points de vue	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bernard Huet<sup>4</sup> plaide pour « une situation nouvelle où l'architecte s'effacerait devant l'évidence de l'architecture et l'architecture devant la nécessité de la ville. »</li> <li>- Le Prince de Galles<sup>5</sup> porte une vision souvent négative sur certains projets gâchant le paysage.</li> </ul>
Évaluation	La qualité de l'insertion dans le site doit être argumentée par les caractéristiques de l'ouvrage en rapport avec celles du site (implantation, silhouettes, formes, couleurs, matières...)

4. Huet, Bernard,  
« L'architecture contre  
la ville », in AMC n°14  
décembre 1986.

5. Prince-de-galles,  
*Le Prince et la Cité,  
un regard personnel  
sur l'architecture  
d'aujourd'hui*,  
éd. du May, Paris, 1990.



**Prix arturbain.fr 2005 Mention Qualité Architecturale – L’université au bord de l’eau, Amiens (80)**  
 « Les architectures proposent des formes renouvelées s’insérant dans le paysage et les traditions locales (...) »



**Prix arturbain.fr 2004 Prix - Un viaduc dans un parc, Vers-Pont du Gard (30)**  
 « Les deux bâtiments situés à l’entrée rive gauche et rive droite en non covisibilité totale avec le monument, dans une “architecture silencieuse”. »



**Prix arturbain.fr 2005 Sélectionné - Loire, trame verte, Orléans (45)**  
 « Les aménagements (quais, places, passerelles...) s’insèrent avec discrétion dans le paysage et l’environnement existants. »

**Prix arturbain.fr 2005 Prix – Habiter le jardin d’eau au cœur des rives de Meurthe, Nancy (54)**  
 « La composition architecturale s’appuie sur la diversité des concepteurs, avec une harmonisation des gabarits et des matériaux. »



**Prix arturbain.fr 2006 Prix – La place de la Libération, Dijon (21)**  
 « La composition architecturale s’appuie sur trois fontaines sèches de longueurs différentes dans l’alignement des rues adjacentes : Vauban, Bons Enfants et Palais. »

Référence 2	<p>Insertion dans le site et prise en compte du paysage</p> <p><b>Cohérence entre composition et fonctionnalité</b></p> <p>Identité du lieu et patrimoine</p> <p>Traitement de l'espace public</p> <p>Échelle et proportions</p> <p>Lumière et matériaux</p>
Définition	<b>Choix de la mise en forme (plan de masse et aspect des constructions) dans l'intégration des qualités fonctionnelles et esthétiques apportant une plus-value en termes de sens et de lisibilité.</b>
Commentaire	<p>Comme la précédente, cette référence relève du domaine esthétique mais suppose une intégration des contraintes de fonctionnement à la solution formelle retenue.</p> <p>Dans le langage des concepteurs, le terme de « parti architectural » est couramment utilisé pour exprimer un choix formel intégrant une fonction.</p> <p>D'autres architectes envisagent le moyen d'aboutir à cette cohérence par la notion de « concept » qui intègre de manière indissociable l'idée génératrice du projet à la solution fonctionnelle et esthétique retenue.</p>
Points de vue	À la division traditionnelle tripartite depuis Vitruve de l'analyse de la production bâtie en solidité, utilité et beauté, puis reprise par Philippe Dehan <sup>6</sup> en pérennité, usage et formes, il est préféré ici d'intégrer les composantes esthétiques et fonctionnelles en une référence unique mettant l'accent sur le service rendu par la mise en forme à la fonction et aux usages.
Évaluation	La fonctionnalité s'évalue à l'aune du programme et des usages ; la qualité esthétique de la composition relève d'un jugement subjectif en fonction des valeurs culturelles différentes notamment pour le grand public et les spécialistes...

6. Dehan Philippe, Debarre Anne, de Gravelaine Frédérique : *Qualité architecturale et innovation – Tome 1 Méthodes d'évaluation. Tome 2, Études de cas* – ministère de l'Équipement, Plan Urbanisme Construction et Architecture 1999, 2 vol., 141+119 p., phot, plans, schémas, bibliographie.



**Prix arturbain.fr 2005 Prix - Habiter le jardin d'eau au cœur des rives de Meurthe, Nancy (54)**  
« Les bassins du jardin d'eau font pénétrer l'eau dans le quartier et fondent une **nouvelle trame urbaine.** »



**Prix arturbain.fr 2006 Mention Qualité Architecturale Les places, de folies en cascade, Briey (54)**  
« La place de l'Hôtel de Ville **prolonge le cheminement** venant du plan d'eau et allant vers le centre de la Ville Haute. »



**Prix arturbain.fr 2005 Prix Mention Qualité Architecturale – L'université au bord de l'eau, Amiens (80)**  
« Les formes sont travaillées pour **épouser et valoriser le dessin des cours d'eau.** »



**Prix arturbain.fr 2001 Prix – Une démarche OPAH, la Croix Rousse, Lyon (69)**  
« Flâner dans les vieux quartiers de Lyon devient un plaisir renouvelé pour les amoureux de “**traboules**” et de “**bouchons**” avec de magnifiques **échappées des fenêtres urbaines** sur Lyon aussi bien de jour que de nuit. »

Référence 3	<p>Insertion dans le site et prise en compte du paysage Cohérence entre composition et fonctionnalité</p> <p><b>Identité du lieu et patrimoine</b></p> <p>Traitement de l'espace public Échelle et proportions Lumière et matériaux</p>
Définition	<p><b>Capacité à mettre en valeur et enrichir le patrimoine préexistant : architectural ou urbain, historique ou social, monumental ou banal ; voire à le créer, le patrimoine participant à l'identité du lieu.</b></p>
Commentaire	<p>En l'absence d'un patrimoine identifiable préexistant, c'est la conception du projet qui développe l'identité et le sens d'un lieu. Un lieu porteur d'identité n'est pas interchangeable, il a un caractère propre qui donne le sentiment d'être « quelque part ».</p> <p>Cette référence est liée à la précédente « Cohérence entre composition et fonctionnalité » car elle demande que les fonctionnalités soient résolues, tout comme l'esthétique des choix formels, pour qu'un projet prenne vie et qu'émerge une identité.</p>
Points de vue	<p>L'étude de l'APUR<sup>7</sup> « Tranche de ville » évoque :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les lieux qui font ville, chargés de toutes les qualités : urbanité, animation... ;</li> <li>- les lieux de villégiature où l'on se ressource ;</li> <li>- les lieux icônes qui concentrent l'image de l'audace, pas toujours perçue positivement, ou de l'authenticité qui peut rimer avec marketing ;</li> <li>- les lieux extraterritoriaux porteurs d'une image forte mais ambivalente (place de la République, périphérique...);</li> <li>- et les lieux dont l'identité ne marque pas les usagers.</li> </ul>
Évaluation	<p>Par l'analyse d'un professionnel qualifié des composantes patrimoniales, de la nature de l'identité du lieu et par des enquêtes d'opinion.</p>

7. Étude de l'APUR :  
« Tranche de ville, habiter  
Paris ou comment apprécier  
la qualité de la vie urbaine  
à Paris », laboratoire  
Architecture/Anthropologie,  
novembre 2005.





**Prix arturbain.fr 2004 Mention Qualité Architecturale – L'îlot rénové de la Reine Blanche, Paris XIII<sup>e</sup>**  
 « L'ensemble architectural (rénovation et construction d'immeubles neufs), composé autour de trois cours pavées à ciel ouvert reliées par des passages, redonne l'ambiance de l'îlot moyenâgeux. »



**Prix arturbain.fr 2002 Mention Qualité Architecturale – Plan d'embellissement de Bordeaux, Bordeaux (33).**  
 « La démarche d'ensemble vise à requalifier le patrimoine existant naturel, viticole et architectural sur Bordeaux, marqué par les époques florissantes du XVIII<sup>e</sup>, XIX<sup>e</sup> et début du XX<sup>e</sup> siècle. »



**Prix arturbain.fr 2002 Prix – Sous les arches, Issis-les-Moulineaux (92)**  
 « Le ravallement du viaduc a mis en valeur la pierre meulière et la pierre d'appareil. »

Référence 4	<p>Insertion dans le site et prise en compte du paysage Cohérence entre composition et fonctionnalité Identité du lieu et patrimoine</p> <p><b>Traitement de l'espace public</b> Échelle et proportions Lumière et matériaux</p>
Définition	<b>Soin apporté à l'aménagement de l'espace public et à ses transitions avec l'espace privé, par le choix des matériaux, du mobilier et des plantations.</b>
Commentaire	<p>Les opérations sélectionnées ont pour particularité de s'organiser autour d'un espace public (tel que salon urbain, lieu de repos, jeu de boules, promenade, marché forain). À ce titre, cet espace ne doit pas être résiduel mais composé, hiérarchisé et articulé. Un lien entre les bâtiments qui le bordent, la qualité de cet espace entraînent une valorisation des immeubles attenants qui, réciproquement, participent à la définition de l'espace public. Les éléments ci-dessous constituent notamment la qualité du traitement de l'espace public :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pérennité constructive qui concerne surtout les finitions, d'où l'importance du choix des matériaux et de la mise en œuvre ;</li> <li>- facilité de maintenance et de nettoyage ;</li> <li>- sûreté au sens de la dangerosité matérielle évitée ;</li> <li>- définition claire du statut des espaces publics, communs et privés.</li> </ul>
Points de vue	La Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques (MIQCP) <sup>8</sup> développe un travail important de méthodologie à l'attention des maîtres d'ouvrages, concernant le procès du projet, la programmation, l'organisation de concours mais s'abstient de définir les outils d'évaluation de la qualité des projets considérant que cette responsabilité incombe à l'équipe de maîtrise d'œuvre sélectionnée.
Évaluation	Par l'observation du professionnel ou de l'expert et enquête d'opinion auprès des usagers concernant le choix des éléments constitutifs de l'espace public (durabilité, finition, entretien...).

8. Weil, Sylvie,  
*Les espaces publics urbains*,  
MIQCP, 2001, 172 p.,  
phot, fig., bibliogr.



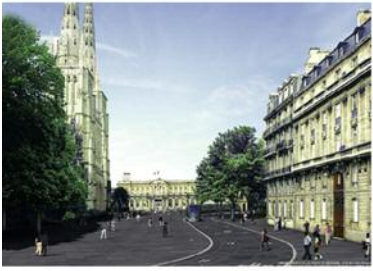
**Prix arturbain.fr 2005 Prix et Meilleure Communication – Habiter le jardin d'eau au cœur des rives de Meurthe, Nancy (54)**  
 « Des salons urbains viennent en alternance du bâti tout en préservant des vues sur le grand paysage. »



**Prix arturbain.fr 2004 Prix – Un viaduc dans un parc, Vers-Pont du Gard (30)**  
 « La digue, anti-cruie centennale, traitée en pierres crée une promenade en belvédère. »



**Prix arturbain.fr 2003 Mention Qualité Architecturale – Un cœur de village, Donnery (45)**  
 « Création d'un parvis pavé, arboré et aménagé de bancs, entre la Mairie et l'Église. »



**Prix arturbain.fr 2002 Mention Qualité architecturale - Plan d'embellissement de Bordeaux (33)**  
 « Le plan des espaces publics liés au tramway est complété par de multiples interventions sur les places et jardins publics. »



**Prix arturbain.fr 2001 Prix - Une démarche OPAH, la Croix Rousse, Lyon (69)**  
 « La réhabilitation des espaces publics, (...) met fin à l'insalubrité du quartier. »

	<p>Insertion dans le site et prise en compte du paysage</p> <p>Cohérence entre composition et fonctionnalité</p> <p>Identité du lieu et patrimoine</p> <p>Traitement de l'espace public</p>
<b>Référence 5</b>	<p><b>Échelle et proportions</b></p> <p>Lumière et matériaux</p>
<b>Définition</b>	<p><b>L'échelle (humaine ou monumentale) est le rapport dimensionnel du projet avec l'homme ; la proportion est le rapport des dimensions des parties du projet entre elles.</b></p>
Commentaire	<p>Les dimensions prendront en compte les vides comme les pleins, horizontalement comme verticalement.</p> <p>La référence « échelle et proportions » traite également de la justesse du dimensionnement en rapport aux usages de l'opération.</p>
Points de vue	<p>Le Prince de Galles<sup>9</sup> utilise le critère intitulé « hiérarchie : relation entre la dimension de l'édifice et sa signification, relation entre les différentes parties de l'édifice : devant/derrière, entrées... » et le critère intitulé « échelle : l'homme est la mesure de toute chose, relation au lieu qui a une échelle et des proportions caractéristiques. »</p> <p>Selon Herman Herzberger<sup>10</sup>, « l'échelle : l'important n'est pas (seulement) la taille des objets, mais leur articulation : division rythmique et métrique des murs et façades qui permettent de les rendre intelligibles. »</p>
Évaluation	<p>La mesure se fera par une visite sur le site, afin de tester l'échelle humaine, constater les usages, apprécier les proportions et les rapports dimensionnels des constructions entre elles et avec les vides.</p>

9. Prince-de-galles,  
*Le Prince et la Cité,*  
*un regard personnel sur*  
*l'architecture d'aujourd'hui,*  
 éd. du May, Paris, 1990.

10. Herman Herzberger,  
*Lessons for students in*  
*architecture,* éd. Publiechers  
 Rotterdam, 1991.



**Prix arturbain.fr 2005 Prix et Meilleure Communication – Habiter le jardin d'eau au cœur des rives de Meurthe, Nancy (54).**

« La composition architecturale s'appuie sur la diversité des concepteurs, avec une **harmonisation des gabarits** et des matériaux. »



**Prix arturbain.fr 2005 Mention Qualité Architecturale L'université au bord de l'eau, Amiens (80).**

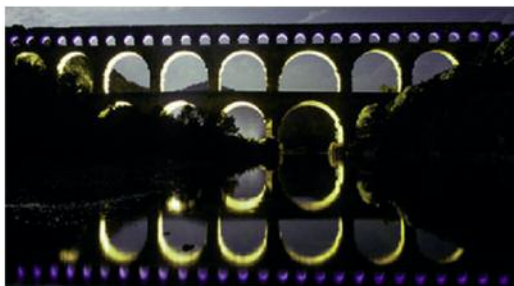
« Les architectures proposent des formes renouvelées s'insérant dans le paysage et les traditions locales, notamment à travers la recherche d'une **échelle juste** et l'usage de la brique. »

**Prix arturbain.fr 2001 Mention Qualité Architecturale Axe majeur, Cergy-Pontoise (95)**

« L'œuvre est **monumentale**, un **monument à l'échelle** de l'ensemble du site de Cergy-Pontoise. »

	<p>Insertion dans le site et prise en compte du paysage          Cohérence entre composition et fonctionnalité          Identité du lieu et patrimoine          Traitement de l'espace public          Échelle et proportions</p>
<b>Référence 6</b>	<b>Lumière et matériaux</b>
<b>Définition</b>	<b>Cette référence regroupe lumières naturelle, artificielle et matériaux comme éléments constitutifs premiers du cadre bâti.</b>
Commentaire	<p>La façon dont la lumière naturelle pénètre un lieu, une architecture ou un espace naturel, est révélatrice de la sensibilité d'approche d'une conception et porteuse de grandes qualités d'usage. La mise en lumière artificielle permet d'appuyer la force d'un bâtiment, de signaler l'animation commerciale et l'activité économique ou d'accompagner des usages quotidiens amenant confort visuel et sécurité. Sa réussite passe par un choix pertinent des appareils d'éclairage en termes de performance et d'aspect.</p> <p>La gamme des matériaux utilisés et leur capacité de vieillissement est également importante. Un trop grand nombre de matériaux est un facteur de risque en termes de cohérence et d'identité. La beauté intrinsèque, la pérennité constructive et esthétique sont des qualités qui conduisent à privilégier les matériaux dont le vieillissement les valorise au lieu de les dégrader. Le choix d'essences végétales peut être assimilé aux matériaux pour le cas d'un espace naturel.</p>
Points de vue	<p>Le prince de Galles<sup>11</sup> utilise le critère : « variété des matériaux choisis en relation avec le milieu » ainsi que le critère « signalétique et éclairage : retrouver un contrôle des signes et des enseignes, en particulier dans la ville historique ».</p>
Évaluation	<p>La qualité des matériaux sera évaluée en intégrant les aspects esthétiques comme fonctionnels (performance, durabilité, confort...). Pour la lumière naturelle et artificielle on s'attachera à analyser les différentes ambiances lumineuses en fonction des lieux, des temps et des usages de l'opération. Les points de vue des usagers comme des spécialistes seront à prendre en considération.</p>

11. Prince-de-galles,  
*Le Prince et la Cité,*  
*un regard personnel sur*  
*l'architecture d'aujourd'hui,*  
 éd. du May, Paris, 1990.



**Prix arturbain.fr 2004 Prix – Un viaduc dans un parc, Vers-Pont du Gard (30)**

« La mise en lumière (plan lumière) du monument participe au spectacle nocturne et donne un autre regard sur le paysage du viaduc et la nature qui l'entoure. »



**Prix arturbain.fr 2003 Mention Qualité Architecturale**

**Un cœur de village, Donnery (45).**

« Intégration d'un mobilier d'éclairage de qualité en hauteur et au sol, associé à des plantations choisies pour une mise en valeur des places. »



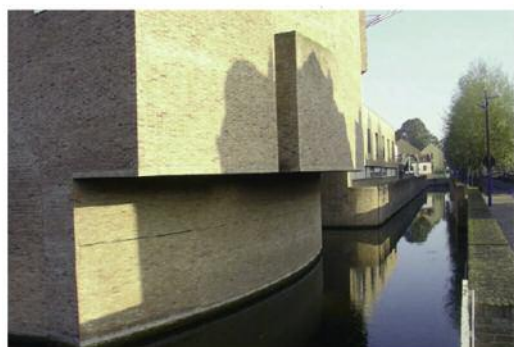
**Prix arturbain.fr 2002 Mention Qualité Architecturale – Plan d'embellissement de bordeaux (33)**

« Le plan lumière définit une vision d'ensemble où se greffent des éclairages. La place de la Bourse, la base des sous-marins comme les quais ou les cours ont des lumières différenciées, visant la sécurité, le confort et le spectacle de la nuit. »



**Prix arturbain.fr 2000 Mention Qualité Architecturale – Les deux gares Eole, un renouveau de l'architecture urbaine souterraine, Paris (75).**

« Recréer une ambiance chaleureuse par l'utilisation de matériaux comme le bois et le verre a été une volonté dominante dans la définition du concept. »



**Prix arturbain.fr 2005 Mention Qualité Architecturale – L'université au bord de l'eau, Amiens (80)**

« Les architectures proposent des formes renouvelées s'insérant dans le paysage et les traditions locales, notamment à travers (...) l'usage de la brique. »

<b>Référence 1</b>	<p><b>Concertation entre acteurs et usagers</b></p> <p>Convivialité Accessibilité Variété des fonctions et richesse des usages Promenade et détente Valeur symbolique et valeur pédagogique</p>
<b>Définition</b>	<p><b>Réflexions et échanges menés entre les différents acteurs (élus, maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre...), les riverains et les usagers en amont du projet, lors de sa réalisation et à l'usage de la réalisation (suivi et accompagnement).</b></p>
<b>Commentaire</b>	<p>Cette référence concerne toutes les dispositions prises pour impliquer les habitants et riverains avant l'élaboration d'un projet : ces dispositions peuvent prendre l'aspect d'une enquête publique, d'un débat public ou plus simplement d'une concertation, d'un dialogue entre les différentes parties, pour recueillir les avis et les préoccupations de chacun.</p> <p>Cette référence implique également toutes les réflexions menées en amont de la réalisation d'un projet, entre les acteurs de la maîtrise d'ouvrage, de la maîtrise d'œuvre et de la « maîtrise d'usage ».</p> <p>Par ailleurs, cette référence recouvre tout le suivi de l'opération et son évaluation (structure de conseil, plaquettes pédagogiques, accompagnement, rencontre avec des associations...).</p>
<b>Points de vue</b>	<p>Pour analyser la prise en compte des avis citoyens, Sherry R. Arnstein<sup>12</sup> propose une échelle de participation avec trois niveaux (qui se subdivisent en plusieurs degrés) : la non participation (le pouvoir impose son point de vue avec ou sans commentaire), la coopération symbolique (l'avis des citoyens est sollicité sans forcément être pris en compte) et le pouvoir effectif des citoyens (le pouvoir suit l'avis des citoyens).</p>
<b>Évaluation</b>	<p>Par le dénombrement et la nature des actions qui ont été menées en amont et en aval de la réalisation du projet, et par enquête d'opinion auprès des usagers.</p>

12. Sherry R. Arnstein :  
« A Ladder Of Citizen  
Participation », JAIP, Vol.35,  
July 1969, pp. 216-224.





**Prix arturbain.fr 2006 Prix - La place de la Libération, Dijon (21)**

« Le projet à fait l'objet d'une large concertation permettant à de nombreux Dijonnais de s'exprimer sur le sujet (réunions publiques, expositions, films 3D...). Après réalisation, la communication s'est poursuivie autour des différents usages de la place. »



**Prix arturbain.fr 2006 Mention Qualité de la Vie Sociale - Le champ de foire, Treffort-Cuisiat (01)**

« La concertation menée par le CAUE (01) avec les commerçants et habitants a donné lieu à un cahier des charges. »



**Prix arturbain.fr 2003 Mention Qualité de la Vie Sociale - La rue Emilie Raspail et la place de la République, Arcueil (94)**

« L'association des commerçants Arcueil-Village a participé au projet pour la définition et la gestion du stationnement (zone bleue et places "minute"), la concertation avec les riverains accompagnent le chantier et l'inauguration du projet. »



**Prix arturbain.fr 2002 Mention Qualité de la Vie Sociale - Un quartier embelli et réanimé, Montrouge (92)**

« La concertation entre la population, les associations locales, les syndicats, les commerçants, les artisans, avec les partenaires institutionnels décisionnaires et la ville a favorisé un consensus sur le programme. »

<b>Référence 2</b>	<p>Concertation entre acteurs et usagers</p> <p><b>Convivialité</b></p> <p>Accessibilité</p> <p>Variété des fonctions et richesse des usages</p> <p>Promenade et détente</p> <p>Valeur symbolique et valeur pédagogique</p>
<b>Définition</b>	<p><b>Capacité d'attraction et d'accueil des habitants, des usagers et des visiteurs d'un quartier.</b></p>
<b>Commentaire</b>	<p>Au-delà des caractéristiques architecturales, la convivialité d'une opération dépend de la gestion du lieu, des actions d'animation, de la vie des commerces, de l'organisation de festivités ou de manifestations accessibles. Ces actions doivent permettre aux différents groupes sociaux de s'approprier le site, quels que soient leurs statuts (jeunes/vieux, riches/pauvres, touristes/autochtones, actifs/retraités, nouveaux/anciens habitants, célibataires/familles ou selon l'origine ethnique ou le milieu culturel). Cette convivialité est liée au programme en amont de l'opération (types de logements, catégories de commerces), au contexte dans lequel elle s'insère, aux moyens d'accès depuis les autres quartiers et au traitement de l'espace public.</p> <p>Le sentiment de sécurité est indispensable au développement de la vie sociale. L'aménagement de l'espace y contribue.</p> <p>Cette référence ne traite pas de la sûreté des lieux qui est normalement prise en compte par le respect des normes de sécurité dimensionnelles et techniques de la construction.</p> <p><b>L'influence de la diversité sociale d'un quartier est notable pour cette référence.</b></p>
<b>Points de vue</b>	<p>L'APUR<sup>13</sup> utilise un critère nommé « diversité sociale » qui recouvre ces notions et qui est défini comme « l'hétérogénéité du tissu social de la ville notamment en ce qui concerne les catégories socioprofessionnelles auxquelles appartient sa population ».</p>
<b>Évaluation</b>	<p>Par l'observation des populations sur le terrain et par des enquêtes auprès des habitants indiquant leur ressenti. Les statistiques de dégradations et d'incivilités, suivis de près par les bailleurs sociaux sont à prendre en compte.</p>

13. Étude de l'APUR :  
« Tranche de ville, habiter  
Paris ou comment apprécier  
la qualité de la vie urbaine  
à Paris », laboratoire  
Architecture/Anthropologie,  
novembre 2005.



Prix arturbain.fr 2006 Prix - *La place de la Libération*, Dijon (21)

« Les terrasses de cafés et de restaurants font de la place un lieu très fréquenté par des populations variées (touristes, étudiants, actifs, retraités...). »

Prix arturbain.fr 2005 Prix - *Habiter le jardin d'eau au cœur des rives de Meurthe*, Nancy (54)

« Nombreuses manifestations sociales et de loisirs gratuites impliquant des associations du quartier. »



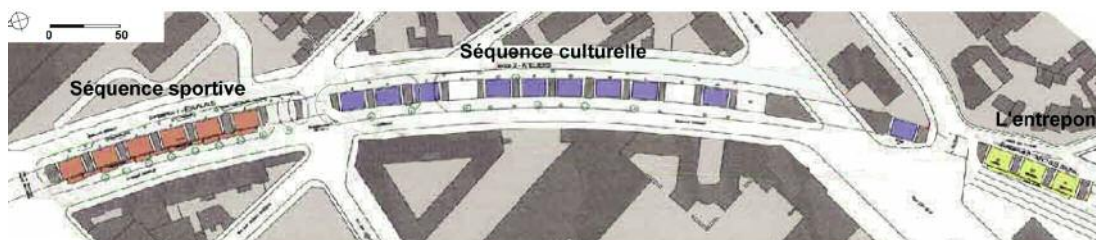
Prix arturbain.fr 2001 Mention Qualité de la Vie Sociale - *Les Louisiennes, un quartier de maisons*, Evry (91)

« Les alternances de façades d'accueil et de service créent des conditions de convivialité. »



Prix arturbain.fr 2005 Mention Qualité de la Vie Sociale - *Promenade autour du quai Vauban*, Perpignan (66)

« Le remaniement des espaces publics permet d'attirer, été comme hiver, touristes et habitants, jeunes et moins jeunes qui viennent se prélasser à l'abri de la tramontane sur le quai Vauban, autour du "Palmarium" et sur la place Arago. »



Prix arturbain.fr 2002 Prix - *Sous les arches*, Issy-les-Moulineaux (92)

« Lieu de pratique sportive, de création, d'expression et de rencontre, le viaduc devient au cœur de la ville, à la fois un lien entre l'Est et l'Ouest de la commune et un lieu de vie, autour duquel s'organisent des événements sociaux et culturels. »

	<p>Concertation entre acteurs et usagers</p> <p>Convivialité</p>
<b>Référence 3</b>	<p><b>Accessibilité</b></p> <p>Variété des fonctions et richesse des usages</p> <p>Promenade et détente</p> <p>Valeur symbolique et valeur pédagogique</p>
<b>Définition</b>	<p><b>Moyens d'accès disponibles pour tous (usagers et habitants) permettant de relier l'ensemble urbain (une opération) aux diverses fonctions urbaines à l'échelle de la ville ou de l'agglomération.</b></p>
<b>Commentaire</b>	<p>Ces moyens d'accès doivent correspondre à la nature du programme, ils sont liés à la situation de l'emprise de l'opération dans son bassin de vie.</p> <p>Les différents modes ou moyens d'accès étant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les transports en commun, trains, bus, cars, trams, métros ;</li> <li>- les routes et voies pour l'automobile (taxis, voitures particulières) ;</li> <li>- les fonctions logistiques, route, eau ou fer ;</li> <li>- les circulations douces pour les vélos, les piétons, y compris l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.</li> </ul> <p>Les accès peuvent être soit préexistants, soit issus des décisions de programmation du maître d'ouvrage s'il décide les améliorer.</p> <p>Ces moyens d'accès déterminent des fonctions qu'il est essentiel de prendre en compte dans la composition urbaine et architecturale issue des choix des maîtres d'œuvre.</p>
<b>Points de vue</b>	<p>Critère CSTB n° 15<sup>14</sup> (cf. Angioletti) « intermodalité et moyens de transport : diminution des déplacements individuels (réduction du nombre de parkings) , développement des transports collectifs (réduction des temps de trafic et des congestions), développement des modes alternatifs (marche à pied, cycles, co-voiturage) ».</p>
<b>Évaluation</b>	<p>Par l'analyse du rapport entre les besoins d'accès d'une opération et les différents modes d'accès offerts par type d'usagers (fonctions logistiques, automobilistes, piétons, poussettes, fauteuils roulants...).</p>



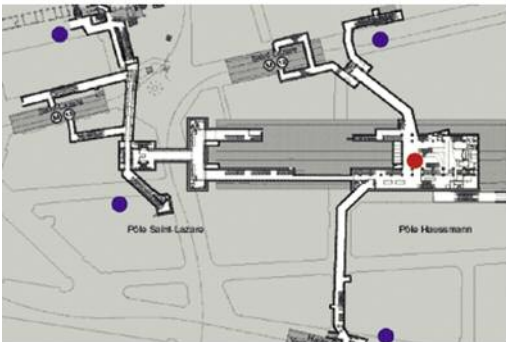
Prix arturbain.fr 2006 Mention Qualité de la Vie Sociale - *Le champ de foire, Treffort-Cuisiat (01)*  
« L'accessibilité par les piétons est bien lisible, selon des pentes faibles. La circulation des voitures est encadrée. »



Prix arturbain.fr 2000 Mention Qualité de la Vie Sociale  
*Le centre-bourg réhabilité, Chécny (45)*  
« Le bourg entier se parcourt sans dénivellation pour les handicapés. »



Prix arturbain.fr 2002 Sélectionné - *Le tramway artistique, Strasbourg (67)*  
« L'accessibilité est assurée à tous, au tramway et aux passages piétons. »



Prix arturbain.fr 2000 Mention Qualité Architecturale - *Les deux gares Eole, un renouveau de l'architecture urbaine souterraine, Paris (75)*  
« La gare Haussmann Saint-Lazare permet une desserte "éclatée" du quartier sur un rayon de 500 m. »



Prix arturbain.fr 2005 Mention Qualité de la Vie Sociale - *Promenade autour du quai Vauban, Perpignan (66)*  
« Un petit bus gratuit dessert le centre-ville et son hyper-centre historique. »

	<p>Concertation entre acteurs et usagers</p> <p>Convivialité</p> <p>Accessibilité</p>
<b>Référence 4</b>	<p><b>Variété des fonctions et richesse des usages</b></p> <p>Promenade et détente</p> <p>Valeur symbolique et valeur pédagogique</p>
<b>Définition</b>	<p><b>Diversité des éléments du programme générant une richesse des pratiques des habitants et usagers ainsi qu'un mode d'usage des lieux dans le temps.</b></p>
<b>Commentaire</b>	<p>Cette référence concerne la pluralité des fonctions et des usages qui se développent dans une opération.</p> <p>Elle dépend de la prise en compte, dans la programmation, de la variété des fonctions urbaines à l'échelle du quartier : logement, activités, commerces, équipements publics, services et espaces publics.</p> <p>La variété des usages dépend, au-delà du programme, de la justesse de la mise en forme et des attentions portées aux gestes de la vie quotidienne des usagers : des marches pour s'asseoir, une niche ensoleillée pour se reposer, un parking qui peut devenir un terrain de jeux ou un marché forain, un garde-corps qui permet de s'appuyer.</p> <p>À titre d'exemple, les quartiers de bureaux devenant déserts en soirée, les stations balnéaires vidées de leurs estivants, les banlieues résidentielles éloignées des commerces et des services... seront perçus négativement.</p> <p>Cette référence renvoie au modèle de la ville européenne traditionnelle, dense et animée.</p> <p>La « variété des fonctions et des usages » est liée à la « convivialité » et au « traitement de l'espace public ».</p>
<b>Points de vue</b>	<p>L'étude le l'APUR<sup>15</sup> : considère comme « désert : là où le tissu urbain et social ne marche pas et là où l'on ne voit pas la vie quotidienne de la ville », et comme « frontière : tout type d'obstacle ou de barrière réelle ou métaphorique influençant la perception voire le déplacement des interlocuteurs » qui s'opposent à la présente référence.</p>
<b>Évaluation</b>	<p>Par l'observation des usages des lieux dans le temps (jour/nuit, été/hiver, fêtes...) et par enquête d'opinion auprès des usagers.</p>

15. Étude de l'APUR :  
 « Tranche de ville, habiter  
 Paris ou comment apprécier  
 la qualité de la vie urbaine  
 à Paris », laboratoire  
 Architecture/Anthropologie,  
 novembre 2005.



#### Prix arturbain.fr 2000 Prix - 10 ans d'art urbain, Gréasque (13)

« Le choix d'implantation des équipements vise à rééquilibrer les différents quartiers. La programmation d'espaces publics de proximité mobilise riverains, utilisateurs et habitants autour du projet urbain. »



#### Prix arturbain.fr 2004 Mention Qualité de la Vie Sociale - Une cité-jardin aux références durables, Stains (93)

« La mixité entre logements et commerces en pied d'immeuble est un facteur d'animation et de sécurité dans le quartier. »



#### Prix arturbain.fr 1997 Prix - Le quartier des Portes de la Forêt, Bois-Guillaume (76)

« La création d'une place aménagée, à l'interface entre la ZAC et les quartiers existants, constitue un véritable pivot du quartier. Celle-ci accueille un marché et des commerces en pied d'immeuble. Elle s'ouvre vers l'école primaire et la crèche créées avec l'opération. »

	<p>Concertation entre acteurs et usagers</p> <p>Convivialité</p> <p>Accessibilité</p> <p>Variété des fonctions et richesse des usages</p>
<b>Référence 5</b>	<p><b>Promenade et détente</b></p> <p>Valeur symbolique et valeur pédagogique</p>
<b>Définition</b>	<p><b>Caractère d'un lieu adapté à la marche et aux loisirs procurant aux utilisateurs détente et plaisir des sens : olfactif, visuel, auditif, bienfaits de la marche...</b></p>
<b>Commentaire</b>	<p>C'est un lieu qui permet de se ressourcer, de se reposer, de profiter de l'extérieur, du soleil, de la nature, de respirer l'air frais, c'est aussi un lieu de loisir où l'on peut pratiquer le sport, où l'on peut apprécier un paysage urbain ou naturel, qui peut être situé au bord de l'eau ou dans des rues agréables. Il est associé au temps libre, au loisir, au bien-être et au plaisir.</p>
<b>Points de vue</b>	<p>L'étude de l'APUR<sup>16</sup> utilise le critère « se ressourcer » : retourner aux sources, aux valeurs fondamentales pour reprendre ses forces morales. Mots-clés associés : bien-être, plaisir, liberté, calme, beauté.</p>
<b>Évaluation</b>	<p>Par l'observation des usages, par la fréquentation (nombre de promeneurs) et par le niveau qualitatif de la promenade.</p>

16. Étude de l'APUR :  
 « Tranche de ville, habiter  
 Paris ou comment apprécier  
 la qualité de la vie urbaine  
 à Paris », laboratoire  
 Architecture/Anthropologie,  
 novembre 2005.





Prix arturbain.fr 2003 Prix - *Le jardin pour la Paix*, Bitché (57)

« Lieu de promenade, propice à la flânerie et à la méditation, ce cadre de verdure est aussi le support de rencontres et d'échanges culturels : théâtre, musique, illuminations... »



Prix arturbain.fr 2006 Mention Qualité de la Vie Sociale - *Le champ de foire*, Treffort-Cuisat (01)

« Convivialité, promenade et détente sont favorisées par la présence des allées ombragées, bancs, fontaine et bassin. »

Prix arturbain.fr 1997 Prix - *Le quartier des Portes de la Forêt*, Bois-Guillaume (76)

« Une plaine de jeux et une coulée verte attirent de nombreux promeneurs des environs, jouant un rôle de parc urbain. »



Prix arturbain.fr 2005 Mention Qualité de la Vie Sociale - *Promenade autour du Quai Vauban*, Perpignan (66)

« (...) touristes et habitants, jeunes et moins jeunes viennent se prélasser à l'abri de la Tramontane sur le quai Vauban (...). »



Prix arturbain.fr 2005 Sélectionné - *Le Carré et ses canaux*, Sénart (77)

« Les promenades piétonnières contribuent à insérer le Carré dans le réseau des liaisons douces à l'échelle du territoire (allée Royale...). »

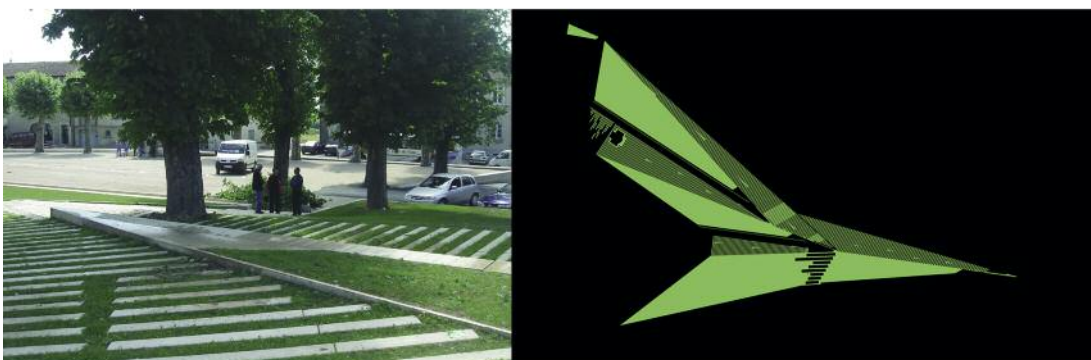
	<p>Concertation entre acteurs et usagers Convivialité Accessibilité Variété des fonctions et richesse des usages Promenade et détente</p>
<b>Référence 6</b>	<b>Valeur symbolique et valeur pédagogique</b>
<b>Définition</b>	<b>Caractère d'un lieu pourvu d'une signification sociale ou culturelle forte à portée symbolique / caractère d'un lieu support d'actions à but pédagogique.</b>
<b>Commentaire</b>	<p>Le traitement monumental peut être le corollaire de la valeur symbolique. Un lieu à caractère symbolique peut commémorer un événement ou être le support de l'identité d'un groupe social (du monument à la reconversion, qui perpétue la mémoire ouvrière, d'une ancienne usine en logements ou en équipement culturel) ou être le lieu de représentation d'un groupe social qui relève de l'espace public, pour l'organisation de défilés, d'art vivant, de fêtes, de bals.</p> <p>De manière récurrente certaines opérations sélectionnées par le Séminaire Robert Auzelle sont le support d'actions à but pédagogique qui portent parfois sur l'histoire de la ville, parfois sur l'éducation aux actions de préservation de l'environnement, parfois sur la connaissance de la nature, faune et flore ou la préservation des ressources et de la biodiversité.</p> <p>Cette caractéristique quand elle est présente mérite d'être identifiée et encouragée car elle contribue à l'enrichissement de la culture du groupe social des usagers.</p>
<b>Points de vue</b>	La valeur pédagogique est une référence sans équivalent dans d'autres référentiels, elle est caractéristique des objectifs éducatifs du Séminaire Robert Auzelle.
<b>Évaluation</b>	<p>La valeur symbolique correspond à la permanence de dénominations comme « la filature » dans le cas d'une usine reconvertie en logements, à la commémoration par des manifestations spécifiques, à la mise en place de panneaux d'information...</p> <p>La mesure de la valeur pédagogique se fait par l'observation des actions pédagogiques en nombre, en pertinence, en qualité et par enquête d'opinion des usagers sur leur impact.</p>



Prix arturbain.fr 2005 Mention Respect de l'Environnement - *Le caminAdour*, Tarbes (65)  
 « Des passe-vues cadrent les vues les plus intéressantes et donnent des informations sur le fleuve (la faune, la flore, le patrimoine bâti lié à l'eau, les canaux, les ponts, l'urbanisation, l'utilisation industrielle de l'eau...). »



Prix arturbain.fr 2004 - *Un Viaduc dans un parc*, Vers-Pont du Gard (30)  
 « (...) les espaces de découverte (musées, scénographie, médiathèque) (...) sont gratuits. Des manifestations gratuites sont également organisées toute l'année. »



Prix arturbain.fr 2006 Mention Qualité de la Vie Sociale - *Le champ de foire*, Treffort-Cuisiat (01)  
 « Prend ici valeur symbolique et pédagogique la double démarche : respect du caractère de l'ancien foirail, de ses arbres et de ses éléments architecturaux, mais aussi recours à une composition et une mise en œuvre originale contemporaine. »

<b>Référence 1</b>	<p><b>Gestion des risques</b></p> <p>Biodiversité</p> <p>Gestion des déchets</p> <p>Gestion des nuisances, des pollutions et des encombrements dus à l'automobile</p> <p>Préservation des ressources naturelles (eau, énergie, bois...)</p>
<b>Définition</b>	<b>Dispositions prises contre les risques naturels et technologiques.</b>
<b>Commentaire</b>	<p>Il s'agit d'intégrer les risques naturels (inondations, glissements de terrains, avalanches, risques sismiques...) et technologiques dans la conception de l'opération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soit pour les minimiser à la source (exemple : contre le ruissellement, en évitant le déboisement, l'imperméabilisation des sols ou en créant des bassins d'orage) ;</li> <li>- soit pour se préserver de leurs effets en ne construisant pas dans les zones à risques (technologiques, inondations, avalanches...) ou en prenant des mesures compensatoires permettant de gérer le risque (structure adaptée en zone sismique, mise hors d'eau des réseaux d'alimentation en zone inondable...).</li> </ul>
<b>Points de vue</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Philippe Madec et Jac Fol<sup>17</sup> dénoncent l'hégémonie de la résolution par la technique de la crise environnementale avec de nombreuses mesures applicables à la construction (HQE, RT 2000...) au détriment de la prise en compte de la part architecturale, notamment en ce qui concerne la conception et l'insertion dans le site.</li> <li>- La cible HQE n°1<sup>18</sup> : relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat, notamment le quatrième alinéa : la réduction des risques de nuisance entre le bâtiment, son voisinage et son site.</li> </ul>
<b>Évaluation</b>	Par la vérification des mesures préventives et compensatoires prises en fonction des risques encourus.

17. Philippe Madec et Jac Fol, « Sur le qui-vive » in Technique et architecture n° 465, Actes environnement, avril-mai 2003.

18. « Haute qualité environnementale : certifier pour régner », Environnement magazine, n° 1613, déc. 2002, pp. 20-23, photos.



**Prix arturbain.fr 2001 Mention Respect de l'Environnement - Halte pour péniches en liaison avec le bourg, Saint-Mammès-sur-Loing (77)**

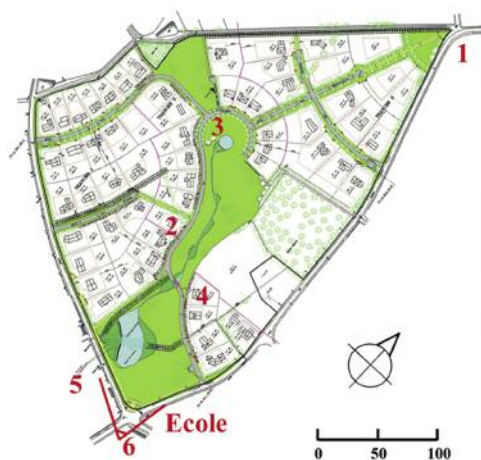
« Cette réalisation met en marche de nouvelles dynamiques intercommunales de projets, (...) avec des équipements conformes aux règles de construction dans le champ d'expansion des crues et la loi sur l'eau dans le lit mineur de la rivière. »



1. Prescriptions architecturales
2. Canal
3. Bassin paysager

**Prix arturbain.fr 2004 Mention Respect de l'environnement - De la friche au parc d'activités, Alfortville et Choisy-le-Roi (94)**

« Le traitement contre les inondations centennales (zone soumise à un plan de prévention des risques), l'implantation de filtres et de bassins paysagers et la création d'un biotope floral et piscicole sur le site sont facteurs de la qualité de l'eau. »



**Prix arturbain.fr 2003 Mention Respect de l'Environnement - Parc résidentiel de la Vinalière, Le Cellier (44)**

Un réseau de fossés collecte toutes les eaux de pluie vers un bassin d'orage transformé en étang permanent entouré des pentes douces gazonnées qui absorbent le marnage nécessaire. »

<b>Référence 2</b>	<p>Gestion des risques</p> <p><b>Biodiversité</b></p> <p>Gestion des déchets</p> <p>Gestion des nuisances, des pollutions et des encombrements dus à l'automobile</p> <p>Préservation des ressources naturelles (eau, énergie, bois...)</p>
<b>Définition</b>	<b>Mesures prises en faveur de la préservation ou de la restauration de la faune, de la flore et de leurs milieux.</b>
<b>Commentaire</b>	Cette référence concerne les mesures de préservation ou de compensation concernant les zones naturelles impactées par l'opération. Il peut s'agir de repeuplement d'essences végétales d'origine, de création de biotopes cohérents combinant la faune et la flore, de préservation de milieux sensibles types zones humides, de veiller notamment à ne pas créer de frontières infranchissables découpant le territoire d'animaux au risque de leur survie.
<b>Points de vue</b>	Aucune cible HQE ne traite de l'impact d'un bâtiment sur la biodiversité.
<b>Évaluation</b>	Par l'observation périodique des actions mises en œuvre et des résultats obtenus par comptage, par analyse et par appréciation sur le site.



Prix arturbain.fr 2005 Mention Respect de l'Environnement - *Le CaminAdour*, Tarbes (65)  
« Diversification des milieux aquatiques : réouverture d'un bras mort avec remise en eau, maintien de la ripisylve, voire recréation de la strate arbustive disparue. »



Prix arturbain.fr 2002 Mention Respect de l'Environnement - *Espace d'accueil de gestion patrimoniale*, Porquerolles (83)  
« Démarche globale conjuguant la re-création des milieux naturels (délimitation d'îlots de régénération végétale protégés) avec l'accueil de nombreux visiteurs. »



Prix arturbain.fr 1997 Prix - *Le quartier des Portes de la Forêt*, Bois Guillaume (76)  
« L'écosystème ainsi créé est devenu le lieu d'une vie aquatique abondante. Conçue comme un espace de promenade, la coulée verte offre des perspectives inédites, colorées de poissons et autres amphibiens se faufilent entre les nymphéas. »



Prix arturbain.fr 2006 Mention Respect de l'Environnement - *Le parvis de la cathédrale*, Saint-Pol-de-Léon (29)  
« Plantation de 53 arbres, 226 arbustes, 906 vivaces, 12 grimpantes, 178 graminées, 687 bulbes et 26 fougères. »

<b>Référence 3</b>	<p>Gestion des risques Biodiversité <b>Gestion des déchets</b> Gestion des nuisances, des pollutions et des encombrements dus à l'automobile Préservation des ressources naturelles (eau, énergie, bois...)</p>
<b>Définition</b>	<b>Répartition et dimensionnement des bacs et des locaux poubelles, et adoption du tri sélectif pour le recyclage des déchets.</b>
<b>Commentaire</b>	<p>À l'échelle d'une opération on observera la pertinence du système de gestion des déchets mis en place (en termes de programme et de mise en forme). Le traitement architectural de ces locaux et de ces bacs retiendra également toute l'attention des évaluateurs.</p> <p>On est au confluent des aspects relatifs à l'usage (qualité de la vie sociale), à la mise en forme (qualités architecturales) et au respect de l'environnement car, en cas de dysfonctionnement de la solution mise en œuvre, le recyclage des déchets ne sera pas possible (la réduction des déchets à la source ne relevant pas de choix entrant dans le champ de l'opération d'aménagement).</p>
<b>Points de vue</b>	<p>Critère HQE n°6<sup>19</sup> – gestion des déchets d'activité : conception de locaux poubelles adaptés au tri sélectif et à la valorisation des déchets.</p> <p>Critère CSTB n°11<sup>20</sup> : consommation et rejet.</p>
<b>Évaluation</b>	L'évaluation de cette référence prendra en compte la répartition spatiale des bacs dans l'espace public et des locaux poubelle dans les constructions, la fonction tri sélectif et le traitement architectural de l'ensemble.

19. « Haute qualité environnementale : certifier pour régner », Environnement magazine, n° 1613, déc. 2002, pp. 20-23, photos.

20. Critère CSTB.





Prix arturbain.fr 2006 Sélectionné - *La place dans une composition*, Noisy-le-Roi (78)

« Mise en place (...) de containers collectifs pour le tri sélectif. »



Prix arturbain.fr 2005 Sélectionné - *Une villa parisienne*, Paris XIII<sup>e</sup>

« Possibilité de tri sélectif des ordures ménagères à l'intérieur des logements (grandes cuisines). »



Prix arturbain.fr 2002 Mention Respect de l'Environnement - *Espace d'accueil de gestion patrimoniale*, Porquerolles (83)

« Mise en place de grands containers implantés en arrière des plages à la place de poubelles isolées. »



Prix arturbain.fr 2006 Mention Qualité Architecturale - *Les places, de folies en cascade*, Briey (54)

« Le tri sélectif s'applique pour toute la commune et les ordures ménagères sont collectées dans des containers individuels. »



Prix arturbain.fr 2006 Mention Respect de l'Environnement - *Le parvis de la cathédrale*, Paint-Pol-de-Léon (29)

« Mise en place de deux ensembles de containers de tri sélectif enterrés. »

	Gestion des risques Biodiversité Gestion des déchets
<b>Référence 4</b>	<b>Gestion des nuisances, des pollutions et des encombrements dus à l'automobile</b> Préservation des ressources naturelles (eau, énergie, bois...)
<b>Définition</b>	<b>Dispositions prises pour réduire les pollutions (gaz à effet de serre, poussières de l'air...), les nuisances dues à l'automobile (encombrement, bruit...) et ainsi améliorer l'usage de l'espace public pour tous.</b>
<b>Commentaire</b>	De manière pragmatique les actions de contrôle de l'usage de l'automobile sont fondées sur l'approche plurielle d'amélioration de la qualité de l'air et de réduction des nuisances sonores par la diminution du nombre de voitures en circulation grâce aux aménagements des voiries et des parkings. On notera le paradoxe que la réduction de l'espace de l'automobile peut certes entraîner la réduction du nombre de voitures, certains automobilistes étant découragés, mais aussi une augmentation des embouteillages, donc de la pollution (cf. exemple de Paris).
<b>Points de vue</b>	Le référentiel HQE n°6 <sup>21</sup> utilise le critère « confort acoustique » qui est moins orienté vers la réduction des bruits à la source que sur la correction, l'isolation, l'affaiblissement des bruits d'impacts et d'équipements ou le zonage.
<b>Évaluation</b>	L'évaluation des nuisances sonores se fera par les moyens techniques appropriés, idem des pollutions (cf. airparif), la mesure de la circulation se faisant par comptage.

21. « Haute qualité environnementale : certifier pour régner », Environnement magazine, n° 1613, déc. 2002, pp. 20-23, photos.



Prix arturbain.fr 2000 Mention Respect de l'Environnement - *Réhabilitation de la rue Juvet, Chaumont (52)*  
 « La réfection totale des réseaux, par enfouissement, a été suivie de la mise en circulation piétonne de la rue et du report du stationnement des véhicules sur le boulevard proche, entraînant l'abaissement des nuisances sonores. »



Prix arturbain.fr 2005 Sélectionné - *Un village dans la Ville : la Chamberlière, Valence (26)*  
 « Maintien de la qualité de l'air par la limitation des circulations et de la vitesse. »



Prix arturbain.fr 2005 Sélectionné - *Une villa parisienne, Paris XIII<sup>e</sup>*  
 « Suppression de la voiture en surface. Les riverains de l'opération ont récupéré des places de stationnement en sous-sol contre leurs places en surface. »



Prix arturbain.fr 2004 Mention Qualité Architecturale - *L'îlot rénové de la Reine Blanche, Paris XIII<sup>e</sup>*  
 « La création d'un parc de stationnement en sous-sol des bâtiments anciens offre des places supplémentaires pour les riverains ce qui contribue à diminuer l'encombrement des rues à proximité. »

	<p>Gestion des risques          Biodiversité          Gestion des déchets          Gestion des nuisances, des pollutions et des encombrements dus à l'automobile</p>
<b>Référence 5</b>	<b>Préservation des ressources naturelles (eau, énergie, bois...)</b>
<b>Définition</b>	<b>Actions visant à l'utilisation économe des ressources et à leur reconstitution.</b>
<b>Commentaire</b>	La séparation des réseaux d'eau pluviale et son stockage en vue de la réutilisation seront encouragés afin de minimiser les consommations d'eau potable dont la ressource se raréfie.
<b>Points de vue</b>	Dans la même logique, le référentiel HQE distingue notamment la cible no 4 « gestion de l'énergie » qui encourage l'usage des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. La cible n° 5 « gestion de l'eau » qui incite à une consommation économe par l'adaptation d'installations comme la récupération des eaux de pluie.
<b>Évaluation</b>	L'évaluation se fait par observation du système de gestion des eaux pluviales, des essences de bois et des énergies utilisées.



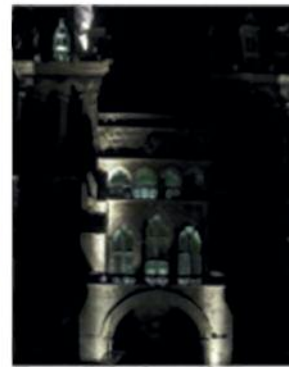
Prix arturbain.fr 2006 Prix - *La place de la Libération, Dijon (21)*

« Récupération et recyclage des eaux des fontaines. »



Prix arturbain.fr 2003 Prix - *Le jardin pour la Paix, Bitche (57)*

« L'hydraulique du lieu (ruissellement du glacis, sources...) a été utilisée pour créer la source. »



Prix arturbain.fr 2006 Mention Respect de l'Environnement - *Le parvis de la cathédrale, Saint-Pol-de-Léon (29)*

« Mise en œuvre de luminaires économes en énergie (diode électro-luminescente, ampoule 35W à décharge...) »



Prix arturbain.fr 2003 Sélectionné - *La passerelle du Moulin sur la Marne, Chelles (77)*

« Le bois de platelage ne provient pas de bois exotiques de déforestation. »



Prix arturbain.fr 2003 Sélectionné - *Le quartier des États-Unis et ses murs peints, Lyon (69)*

« L'isolation thermique des murs pignons et l'installation de fenêtres à double vitrage a permis de réduire la consommation énergétique globale (...) »

### 3 | Le partenariat avec le Syndicat National des Professionnels de l'Aménagement et du Lotissement (SNAL)

Lors de la première manifestation en 1997, la société Foncier Conseil remporte le Prix. Elle est présidée par Jacques Pautigny, également président du SNAL. Celui-ci engage un partenariat pour promouvoir l'Art urbain avec les membres du SNAL. En 2000, Dominique de Lavènerè, alors président du SNAL, parraine la manifestation du Prix arturbain.fr.

Dix opérations présentées par des membres du SNAL ont été sélectionnées depuis 1997 :

- 1997, « Les portes de la forêt », à Bois-Guillaume (76),  
Foncier Conseil
- 2000, « La fontaine Martin », au Plessis-Bouchard (95),  
Espace Conseil
- 2000, « Les villages de Méru dans l'Oise, 25 ans après... »,  
à Méru (60), Terrabair
- 2000, « Un parc habité, le quartier de Bois-Saint-Lys »,  
à Carquefou (44), Terre Océane
- 2001, « Un lotissement en site protégé », à Monfort-  
L'Amaury (78), Loticis
- 2001, « Un habitat à échelle humaine », à Carrière (78),  
Setif
- 2003, « Le parc résidentiel de la Vinalière », au Cellier (44),  
France Terre
- 2004, « De la friche au parc d'activités », à Alfortville et  
Choisy-le-Roi (94), Nexity Foncier Conseil
- 2005, « Un village dans la ville », à Valence (26), SNC ALP
- 2006, « Les places perchées du centre », à Collonges au  
Mont d'Or, France Terre

Quelles sont les qualités référencées le plus souvent mentionnées par ces maîtres d'ouvrage privés au regard du Référentiel ? (voir les définitions des qualités du cadre de vie).

#### Pour la qualité architecturale

Deux références s'imposent :

- « **Insertion dans le site et prise en compte du paysage** » : se traduit par un plan de masse respectant la topographie et la végétation existante, et par l'insertion paysagère des nouveaux bâtiments ;

- « **Traitement de l'espace public** » : concerne les liaisons avec le centre-ville, la mise en place d'un mobilier urbain, les plantations dans de nouveaux espaces publics lieux de vie sociale, et la réalisation de places et placettes conciliant le multi-usage (marché, stationnement...) dans un cadre architectural de qualité (exemple : Prix arturbain.fr 2006, Collonges-au-Mont-d'Or).

#### Pour la qualité de la vie sociale

La référence « **Concertation entre acteurs et usagers** » est la plus mentionnée :

- en amont du projet, avec le maire et l'urbaniste de la ville (exemple : Prix arturbain.fr 2001, Carrières) ;
- dans le suivi et la coordination de la réalisation, notamment avec un architecte coordonnateur (exemple : Prix arturbain.fr 2003, Le Cellier) qui veille au respect des prescriptions architecturales du règlement du lotissement par chaque propriétaire de lot et maître d'ouvrage de l'habitation ou du bâtiment industriel (exemple : Prix arturbain.fr 2004, Alfortville, 94) ;
- en liaison avec les riverains du lotissement et les usagers : il s'agit de la concertation pour des rééquilibrages fonciers et des améliorations aux propriétés existantes (exemple : Prix arturbain.fr 2000, Le Plessis-Bouchard, 95) ; ainsi que de réunions périodiques pour l'entretien, la sécurité et l'emploi sur le parc d'activités (exemple : Prix arturbain.fr 2004, Alfortville, 94) et du dialogue avec les usagers pour une réelle insertion des nouveaux et des anciens habitants (exemple : Prix arturbain.fr 2000, Méru, 60).

Sont ensuite signalées :

- « **Variété des fonctions et des usages** », la diversité sociale se traduit en termes d'accession par du locatif, des maisons individuelles et des petits immeubles (exemple : Prix arturbain.fr 2005, Valence, 26).
- « **Promenade et détente** », avec la création de mails et de voies adaptés aux piétons et cyclistes.

#### Pour le respect de l'environnement

On notera principalement :

- « **Préservation des ressources naturelles** » qui est la référence mentionnée ;
- « **Biodiversité** », avec les essences régionales et la re-création d'écosystèmes complets (faune, flore).

L'examen des fiches de présentation des dix opérations sélectionnées de lotissements réalisés par des membres du SNAL montre que le « lotissement », trop souvent connoté négativement dans notre société, peut aussi être un ensemble urbain de qualité lorsqu'il est conçu par des professionnels travaillant en étroite collaboration avec des maires attentifs.

Par ailleurs, les expériences menées depuis dix ans au titre du Prix arturbain.fr ont conduit à organiser un stage de sensibilisation pour les maîtres d'ouvrage et les autres acteurs en partenariat avec les CAUE. Le CAUE de l'Essonne et le SNAL Île-de-France ont expérimenté ce stage qui a abouti à la signature d'une « Charte de l'Art urbain » pour les lotissements d'habitation en Essonne.

Cette expérience a associé au niveau départemental les représentants des organisations professionnelles du cadre de vie, les maîtres d'ouvrage membres du SNAL et les responsables de l'État dans ce domaine.

L'évaluation des résultats de cette expérience demandera du temps. Elle est cependant transposable dans d'autres départements. Mais à chaque territoire doit correspondre une « Charte de l'Art urbain » spécifique. Les « bonnes démarches » dans le Nord, l'Alsace, le Var, le Limousin... doivent répondre à des préoccupations locales. C'est l'originalité de la démarche par rapport à la loi, la norme ou au label dans ce domaine.

Dans ces conditions, le Référentiel devient pour ces professionnels un outil de travail.

Q U A T R I È M E P A R T I E



# Le témoignage du président de l'association

1. **La qualité de la forme urbaine (1970/1996)**
2. **La création du Prix arturbain.fr (1996/1997)**
3. **Du Prix arturbain.fr au Référentiel (1997/2006)**
  - La définition de l'Art urbain
  - Les candidatures et la sélection
  - Les partenariats
  - L'adhésion aux valeurs du Séminaire
  - Les fiches et la présentation des opérations
4. **Conclusion**

# 1 | La qualité de la forme urbaine (1970/1996)

En 1970, la parution en France de *L'image de la Cité* de Kevin Lynch, permet de découvrir une autre manière de regarder l'espace urbain. Le souci de prendre en considération le point de vue des habitants ouvre une fenêtre sur le parti de créer un cadre de vie plus respectueux de la personne et de son environnement.

L'époque, marquée par les événements de Mai-68, invite à mieux apprécier :

- les idées du fondateur de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, René Cassin, Prix Nobel de la Paix (1968) ;
- la pensée d'Henri Lefebvre, dénonçant dans *Le Droit à la Ville* (1971) : « L'urbanisme comme l'idéologie absolue » et affirmant que « la ville est œuvre à rapprocher de l'œuvre d'art »,
- les expériences de Robert Auzelle exposées dans *Clefs pour l'urbanisme* (1971), concernant la participation des habitants à l'élaboration de leur cadre de vie et à la vertu du travail en équipe pluridisciplinaire.

S'ajouteront les apports de Gordon Cullen avec *Townscape*, sur la représentation du paysage urbain, et les travaux de l'Américain Mac Harg, *Composer avec la nature* permettant d'analyser l'agglomération avec un œil neuf. C'est ainsi qu'apparaîtront les fondements d'un Art urbain prospectif tenant compte des leçons du passé, à contre-courant du mouvement de l'urbanisme moderne triomphant.

Ce nouveau regard sur l'espace public, le quartier, la ville, l'agglomération semblait rendre possibles une analyse, une représentation et finalement une composition d'un environnement urbain d'expression démocratique basées sur des données sensibles autres que juridiques, techniques et économiques.

Jeune urbaniste de l'État, le ministère de l'Environnement nouvellement créé m'offre alors l'opportunité d'expérimenter, sur une idée de Serge Antoine, une approche nouvelle des questions

urbaines avec les « équipes mobiles ». Robert Poujade, ministre de l'Environnement, me confie la direction d'une dizaine d'équipes de jeunes urbanistes indépendants, de formation architecte, ingénieur, écologiste, économiste, sociologue, paysagiste... Ces équipes apporteront durant cinq ans leur concours à une centaine de maires de villes moyennes et petites.

Ces équipes ont établi un diagnostic et des suggestions pour améliorer le cadre de vie des villes visitées en liaison avec les services publics locaux et des représentants d'habitants et d'usagers (commerçants, enseignants, parents d'élèves, dirigeants d'associations...). Des réunions publiques ont permis d'arrêter un programme d'actions d'amélioration de l'environnement urbain. Cette méthode pragmatique a été appliquée, à la satisfaction des élus, dans le contexte des politiques contractuelles de l'État en faveur des villes... Les thèmes récurrents caractérisant cet « urbanisme ordinaire », portent sur les espaces publics, le paysage urbain, l'animation de la vie sociale et la lutte contre les pollutions et nuisances.

Dans les années quatre-vingts, en tant qu'urbaniste en chef de l'État dans l'Essonne à la direction départementale de l'Équipement, l'examen des recours auprès du tribunal administratif contre des permis de construire aux motifs « de défaut d'appréciation » ou « d'absence de motivation », et les avis des commissaires-enquêteurs sur des opérations d'aménagement dans les sites naturels m'ont appris à mieux connaître la sensibilité des habitants et la jurisprudence dans le domaine de l'urbanisme.

Les représentants des organisations des professions du cadre de vie, seront réunis pour mettre en commun connaissances et savoir-faire. Le fort impact de la maison individuelle et du lotissement dans ce département a conduit à harmoniser les méthodes de travail. Des « recommandations sur l'architecture et le paysage » ainsi qu'une « charte sur la qualité du lotissement » constitueront les principales contributions portées à la connaissance de l'Union des

maires de l'Essonne. En 1984 sera fondée l'Association pour la promotion de l'Art urbain.

Lorsqu'en 1992 le CORDA publie une recherche sur « la qualité de la forme urbaine » pour répondre au besoin de rationaliser les appréciations sur la qualité de l'espace urbain, force est de constater que les travaux du chercheur Albert Lévy, qui conservent encore aujourd'hui toute leur pertinence, trouvent peu d'écho auprès des professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement. Se confirme alors qu'une responsabilité particulière revient aux professionnels de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre. En effet, ces professionnels, par leurs connaissances et leurs savoir-faire sont, dans leur domaine, plus responsables que d'autres ; comme les professionnels de la santé en matière de bioéthique, une responsabilité conjointe lie les professionnels du cadre de vie au résultat final des opérations de construction ou d'aménagement auxquelles ils participent. Cette co-responsabilité doit les conduire à partager une éthique professionnelle : l'éthique du cadre de vie<sup>22</sup>.

Toujours en 1992, une rencontre avec une architecte-urbaniste française Béatrice Bernier exerçant à Boston dans une agence importante d'« Urban design<sup>23</sup> » nous donne l'occasion de présenter des études de cas<sup>24</sup> à l'IAURP. L' Art urbain apparaît alors comme un parent proche de l'Urban design.

Lorsque la revue Équipement Magazine publie en 1994 un entretien intitulé « l'Art urbain redéfinit l'urbanisme<sup>25</sup> », la journaliste interpelle le milieu professionnel en indiquant que « la notion d'Art urbain (selon le Séminaire Robert Auzelle) est née en opposition au terme d'urbanisme ».

« Ensemble des valeurs, 22. qui, au-delà de la stricte application des lois, sont partagées par les professionnels du cadre de vie (architecte, ingénieur, paysagiste urbaniste...) soucieux d'évaluer les conséquences de leurs actes et de respecter la personne humaine et son environnement ».

Françoise Choay, 23. Pierre Merlin, Définition de l'Urban design, Dictionnaire de l'Aménagement et de l'Urbanisme, p. 680-682, éd. PUF, 1988.

Béatrice Bernier, 24. L'Urban design - Projets aux États-Unis, Conférence à l'AFTRP, Paris, 16 décembre 1992, éd. SRA.

L'Art urbain redéfinit l'Urbanisme, Revue Équipement Magazine, n°64, novembre 1994.

## 2 | La création du Prix arturbain.fr (1996/1997)

En 1996, avec Georges Vauzeilles<sup>26</sup> et Jean Dellus<sup>27</sup>, nous décidons d'organiser une rencontre avec des directeurs de sociétés d'aménagement pour les interroger sur la prise en compte de l'Art urbain dans leurs opérations. À l'issue de la rencontre<sup>28</sup>, rendez-vous est pris pour l'année suivante pour présenter des opérations exemplaires illustrant la définition de l'Art urbain.

En 1997 se tient la première manifestation de ce qui deviendra par la suite le Prix arturbain.fr, en référence au site Internet créé en mai 2001.

À part les « SEM d'or » récompensant depuis 1991 divers types d'opérations, l'animation et les échanges au sein du milieu professionnel du cadre de vie sont au plus bas. Le « Prix de l'Aménagement urbain » organisé par Le Moniteur a été abandonné et le « Grand Prix de l'Urbanisme et de l'Art urbain » créé en 1989 par le ministère en charge de l'Équipement n'est plus décerné depuis 1994...

Notre manifestation précède un renouveau médiatique et un engouement pour des rencontres mettant en valeur opérations, projets et professionnels. Apparaissent les années suivantes :

- en 1998, le « Grand Prix de l'Urbanisme » (sans « Art urbain ») de la DGUHC, consacrant un urbaniste contemporain ;
- en 2000, le « Prix de l'Aménagement Urbain » patronné par Le Moniteur et animé par Martine Kis du Courrier des Maires, récompensant les collectivités locales dans la réalisation de « projets urbains » mettant en valeur l'espace public. Des prix pour les « entrées de ville » réussies de la Ligue Urbaine et Rurale ;
- en 2001, viennent les « Forums des Projets urbains », créés par Jean Audouin, dans une optique de marketing. Le syndicat UNSFA crée le « Prix du Projet citoyen » pour récompenser un architecte, maître d'œuvre d'une opération d'aménagement améliorant le cadre de vie ;
- en 2004, les « Pyramides d'or » signalent des opérations reconnues par la Fédération Nationale des

Promoteurs-Constructeurs ; EDF en fait autant avec les challenges « Vivr'élec » et « Palm'élec » en partenariat avec les membres de l'Union Nationale des Constructeurs de Maisons Individuelles.

Ces manifestations montrent l'utilité de faire valoir les opérations et les professionnels exemplaires appartenant à la maîtrise d'ouvrage, à la maîtrise d'œuvre et à l'entreprise. Qu'ils travaillent dans des bureaux d'études privés, des services de collectivités locales, des entreprises, des agences, tous ces professionnels indépendants ou salariés des secteurs publics et privés font connaissance grâce à ces rencontres axées sur les enjeux de la qualité du cadre de vie.

26. Georges Vauzeilles : président d'Habitat et Humanisme / Promoteur-Constructeur

27. Jean Dellus : Grand Prix de l'Urbanisme et de l'Art urbain (1991) / Architecte-Urbaniste

28. *Les Aménageurs, Promoteurs de l'Art urbain, Rencontre au CNIT, La Défense, 5 décembre 1996, éd. SRA.*

## 3 | Du Prix arturbain.fr au Référentiel (1997/2006)

### La définition de l'Art urbain

Proche de l'*Urban design*, dont le contrepoint est le Mouvement moderne, et différente de celle du Développement durable, comme nous l'avons vu, la définition de l'Art urbain s'est d'emblée imposée auprès des aménageurs. De même, la présentation de la qualité d'une opération selon les trois critères. «*Le souci d'évaluation de la qualité architecturale, de la qualité de la vie sociale et du respect de l'environnement*» est devenu rapidement incontournable au fil des années pour nos partenaires. Le paysage classé avec le critère respect de l'environnement a rejoint par la suite le critère qualité architecturale, montrant ainsi que le bâti et le paysage étaient liés. Le respect de l'environnement est désormais réservé à ce qui permet de lutter contre le bruit, la pollution de l'eau et de l'air, de favoriser la biodiversité, de traiter les déchets, de préserver l'énergie sous toutes ses formes... La critique est permanente, la remise en cause aussi ; il faut évoluer. Le règlement du Prix arturbain.fr (cf. annexe 3) et les fiches présentant les opérations sélectionnées figurant sur le site Internet [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr) montrent également une évolution.

### Les candidatures et la sélection

Les candidatures sont suscitées au sein du réseau du Séminaire Robert Auzelle, du SNAL, des établissements publics des Villes Nouvelles et des CAUE. Il faut noter une réticence de la part des professionnels à s'investir pour signaler une opération réussie. Ce comportement a été observé par Véronique Biau<sup>29</sup>, à partir d'une enquête auprès des membres de l'association Architecture et maître d'Ouvrage (AMO). Elle indique qu'« il était demandé aux participants à ces réunions de donner un certain nombre d'exemples d'opérations «de qualité» ou illustrant les orientations qui leur semblaient les meilleures garantes de cette qualité ; mais cette demande n'a pas rencontré beaucoup d'échos chez nos interlocuteurs ».

Sauf exception, ni les opérateurs ni les journalistes ne souhaitaient communiquer sur des opérations passées, ni évaluer celles-ci (sauf pour dire que l'opération s'était vite vendue). La tendance générale observée dans les médias consiste encore maintenant à communiquer sur le projet à promouvoir. Interrogés par le Séminaire, les journalistes de l'association des Journalistes de l'Habitat et de la Ville (AJIBAT) ont fait valoir, au début de cette expérience, une préférence pour l'événement, la nouveauté (le lancement d'une opération ou un projet à l'étude...).

### Les partenariats

La première expérience de 1997 a marqué l'engagement du Syndicat national des professionnels de l'aménagement et du lotissement (SNAL). Celui-ci rassemble notamment les aménageurs-lotisseurs privés. Il s'inscrit dans une démarche de recherche de la qualité des opérations et de reconnaissance de la profession d'aménageur. Les présidents successifs ont largement contribué à la réussite de cette manifestation. Il faut y associer aussi Christiane Harles-Levasseur, qui milite au Séminaire Robert Auzelle. Les dix opérations de «lotissement» sélectionnées marquent l'intérêt porté par les membres du SNAL à cet exercice pédagogique. Celles-ci contribuent à donner une image positive des aménageurs-lotisseurs privés.

Placé sous le haut patronage du ministre en charge des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, le Prix arturbain.fr est encouragé par le Conseil général des Ponts et Chaussées. Le PUCA, dresse chaque année un bilan.

Les syndicats nationaux professionnels et des représentants du milieu associatif ont apporté leur soutien.

Le Prix arturbain.fr constitue un rendez-vous annuel attendu. La presse spécialisée, *Le Moniteur*, *la revue Urbanisme*, *Urbapress*, *Diagonal*, *Ciel*, *Équipement*

Véronique Biau, 29.  
François Lautier, *Enjeux, critères et moyens de la qualité dans les opérations de logement*, p16, PUCA, Avril 2004.

*magazine, Traits urbains* et la presse locale rendent compte de cette manifestation annuelle.

La création du site Internet [www.artubain.fr](http://www.artubain.fr) en 2001 permet de garder en mémoire les fiches de présentation des opérations. Celles-ci sont consultables et reproductibles à partir du site.

### L'adhésion aux valeurs de l'association

Pour participer à la manifestation du Prix arturbain.fr, il est nécessaire d'adhérer à l'association. L'organisme sélectionné doit consacrer du temps/personne pour préparer la fiche de présentation de l'opération et l'épreuve orale. C'est un investissement dont les retombées économiques sont difficilement quantifiables. Pourtant, la société reçoit un retour en notoriété auprès des élus, du public, de la presse spécialisée et en reconnaissance auprès du personnel de l'entreprise et au sein de la profession. Il faut aussi constater qu'avec la décentralisation, le Code de l'urbanisme confère au maire d'être « l'urbaniste de sa ville ». Comme nous l'avons vu, cette responsabilité est en réalité une responsabilité partagée avec les professionnels du cadre de vie. Sur ce point, il convient de s'interroger sur la difficulté de notre société à reconnaître au milieu professionnel la capacité de représenter une autorité morale et technique. L'exercice d'une coresponsabilité basée sur l'indépendance du professionnel vis-à-vis des pouvoirs politiques et médiatiques apparaît en effet très affaibli. Signe des temps, contrairement au régime des plans d'occupation des sols (POS), le dossier du plan local d'urbanisme (PLU) ne doit pas mentionner la référence au bureau d'études ou à l'urbaniste indépendant qualifié qui l'a établi<sup>30</sup>. Cette disposition participe à une forme de déresponsabilisation des professionnels. Leur anonymat est désormais la règle au sein des organismes dont ils dépendent (la DDE, la SEM, le bureau d'études privé sous contrat, les services techniques des villes, etc.). C'est toutefois aux professionnels du cadre de vie de faire valoir et de faire reconnaître leur éthique professionnelle.

### Les fiches et la présentation des opérations

La participation des professionnels à l'établissement des fiches a contribué à perfectionner les analyses qualitatives concernant les trois critères et à améliorer leur lisibilité.

La concision recherchée (au plus deux lignes par référence) pour apprécier en quoi il y avait : qualité architecturale, qualité de la vie sociale et respect de l'environnement a conduit implicitement à l'établissement de ce Référentiel.

Aujourd'hui, les fiches de présentation des opérations sélectionnées figurant sur le site Internet permettent aux professionnels d'établir une fiche de présentation d'une opération.

La présentation orale renouvelée chaque année a montré que le temps accordé de six minutes était largement suffisant pour faire valoir les qualités d'une opération. Les maires semblent bien préparés pour présenter une opération ; ils apprécient d'avoir à mettre en valeur leur ville et de contribuer à l'amélioration du cadre de vie de leurs concitoyens.

Les professionnels découvrent avec intérêt cette démarche car ils ne sont pas habitués à ce type de présentation s'inscrivant dans un processus où ils doivent convaincre des interlocuteurs (maire, architecte des bâtiments de France, associations, etc.) ayant des préoccupations très spécifiques et souvent contradictoires.

Le jury composé de représentants des opérations sélectionnées a apporté la preuve que la formule est appréciée par les intéressés et par le public.

L'attribution d'un trophée identique pour tous : la dernière aquarelle, de Robert Auzelle, représentant le Panthéon vu de son bureau, marque symboliquement cette manifestation.

Un DVD a été réalisé pour présenter cette manifestation : il est utilisé dans les stages de sensibilisation.

30. Philippe Baffert, Christian Gelu, Brigitte Phémolant, Pierre Sler-Couteaux, *La loi SRU et les aménageurs*, SNAL, 2001.

### Une opération (réalisée)

- Maîtrise d'ouvrage
- Descriptif de l'opération
- Équipe pluridisciplinaire
- Noms et métiers des coresponsables
- Titre évocateur
- Image mosaïque « séquence fondamentale de l'opération »
- Les 3 critères d'évaluation
  - Qualité architecturale
  - Qualité de la vie sociale
  - Respect de l'environnement

### Une fiche (identité)

1

1. Préparation de la fiche de présentation de l'opération.

2. Présentation orale et évaluation des opérations.

3. Trophée du Prix.

4. Remise du Prix et des mentions en 2005 à l'ENPC.

### Présentation en 6 minutes (avec support vidéo)

Les sélectionnés évaluent chaque opération en fonction des trois critères (pour un prix et trois mentions)

Le public apprécie les présentations (pour la meilleure communication)

INCIDENCES	Qualité architecturale	Qualité de la vie sociale	Impact de l'environnement	Total des points	PRIX et MENTIONS
1 - Un grand projet pour la ville	10	10	10	30	
2 - Un centre de village	10	11	10	31	Mention ANCI
3 - La passerelle	10	9	9	28	
4 - Le quartier des Eaux Vives et ses annexes	10	9	6	25	
5 - La place de la République	11	10	9	30	Mention VIE SOCIALE
6 - La justice pour la ville	10	11	10	31	PRIX
7 - La Ville Progressif - un nouveau quartier de ville	10	9	10	29	
8 - Pour construire, le Yvelain	9	10	10	29	Mention ENVIRONNEMENT

INCIDENCES	points
1 - Un grand projet pour la ville	3 points
2 - Un centre de village	
3 - La passerelle	
4 - Le quartier des Eaux Vives et ses annexes	2 points
5 - La place de la République	
6 - La justice pour la ville	
7 - La Ville Progressif - un nouveau quartier de ville	
8 - Pour construire, le Yvelain	3 points

Chaque membre présent dans le public attribue 3 points à la meilleure opération puis 2 points et 1 point aux deux autres

2



3



4

## 4 | Conclusion

Le « Référentiel pour la qualité du cadre de vie » ainsi établi veut être un outil pédagogique pour les professionnels et les universitaires.

Par sa simplicité, ce Référentiel offrira aussi à la « maîtrise d'usage », c'est-à-dire aux associations d'usagers, une aide à la communication dans les relations qu'elles établissent avec les professionnels et les élus.

Cette étude montre qu'au-delà de l'application de la loi, des normes ou des labels, c'est avant tout le « souci d'évaluation » qui doit animer les équipes dans l'ensemble des démarches utilisées.

L'expérimentation en cours de la « Charte de l'Art urbain dans les lotissements d'habitation », évoquée plus haut, marque une préférence à accorder à la négociation, au compromis entre les acteurs co-responsables pour rechercher une solution *ad hoc* sur un territoire particulier. Ce référentiel permettra d'effectuer l'évaluation annuelle des opérations réalisées prévue dans la Charte.

Après l'Urbanisme moderne (la Charte d'Athènes), peu respectueux de la personne dans sa diversité, des territoires et des impératifs écologiques, l'urbanisme de l'ordinaire que nous appelons Art urbain renoue avec la mise en valeur des espaces publics, du paysage urbain, d'un patrimoine bâti à l'échelle des hommes et donne l'importance qui revient à la qualité architecturale lorsqu'elle est associée à la qualité de la vie sociale et au respect de l'environnement celle-ci participe à la création d'un bien commun. Dans notre société qui évolue vite, à la recherche d'identité et de repères, ce bien commun s'avère plus que jamais indispensable pour promouvoir et pour créer une urbanité<sup>31</sup>.

*« Seul l'homme politique a plus de responsabilités que nous (professionnels du cadre de vie). Cela ne réduit en rien les nôtres. Quelle que soit notre formation initiale, il faut absolument acquérir, conserver et entretenir cette juste perception du monde sensible qui nous entoure pour en faciliter l'usage à ceux qui nous succéderont. »*

Robert Auzelle, 1967, *Cours d'urbanisme*, p. 215

31. Urbanité (Petit Robert) :  
Politesse où entre beaucoup  
d'affabilité naturelle et  
d'usage du monde.  
« Le respect d'autrui et  
de soi-même qui s'appelle  
d'ailleurs, à juste titre,  
l'urbanité ». Giraudoux.



C I N Q U I È M E P A R T I E

# ANNEXES

1. **Bibliographie**
2. **Lexique et sigles**
3. **Règlement du Prix arturbain.fr (extraits)**
4. **Sociétés sélectionnées de 1997 à 2006**
5. **Charte de l'Art urbain en Essonne 2006**
6. **« L'Art urbain redéfinit l'urbanisme »**
7. **« La qualité architecturale n'a pas de prix »**
8. **Remerciements**

# 1 | Bibliographie

ANGIOLETTI, Robert ; GOBIN, Christophe ;  
WECKSTEIN, Marc ; DURAND, Eric  
*Vingt-quatre critères pour concevoir et construire un bâtiment dans une logique de développement durable*  
Cahiers du CSTB, n°366, janv.-fév. 1996,  
fasc. n°2864, 29 p.

Le concept de développement durable peut être défini comme un «développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à répondre aux leurs». Il s'agit d'un enjeu déterminant pour le futur de la planète et, à un niveau plus modeste, pour les professions de la construction. Une équipe composée du CSTB, de l'ADEME, de Dumez et du cabinet s'Pacé a détecté dans sa prospection 24 critères qualitatifs d'un développement durable. Pour chacun d'eux une fiche donne leur première définition, la décomposition en trois niveaux des caractéristiques attachées à ce critère et une bibliographie sommaire qui est indispensable pour compléter une première approche.

CDU

ARNOLD, Françoise  
*Le logement collectif : de la conception à la réhabilitation. 2<sup>e</sup> édition*  
Paris : Éditions du Moniteur, 2005, 306 p., ann.,  
index, phot. coul., bibliogr.  
(Coll. Techniques de conception)

Ayant pour ambition de proposer une méthode de travail aux architectes et un outil de compréhension aux multiples autres intervenants (aménageurs, maîtres d'ouvrage, bureaux d'études, consultants, entreprises, industriels, etc.), cet ouvrage aborde successivement et de manière détaillée divers aspects de la création des logements collectifs : l'évolution de la demande des habitants, les coûts du logement, le terrain dans son contexte, l'organisation des logements dans le bâtiment, le traitement des parties communes, l'aménagement

de l'intérieur du logement, les filtres entre l'intérieur et l'extérieur, les éléments de construction. La seconde partie de l'ouvrage est consacrée à la présentation de réalisations exemplaires situées dans différentes villes européennes et caractérisées par leur insertion urbaine, leur petite taille, une approche sculpturale des intérieurs ou le fait qu'il s'agisse de réhabilitations.

CDU 59533

ASSOCIATION QUALITEL  
*Label QUALITEL. Mode d'emploi*  
Paris : Association Qualitel, 1996, 14 p.

Sept critères sont retenus pour qu'un programme immobilier puisse mériter la certification label qualité : protection contre les bruits extérieurs et intérieurs, charges prévisionnelles de chauffage ; coût d'entretien des façades et des toitures, installation de plomberie/ sanitaire, installation électrique ; confort thermique d'été.

DRE T.2372

ATELIER PARISIEN D'URBANISME  
BIASE, Alessia de (dir.)  
*Tranche de ville : habiter Paris ou comment apprécier la qualité de la vie urbaine à Paris ?*  
Paris : APUR, 2005, 79 p., phot., cartes, bibliogr.

Compte rendu d'une étude se proposant, par une méthode originale, de mieux appréhender ce qu'est la qualité de vie pour les habitants d'un territoire, en l'occurrence Paris. Cherche à confronter la représentation statistique et cartographique classique sur Paris (utilisée par les urbanistes et les services de la ville) à la représentation que donnent les habitants à travers leur parole et leur représentation graphique. Découpant trois bandes est-ouest constituées de carrés de 1 300 m de côté, 3 interlocuteurs par carré ont été interrogés, ceux-ci étant choisis selon des critères de diversité des profils sociologiques, d'âge, de type d'habitat et de sexe.

Des indicateurs qualitatifs ont été définis (audace, désert, diversité sociale, frontières, lumière, se ressourcer, urbanité) qui sont confrontés à des données économiques, sociales et morphologiques (tissus urbains, relief, composition sociale, ensembles de logements sociaux, mixité fonctionnelle, densité résidentielle, commerce local et commerce global, équipements culturels, de loisirs, cultuels et espaces verts, transports). À partir de cette confrontation, les auteures identifient des lieux qui font ville, icône, ou villégiature, ou encore des lieux extraterritoriaux ou gommés.

CDU 59782

AUZELLE, Robert

*Clefs pour l'urbanisme*

Paris : Seghers, 1971, 268 p., phot., bibliogr.

Présentation d'une réflexion politique et éthique sur les objectifs de l'urbanisme. Le chapitre 1 présente quelques considérations sur l'urbanisation, l'économie et l'écologie. Dans le chapitre 2, l'auteur défend la nécessité de la participation sociale et de la contestation dans le cadre des processus de décision en urbanisme, en insistant sur le rôle des communes dans l'exercice de la démocratie. Ce chapitre traite également de la politique foncière et de la planification spatiale. Le chapitre 3 aborde la pratique de l'urbanisme : les techniques de prévision et l'informatique, la circulation, la construction, le rôle des urbanistes. Enfin, un dernier chapitre est consacré à l'aliénation sociale et mentale, en lien avec l'espace urbain. Une annexe regroupe des éléments critiques sur le quartier de La Plaine à Clamart, le quartier de La Défense et le plan régional d'Aveiro (Portugal).

CDU 4318

BIAU, Véronique ; LAUTIER, François

*Enjeux, critères et moyens de la qualité dans les opérations de logement*

ÉCOLE D'ARCHITECTURE DE PARIS VAL-DE-SEINE - FRANCE. MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT. PLAN URBANISME CONSTRUCTION ARCHITECTURE  
Paris : Éditions du CSTB, 2004, 117 p., ann., ill., plans, bibliogr.

(Coll. Recherches n° 157)

L'objectif de cette recherche est de comprendre comment la question de la qualité prend place dans

les stratégies et les pratiques de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre. Des réunions de réflexion collective ont été menées avec 3 associations régionales AMO (Architecture et maîtres d'Ouvrage) pour faire ressortir les enjeux de la qualité sous l'angle du process, et les critères qui permettent de la mettre en œuvre ou de l'évaluer. L'analyse des propos recueillis et des opérations de logements étudiées amène les auteurs à définir l'obtention d'une « qualité » par le dépassement de deux niveaux de contraintes et d'ajustement. La première partie décrit la place de la contrainte économique, les réglementations urbaines et techniques, les environnements socio-politiques locaux, les relations avec les entreprises. La seconde partie porte sur les jeux d'acteurs et leurs articulations : les stéréotypes et leur dépassement, une diversité de figures et d'activités chez les maîtres d'ouvrage, une diversité des enjeux de qualité chez les architectes, la construction d'un système de valeurs collectif, la construction d'une organisation collective de la qualité.

CDU 58528

BOURDIEU, Pierre

*La distinction ; critique sociale du jugement*

Paris : Les Éditions de minuit, 1979, 670 p., tabl., fig., ill., index

Cet ouvrage de critique sociale analyse les relations entre les systèmes de classement (le goût) et les conditions d'existence (la classe sociale).

CDU 11781

CULLEN, Gordon

*Townscape*

Londres : Architectural Press, 1961, 316 p., phot., fig., index

Recueil de photographies et de textes illustrant les principes de l'art du paysage urbain. L'auteur, dans un premier temps, décrit et image les ingrédients de base de cet art. Il les montre assemblés dans le contexte plus large de la scène urbaine et termine en révélant la poésie qui s'en dégage, à travers l'étude de villes existantes et la proposition de nouveaux projets.

CDU 112

DEHAN, Philippe ; DEBARRE, Anne ; GRAVELAINE, Frédérique de ; et al.

*Qualité architecturale et innovation. Tome 1.*

*Méthodes d'évaluation. Tome 2. Études de cas*

FRANCE. MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT. PLAN URBANISME CONSTRUCTION ARCHITECTURE

Paris : PUCA, 1999, 2 vol., 141+119 p., phot., plans, schémas, bibliogr.

Évaluer la qualité architecturale dans le logement collectif et définir la relation existant entre cette qualité et l'innovation sont les deux questions auxquelles a répondu une série d'études menée par des chercheurs à la demande du PUCA. Philippe Dehan explore les termes de la qualité architecturale afin d'en dessiner une cartographie permettant de faire des choix, de définir des priorités et d'engager un dialogue constructif entre les différents acteurs. Parallèlement, six études explorent la manière dont certains acteurs abordent les questions de la qualité et de l'innovation dans la production de l'habitat : la politique architecturale de la SCIC (C. Moley), les processus mis en œuvre par la RIVP (F. de Gravelaine), l'action de l'Effort Rémois (B. Mariolle), le milieu de la promotion (A. Debarre), la production de Jean Nouvel (M. Perianez), la comparaison des approches de Lipa et Serge Goldstein, d'Yves Lion et de Bernard Paurd (R. Hoddé et J.-M. Léger).

CDU 50919 (1-2)

ÉCOLE D'ARCHITECTURE DE PARIS-VAL-DE-MARNE

*Qualité et innovation architecturale*

*dans les programmes du PCA/PUCA*

FRANCE. MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT. PLAN URBANISME CONSTRUCTION ARCHITECTURE

Charenton-le-Pont : École d'architecture, 1999, pag. mult., bibliogr.

Le rapport établit un premier inventaire des thématiques et questionnements récurrents intéressant la profession à partir d'un corpus de documents et expérimentations produits et réalisés au sein des programmes passés au PCA et en cours au PUCA, particulièrement « Programmer et concevoir ». Six thèmes sont sélectionnés : culture et société, programmation et usage, pratiques de projet, qualité architecturale, économie de projet, techniques et matériaux. Une liste des domaines d'application de

ces thèmes est établie ainsi qu'une liste des champs d'action PCA/PUCA. Une analyse bibliographique complète le document.

CDU 39746

ELEB, Monique ; NIVET, Soline ; VIOLEAU, Jean-Louis  
*L'architecture entre goût et opinion : construction d'un parcours et construction d'un jugement.*

ÉCOLE D'ARCHITECTURE PARIS-MALAQUAIS.

LABORATOIRE ARCHITECTURE CULTURE ET

SOCIÉTÉS. FRANCE. MINISTÈRE DE LA CULTURE.

MISSION DU PATRIMOINE ETHNOLOGIQUE

Paris : École d'architecture Paris-Malaquais, 2005.

*Espace(s) public(s)*

Urbanisme, n° 346, janv.-fév. 2006, pp. 41-74,

phot., ill., cartes, plans, tabl.

L'expression « espaces publics » est récente, elle date de la fin des années 1970 et n'est banalisée qu'au cours des années 1990. Jean-Pierre Charbonneau revient sur son livre sur l'espace public et sur la conception de l'espace public. Jean-Pierre Augustin traite des plages, ces espaces publics périphériques. Cynthia Ghorra-Gobin revisite la thématique de l'espace public dans la ville de Los Angeles et met en évidence son intérêt dans cette ville-région. Maria Veltcheva présente des exemples d'espaces publics intérieurs à Paris, Berlin et Rome. Miguel Marti Canovas évoque la monumentalisation de la ville de Barcelone depuis les années 1980. Christophe Catsaros examine les critiques portées par les Athéniens contre la reconfiguration de la place Omonia. Joseph Salamon évoque les démarches de concertation engagées dans le Grand Lyon et les illustre par le cas de l'aménagement de la place Antonin-Perrin à Lyon. Simon Texier analyse la centralité à Paris. Béatrice Mariolle et Antoine Brès évoquent les pratiques des piétons au bord de la RN7 à Athis-Mons. Arnaud Gasnier aborde les nouveaux lieux de chalandise qui doivent offrir des espaces publics sécurisés, une diversité d'ambiances et permettre la maîtrise de son environnement récréatif. Enfin, Thierry Paquet expose son opinion concernant les espaces publics.

CDU

GAUZIN-MULLER, Dominique

*L'architecture écologique. 29 exemples européens*  
Paris: Éditions du Moniteur, 2001, 287 p., ann.,  
cartes, plans, phot., index, bibliogr.

Abondamment illustré et particulièrement riche en informations et commentaires détaillés sur des réalisations, cet ouvrage rappelle tout d'abord les enjeux du développement durable et les tendances de l'architecture écologique, décrit les similitudes et les divergences dans l'application de la démarche environnementale au sein de l'Europe et présente les perspectives de son évolution dans les pays industrialisés et les zones en voie de développement (notamment en référence à l'exploitation du bois, à l'utilisation rationnelle de l'énergie et aux programmes expérimentaux). Une deuxième partie présente des éléments théoriques et leur concrétisation à travers des opérations menées depuis plusieurs décennies dans des capitales nationales et régionales et dans de petites communes européennes. Les domaines abordés sont la planification urbaine, la gestion du sol et du patrimoine, la maîtrise des nuisances, la gestion des déplacements, la gestion de l'énergie, la gestion écologique de l'eau, les espaces verts, la maîtrise des déchets et la gestion sociale de la ville. Les exemples présentés concernent Mäder (commune rurale d'Autriche), Stuttgart, Fribourg-en-Brisgau, Amsterdam, Helsinki et Rennes. La troisième partie expose tout d'abord les divers aspects de la démarche environnementale (utilisation rationnelle de l'énergie, réglementations thermiques et labels européens, énergies renouvelables, gestion écologique du cycle de l'eau, incidence des matériaux sur l'environnement, construction en bois et qualité environnementale, optimisation de la construction, gestion des chantiers, gestion environnementale des bâtiments, financement de la qualité environnementale) et présente 23 réalisations européennes récentes démontrant qu'il est possible de concilier des objectifs sociaux et écologiques de la démarche environnementale dans un cadre économiquement réaliste, en s'inscrivant dans une logique à long terme associant budget d'investissement et coûts d'exploitation. Les exemples présentés sont des bâtiments d'échelle relativement modeste mais remarquables par leur qualité architecturale et représentant tous les types

de programmes : habitat individuel et collectif, petits équipements publics culturels, éducatifs ou sportifs, bureaux et autres bâtiments d'activités. Enfin, en reprenant de manière didactique les quatorze cibles définies par l'Association HQE, la quatrième partie met en évidence les objectifs de la Haute Qualité Environnementale et propose aux maîtres d'ouvrage et aux maîtres d'œuvre des principes de conception et des solutions techniques pour les atteindre pragmatiquement par approximations successives.

CDU 54726

MC HARG, Ian-L.

*Design with nature. Préface Lewis Mumford*  
New York: The Natural History Press, 1969, 198 p., phot.

Composer avec la nature. Préface de Max Falque  
Cahiers de l'IAURIF, Vol. 58-59, janv.-juin, 1980,  
184 p., tabl., graph., cartes, phot.

(Traduction française de *Design with nature*)

«Composer avec la nature» c'est «dessiner» des projets dans un cadre naturel mais c'est aussi «négocier» avec la nature, lui commander en lui obéissant. Pour MC Harg, les atteintes à la nature sont à limiter ; mieux encore les projets doivent entrer dans l'évolution millénaire du monde au lieu de la contrarier, sous peine des sanctions les plus graves. Esprit positif, MC Harg ne nie pas la nécessité de l'aménagement, il observe que la pratique actuelle de l'aménagement se concilie mal avec la sauvegarde et l'évolution de la nature. Convaincu que cette contradiction est soluble, il cherche à ouvrir les aménageurs à l'écologie et, avec habileté, les écologistes à l'aménagement. Son livre appelle à une meilleure compréhension mutuelle et la date de sa publication aux États-Unis d'Amérique, 1969, postérieure d'une bonne dizaine d'années aux plus anciens travaux cités, confère à l'auteur un statut indiscutable de précurseur.  
CDU 40664 ; CDU 40665

*Haute qualité environnementale : certifier pour régner*  
Environnement magazine, no 1613, déc. 2002,  
pp. 20-23, phot.

La démarche de construction en haute qualité environnementale (HQE) est aujourd'hui connue des maîtres d'ouvrage publics mais encore trop peu

des promoteurs privés. Deux certifications ont été lancées en 2003 par le CSTB pour les bâtiments tertiaires et Qualitel pour le secteur résidentiel. Cette certification semble nécessaire pour inciter les promoteurs privés à avoir recours à la HQE alors que des arguments sont avancés contre la certification comme celui de la complexité de la procédure ou de son coût.

CDU

HERTZBERGER, Herman

*Lessons for students in architecture.*

Rotterdam : 010 Publishers, 1991, 272 p., ill., plans

Présentation des conférences sur l'architecture données à l'Université Technique de Delft depuis les années 1973 par l'auteur.

Consultable à l'EA de Versailles.

HUET, Bernard

*L'architecture contre la ville.*

AMC, n° 14, déc. 1986, pp. 10-13

Dans cet exposé de réflexions sur le rapport entre l'architecture et la ville, l'auteur, en faisant référence aux fondements, aux évolutions de l'histoire de l'architecture et à ses mouvements, aux modèles de ville et aux idéologies et pratiques de l'urbanisme, ainsi qu'à la place du logement, met en évidence la contradiction, puis la coupure, puis les possibilités de réconciliation entre l'architecture et la ville.

CDU

HUET, Bernard

*Les enjeux de la critique*

Le visiteur, n° 1, 1995, pp. 88-97, phot.

Ayant remarqué qu'il s'est vu attribuer le rôle de critique lors de sa prise de responsabilité d'une revue d'architecture, l'auteur propose des réflexions sur la « critique architecturale », formulant ce qu'elle n'est pas (éloge, polémique, promotion), ce qu'elle doit faire (porter aussi sur des objets imaginaires, des situations, dégager ce qui est généralisable d'une œuvre, aider à vérifier la pertinence de réponses), ce que peut être son utilité (instruire par sa fonction pédagogique ou didactique, évaluer lors de concours, orienter les débats pour formuler

des axes de recherche). Enfin, l'auteur brosse un tableau critique de l'état de la « critique » en France.

CDU

HULOT, Nicolas

*Pour un pacte écologique.*

Paris : Calmann-Lévy, 2006, 273 p.

Fruit d'une réflexion collective menée avec le Comité de veille écologique, cet ouvrage a été établi à l'occasion de la pré-campagne de l'élection présidentielle de 2007. Il s'adresse au futur président de la République sous la forme d'une lettre et propose un pacte pour que les enjeux écologiques et climatiques soient inscrits aux programmes des candidats. Il demande aux citoyens d'apporter leur soutien aux dix objectifs et cinq propositions constituant le corps de doctrine pour un changement de cap.

En matière d'urbanisme, cet ouvrage insiste sur :

- une extension urbaine contenue avec une relocalisation des activités humaines ;
- une révision des modes de transport réduisant l'usage de la route ;
- un aménagement du territoire favorisant la biodiversité, une politique d'éducation et de sensibilisation à l'écologie et au développement durable, et une participation du public au débat sur les orientations du développement.

LA MORVONNAIS, Patrick de ; BOSVIEUX, Jean ;

COLOOS, Bernard ; HUNTZINGER, Hervé

*Besoins et qualité des logements*

BUREAU D'INFORMATIONS ET DE PRÉVISIONS

ÉCONOMIQUES - FRANCE. MINISTÈRE

DE L'ÉQUIPEMENT. PLAN CONSTRUCTION

ET ARCHITECTURE

Paris : PCA, 1994, 107 p., graph., tabl.

(Coll. Recherches, n° 53)

Grâce aux efforts engagés depuis les années 50, les besoins quantitatifs en logements ont pu être satisfaits en grande partie. La réforme en 1977 atteste de ce renversement de tendance : la notion de besoin ne joue plus le rôle essentiel dans la planification. Les préoccupations de qualité l'emportent sur les seuls aspects quantitatifs. Or, ces évolutions ne sont pas traduites dans les outils statistiques et les méthodes d'évaluation des besoins. La valorisa-

tion des recherches entreprises sur l'appréciation de l'évolution de la qualité des logements et l'évaluation des besoins reste problématique : ce document, à travers l'expérience de la Suède, du Canada, des Pays-Bas, des États-Unis, de la Suisse et du Royaume-Uni démontre les difficultés que rencontrent les chercheurs pour répondre aux préoccupations des décideurs, pour disposer d'indicateurs fiables d'évaluation des besoins et de critères permettant d'apprécier l'évolution de la qualité des logements. Sont analysés ici deux concepts, « qualité » et « besoin » : 1.) la qualité intrinsèque (sécurité, salubrité, commodité, confort...) est fonction, d'une part, des caractéristiques du logement, comme les matériaux constitutifs, la présence d'équipements,... D'autre part de l'état du logement et des équipements. La qualité du logement dans son environnement a trait aux conditions écologiques et socio-économiques du voisinage. 2.) la notion de « besoin » est controversée pour les raisons liées à la difficulté d'évaluation à l'usage de ce mot.

CDU 30388

LEFEBVRE, Henri

*Le droit à la ville*

Paris : Anthropos, 1968, VIII + 166 p.

(Coll. Société et urbanisme)

Le phénomène urbain manifeste aujourd'hui son énormité, déconcertante pour la réflexion, l'action et même l'imagination. Sens et fin de l'industrialisation, la société urbaine se forme en se cherchant et oblige à reconsidérer la philosophie, l'art et la science qui ne peuvent éviter la confrontation avec cet objet nouveau. Ce qui oblige à concevoir une stratégie de la connaissance, inséparable de la stratégie politique. Selon quel axe penser cette stratégie du savoir ? Vers l'entrée en pratique d'un droit : le droit à la ville, à la vie urbaine, condition d'un humanisme et d'une démocratie renouvelés.

« L'espace a été façonné, modelé, à partir d'éléments historiques ou naturels, mais politiquement. L'espace est politique et idéologique. Il y a une idéologie de l'espace parce que cet espace qui semble homogène, qui paraît donné d'un bloc dans son objectivité, dans sa forme pure, tel que nous le constatons, est un produit social. » Henri Lefebvre.

CDU 1802

LUCAN

Jusqu'où exacerber l'individualisme des architectes ?

Le visiteur, n° 1, déc. 1995, pp. 110-119, ill., notes, bibliogr.

Dans cet exposé de réflexions sur les relations existant entre la critique architecturale et les architectes, l'auteur observe qu'en France les architectes restent souvent silencieux sur ce que font leurs confrères, contrairement à ce qui peut se passer dans d'autres pays, et comme le relate l'auteur devant le refus d'architectes de participer à des publications. L'auteur propose également une analyse critique de la pratique de la critique architecturale, distinguant critique opératoire et critique formaliste, tentant également de définir une nouvelle forme de critique inspirée de ce qui se pratique dans le milieu de la littérature.

CDU

MADEC, Philippe (dir.)

Actes environnement

Techniques et architecture, n° 465, avr.-mai 2003, pp. 20-101, phot. coul., plan, bibliogr.

Après l'intérêt pour les économies d'énergie des années 80, la réflexion plus générale sur la problématique du développement durable a bouleversé la réflexion sur les préoccupations environnementales en architecture. Conscients qu'une telle démarche ne peut-être circonscrite par les textes juridiques et normatifs relatifs à la Haute Qualité Environnementale (HQE), les auteurs de ce dossier affirment que « respecter l'environnement est un acte engagé, multiforme, à la rencontre des faisceaux du politique, de l'économique, du culturel, de l'urbain et de l'écologique » Ils ont choisi de présenter conjointement des projets et des édifices particulièrement pertinents en matière de développement durable, et des réflexions théoriques, « pour bien rendre compte du réinvestissement simultané de la technique et de l'humanisme » Ainsi à côté des textes de Philippe Madec et de Jac Fol sur l'importance du primat de l'éthique sur la technique sur ces questions, du bilan et des perspectives de la norme HQE, de l'interrogation d'Alain Marinos sur les relations ambiguës entre développement et patrimoine et d'une réflexion sur l'incidence de la problématique



du bioclimatique sur les formes architecturales, différents projets d'habitation, d'équipements publics, de réaménagement urbain, de bâtiments tertiaires et commerciaux sont présentés : Une habitation par Bertrand Bonnier, Le parc des oiseaux de Villars-les-Dombes par Tectoniques, le Centre d'orientation du Loch Lomond (Ecosse) par Bennets Associated, L'hôtel de l'Eso par AUER, l'abbaye de Nieul-sur-l'Autise par Tetrarc, l'intervention sur le quartier de l'Arc de Triomphe à Saintes, les bâtiments des Grands Ateliers de L'Isle-d'Abeau par Florence Lipsky, des logements PLI à Louvier par Edouard François, un restaurant à Rheden (Pays-Bas) par Bjarne Mastenbroek, l'hôtel Palafitte de Neuchâtel par Kurt Hoffman, une maison à Barcelone par F.Pitch-Aguilera font l'objet d'articles présentant plans, coupes, détails techniques et photographies.  
CDU

MOREL, Alain

*La qualité architecturale selon des habitants du treizième arrondissement de Paris*

ÉCOLE D'ARCHITECTURE DE PARIS-BELLEVILLE.  
INSTITUT PARISIEN DE RECHERCHE. ARCHITECTURE, URBANISTIQUE, SOCIÉTÉ - FRANCE.

MINISTÈRE DE LA CULTURE. MISSION DU PATRIMOINE ETHNOLOGIQUE

Paris : Ipraus Développement, 2002, 65 p., phot., ann., bibliogr.

(Appel de recherche Transformations de la ville et vécu des citadins)

L'étude vise à comprendre comment les usagers du logement perçoivent et définissent la qualité architecturale, dans un quartier de Paris qui a subi une forte rénovation. Par le biais d'entretiens, l'auteur tente de comprendre la lecture que les habitants du treizième arrondissement font de l'architecture, ce qu'ils en attendent, quelle est leur culture architecturale et leur perception des architectes. Il analyse les considérations sur les formes architecturales et urbaines, les qualifications et terminologies appliquées à l'architecture (qualificatifs ayant une connotation esthétique, d'ambiance ou culturelle), la valeur attribuée aux matériaux, les propos sur l'aménagement et l'image idéalisée de la ville.

CDU 55587

PINSON, Daniel

*Usage et architecture*

Paris : L'Harmattan, 1993, 190 p., fig., notes  
(Coll. Villes et entreprises)

Cet ouvrage propose une réflexion sur le poids de l'usage dans la culture architecturale et urbanistique. Est repérée l'importance de la notion d'usage dans les traités d'architecture et la manière dont elle est introduite dans la conception des édifices. Deux tendances principales s'affrontent : la première maintient l'architecture dans le strict domaine des beaux-arts et exclue radicalement l'utilité des critères esthétiques ; la seconde, inspirée de modèles scientifiques et où l'utilité est envisagée dans une perspective strictement instrumentale, sans grand souci de la valeur anthropologique de l'espace habité.

CDU 28049

*Le prince et la cité : un regard personnel sur l'architecture d'aujourd'hui*

= HRH the Prince of Wales : a vision of Britain.

*A personal view of architecture* =

Paris : Éditions du May, 1990, 159 p., index, phot., ill.

Londres : Doubleday, 1989, 160 p., phot. et ill.

coul. et noir/blanc, index

Impressions du Prince-de-galles sur l'architecture de l'après-guerre en Grande-Bretagne, traduites sous la forme d'un documentaire télévisuel de 75 minutes, et sous la forme de ce livre polémique. Le Prince-de-galles souligne la nécessité de veiller au maintien du caractère intrinsèque des villes et villages de son pays, en établissant une comparaison avec ce qu'il a vu ailleurs dans le monde. Il souhaite vivement une révision des lois d'aménagement, et une qualité de l'offre architecturale adaptée à la demande, et d'échelle humaine. Il traduit ses idées dans 10 principes architecturaux ou ensembles de règles pratiques et largement acceptées sur ce que l'on peut et ne peut pas faire en la matière (respect du site, continuité avec le passé, priorité aux matériaux locaux, innovation décorative permettent de poser les butoirs au-delà desquels les dérives industrielles et technocratiques de l'architecture d'aujourd'hui jouent contre l'habitant).

IA 31880 ; CDU 22151

PROST, Robert (dir.)

*Concevoir, inventer, créer.*

*Réflexions sur les pratiques*

Paris : L'Harmattan, 1995, 337 p., fig., ill.

(Coll. Villes et entreprises. Ouvrage collectif)

Recueil de textes abordant les problèmes relatifs aux pratiques, aux acteurs et aux processus de conception, d'invention ou de création. Les domaines abordés sont principalement l'architecture et l'aménagement, mais aussi la production industrielle et la recherche scientifique. La première partie rassemble les discours de quatre praticiens réfléchissant sur leurs propres pratiques. La deuxième partie réunit des chercheurs qui ont fait l'expérience de ce qu'on nomme la « recherche/action » (c'est-à-dire qu'en parallèle à leur travail d'observation d'un projet en train de se réaliser, ils ont participé à des degrés divers, aux processus de conception, voire de mise en œuvre, en réintroduisant une partie des données de leur interprétation dans les processus d'action). Enfin, la dernière partie rassemble des réflexions de philosophes et d'épistémologues.  
CDU 33132

SEGAUD, Marion

*Relation entre architecture et société*

INSTITUT D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES

ARCHITECTURALES ET URBAINES. PARIS - FRANCE.

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT.

PLAN CONSTRUCTION ET ARCHITECTURE

Paris : IERAU, 1996, 92 p., bibliogr.

Évaluation de la relation entre l'architecture et le public dans la société française actuelle. La première partie est consacrée à la mise en perspective de sondages récents sur l'architecture et le public. Ils montrent que l'architecture a un public important, et que même dans le cas où les sondeurs affichent une partialité vis-à-vis de l'architecture moderne, le point de vue du public reste non influençable. La deuxième partie retrace l'histoire du public d'architecture à partir d'un moment clé, c'est-à-dire le développement du goût au dix-septième siècle. Elle offre un inventaire du jugement esthétique. La troisième partie, basée sur des recherches concrètes, brosse la « personnalité de base » de l'homme ordinaire qui constitue le public.

Celle-ci semble s'appuyer sur la « maison », considérée comme articulation entre dispositions intérieures et architecture, en fait sur la perception de formes proches, signifiantes ou non signifiantes. De même il apparaît que des oppositions simples (classique/moderne) structurent le champ de l'appréhension esthétique de l'homme ordinaire.

CDU 34221

WEIL, Sylvie (coord.)

*Les espaces publics urbains*

MISSION INTERMINISTÉRIELLE POUR LA QUALITÉ  
DES CONSTRUCTIONS PUBLIQUES

Paris-La-Défense : MICQP, 2001, 172 p., phot., fig.,

bibliogr.

Ouvrage adressé aux institutions de maîtrise d'ouvrage publique en charge de l'aménagement, de la requalification ou de l'entretien d'espaces publics. La première partie décrit la responsabilité du maître d'ouvrage et donne les différents angles de lecture de l'espace public urbain (approches spatiale et paysagère, juridique, urbaine et sociale) avant de résumer les spécificités du projet d'espace public. La seconde partie détaille six étapes clés : phase préalable, phase de recherche conceptuelle et de souplesse créative, études d'avant-projet et de projet, phase de réalisation des travaux, livraison des travaux et mise en service des aménagements, assistance à l'appropriation et observation des nouvelles pratiques. En annexe des fiches pratiques abordent différentes thématiques : le fonds documentaire et le diagnostic urbain et paysager, la concertation, le processus de programmation, l'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage, le contrat de maîtrise d'ouvrage, la procédure d'alignement, les outils méthodologiques, l'environnement juridique, l'eau et les aménagements.

CDU 54617

## 2 | Lexique et sigles

<b>Art urbain</b>	Ensemble des démarches pluridisciplinaires conduisant à créer ou à transformer des ensembles urbains avec un souci d'évaluation de la qualité architecturale, de la qualité de la vie sociale et du respect de l'environnement (selon le Séminaire Robert Auzelle).
<b>Aménageur-lotisseur</b>	Professionnel, personne physique (maître d'ouvrage d'un lotissement) ou personne morale (maîtrise d'ouvrage) l'aménageur-lotisseur dans la Charte de l'Art urbain, désigne un membre du SNAL Île-de-France.
<b>Biodiversité</b>	Diversité de toute forme de vie sur terre (diversité génétique, diversité des espèces et des écosystèmes).
<b>Bioéthique</b>	Ensemble des principes moraux et valeurs concernant la recherche biologique, ses applications et plus généralement l'utilisation et la manipulation d'éléments vivants (expérimentations, greffes, technologie de la reproduction, manipulations génétiques...).
<b>Cadre de vie</b>	Ensemble des éléments naturels, construits, sociaux et environnementaux, constituant une agglomération, une ville, un village, un quartier, etc.
<b>Cité-jardin</b>	Ville de dimension limitée, construite dans un cadre rural et qui vise à offrir une alternative aux grandes villes et aux banlieues industrielles.
<b>Composition urbaine</b>	Figuration à deux ou trois dimensions des choix spatiaux d'un projet d'urbanisme (ville ou partie de ville), conçue et dessinée de façon suffisamment précise pour permettre la construction.
<b>Concertation</b>	Attitude de demande d'avis sur un projet, par la consultation, le dialogue et la présentation d'une décision aux personnes intéressées, avant qu'elle ne soit prise (l'autorité reste libre de sa décision). <i>Loi no 85-729 du 18 juillet 1985, articles L. 300-2 et R. 300-1 à 3 du Code de l'urbanisme.</i>
<b>Consultation</b>	Processus par lequel les décideurs demandent l'avis de la population, ses attentes et ses besoins, à n'importe quel stade de l'avancement d'un projet (l'autorité reste libre de sa décision).
<b>Co-responsabilité</b>	Responsabilité partagée et solidaire des membres de l'équipe pluridisciplinaire. Chaque professionnel responsable d'un acte prescrit apprécie les conséquences de celui-ci sur le résultat final et tient informé les autres professionnels responsables.
<b>Critère</b>	Ce qui sert de base à un jugement (ex. : qualité architecturale).
<b>Débat démocratique</b>	Toute réunion organisée par une collectivité concernant la vie des habitants et citoyens d'une agglomération, d'un quartier pour recueillir des idées ou des avis sur des projets concernant le cadre de vie.
<b>Débat public</b>	Étape dans le processus décisionnel, s'inscrivant en amont du processus d'élaboration d'un projet. Il n'est ni le lieu de la décision ni même de la négociation mais un temps d'ouverture et de dialogue au cours duquel la population peut s'informer et s'exprimer sur le projet selon des règles définies par la Commission Nationale du Débat Public. <i>Loi no 95-101 du 2 février 1995 - Loi no 2002-276 du 27 février 2002 - articles L.121-1 à 15 du Code de l'environnement.</i>
<b>Développement durable</b>	Mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Cherche à concilier développement économique, progrès social et préservation de l'environnement.
<b>Échelle humaine</b>	Rapport des dimensions d'un bâtiment ou d'un ensemble urbain en harmonie avec les dimensions de la personne humaine.
<b>Enquête publique</b>	Enquête dont l'objet est d'informer le public et de recueillir ses appréciations, ses suggestions et ses contre-propositions. <i>Loi no 94-112 du 9 février 1992 - Loi no 95-101 du 2 février 1995.</i>
<b>Enquête</b>	Mode d'investigation sociologique, psychologique, économique, politologique, qui procède par interrogation, en vue de la connaissance d'une population (et non celle d'une personne déterminée).
<b>Ensemble urbain</b>	Portion de territoire délimitée et organisée à partir d'un tracé de voies et réseaux, d'un découpage de terrains en lots ou parcelles, de règles d'organisation des volumes bâtis et des espaces libres.
<b>Équipe Pluridisciplinaire</b>	Équipe comprenant des professionnels de diverses origines universitaires co-responsables de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre. Ex. : l'aménageur-lotisseur et les maîtres d'œuvre, qualifiés ou agréés (architecte, géologue, géomètre, ingénieur de génie civil, paysagiste, urbaniste, etc.)
<b>Espace perçu/ Espace vécu</b>	Espace tel qu'il est embrassé par la vision qu'un observateur a d'un belvédère ou d'un panorama / Espace pratiqué par les personnes qui y vivent, dans une vision de proximité (entre 0 et 40 m).
<b>Espace public</b>	Partie du domaine public non bâti, ou espace accessible au public, affecté à des usages publics.

<b>Éthique du cadre de vie</b>	Ensemble des valeurs qui, au-delà du strict respect des lois, sont partagées par les professionnels du cadre de vie, soucieux d'évaluer les conséquences de leurs actes, sur la personne humaine et son environnement (cf. impératif écologique).
<b>Étude d'impact</b>	Étude préalable à la réalisation d'aménagements ou d'ouvrages qui, par l'importance de leurs dimensions ou leurs incidences sur le milieu naturel, peuvent porter atteinte à ce dernier. <i>Articles L.122-1 du Code de l'environnement - Loi du 10 juillet 1976 - Directive du 27 juin 1985 du Conseil des Communautés européennes.</i>
<b>Impératif écologique</b>	Valeur à respecter en application des principes régissant l'harmonie des milieux où vivent et se reproduisent des êtres vivants et des relations qu'ils établissent entre eux. Du grec oikos « maison, habitat ». Ex. : préserver la Terre est un impératif écologique.
<b>Maîtrise d'œuvre</b>	Entité, composée de maîtres d'œuvre spécialisés, retenue par le maître d'ouvrage pour réaliser un projet en respectant les objectifs et les contraintes définis par ce dernier, d'en coordonner la réalisation et d'en proposer la réception (cf. équipe pluridisciplinaire).
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	Personne morale qui décide de réaliser une opération, qui en fixe le programme, dispose du terrain, réunit le financement, fixe le calendrier, choisit les professionnels (maîtres d'œuvre) chargés de la réalisation (concepteur, entrepreneur, contrôleur et parfois fabricants), signe les marchés et les contrats d'étude et de travaux (cf. équipe pluridisciplinaire) et en devient propriétaire.
<b>Maîtrise d'usage</b>	Expression sans véritable statut juridique, désignant les utilisateurs d'une construction, d'un espace public, d'un ensemble urbain, qui, par leurs avis, permettent à la maîtrise d'ouvrage et à la maîtrise d'œuvre d'améliorer la qualité d'un ouvrage ou d'un espace, de son usage et son vécu, lors de l'élaboration du programme, la réalisation et la maintenance.
<b>Parti architectural</b>	Détermination, par un architecte ou un urbaniste, du choix d'une solution parmi plusieurs qui s'offrent à lui, fixant le mode d'organisation des éléments du programme et l'aspect des bâtiments et des espaces libres.
<b>Parti d'aménagement</b>	Choix de structuration urbaine retenu pour répondre à l'enjeu principal d'un aménagement territorial ou d'un aménagement urbain, paysager ou rural, en particulier du point de vue spatial.
<b>Plan de composition</b>	« Plan définissant la composition d'ensemble d'un projet ... pouvant se présenter sous la forme d'un plan de masse... », selon le Code de l'urbanisme, art. R 315-5.
<b>Projet urbain</b>	Écrits, dessins et autres modes de représentation détaillant un ensemble d'actions permettant la réalisation d'un aménagement urbain.
<b>Qualité du cadre de vie</b>	Selon le Séminaire Robert Auzelle : qualité d'un ensemble urbain (ex. : lotissement) conjuguant différents aspects de la qualité architecturale, de la qualité de la vie sociale et du respect de l'environnement.
<b>Référence</b>	Élément d'appréciation parmi d'autres d'une qualité observée (dans un ensemble urbain). (Voir critère.).
<b>Référentiel</b>	Ensemble des références regroupées par critères (ex. : les trois critères de la qualité du cadre de vie).
<b>Responsable de l'instruction</b>	Professionnel responsable du service chargé, en liaison avec les autres services publics, de veiller au respect de l'ensemble des règles d'urbanisme et des autorisations d'aménager ou de construire... concernant la procédure conduisant à l'obtention de l'autorisation d'aménager et de construire délivrée par une autorité compétente : le maire ou l'État.
<b>Vocabulaire de l'Art urbain</b>	Appellation du Séminaire Robert Auzelle désignant le regroupement de termes et de notions auxquelles les professionnels du cadre de vie et le public se réfèrent pour parler de la ville et communiquer. Consultable sur <a href="http://www.arturbain.fr">www.arturbain.fr</a>

Sources :

Dictionnaire Le Petit Robert, 1977, Éd. SNL.

Dictionnaire Le petit Littré, 1959, Éd. Gallimard Hachette.

Dictionnaire Encyclopédique Universel, 2000, Éd. Connaissances et Savoirs.

Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés, Jacques Levy et Michel Lussault, 2003, Belin.

Dictionnaire de l'Urbanisme, Philippe Chateaureynaud, 2003, Éd. du Moniteur.

Dictionnaire de l'Urbanisme et de l'Aménagement, Françoise Choay, Pierre Merlin, 2005, PUF.

Espace Urbain, Vocabulaire et Morphologie, Inventaire Général des Monuments Historiques de la France, Monum, 2003, Éditions du Patrimoine.

Vocabulaire Illustré de l'Art urbain, Séminaire Robert Auzelle.

Site officiel [www.debatpublic.fr](http://www.debatpublic.fr) de la Commission Nationale du Débat Public.

Glossaire du site [www.vie-publique.fr](http://www.vie-publique.fr) de la Documentation française.

Glossaire pour un pacte écologique, Nicolas Hulot, Publié par Comité de veille écologique.

Paris : Calmann-Lévy, 2006. - 282 p.

<b>ABF</b>	Architecte des Bâtiments de France
<b>ADP</b>	Aéroport de Paris
<b>AFTRP</b>	Agence Foncière et Technique de la Régie Parisienne
<b>AJIBAT</b>	Association des Journalistes de l'Habitat et de la Ville
<b>AMO</b>	Association Architecture et Maîtres d'Ouvrage
<b>ANAH</b>	Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat
<b>APUR</b>	Atelier Parisien d'Urbanisme
<b>BET</b>	Bureau d'Études Techniques
<b>CAUE</b>	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement
<b>CDU</b>	Centre de Documentation de l'Urbanisme
<b>CERTU</b>	Centre d'Études sur les Réseaux de Transport et de l'Urbanisme
<b>CETE</b>	Centre d'Études Techniques de l'Équipement
<b>CGPC</b>	Conseil Général des Ponts et Chaussées
<b>CNOA</b>	Conseil National des l'Ordre des Architectes
<b>CNOGE</b>	Conseil National des l'Ordre des Géomètres Experts
<b>COFHUAT</b>	Confédération Française pour l'Habitat, l'Urbanisme et l'Aménagement du Territoire
<b>CORDA</b>	Comité de la Recherche et du Développement en Architecture
<b>CSTB</b>	Centre Scientifique et Technique du Bâtiment
<b>DDAF</b>	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
<b>DDE</b>	Direction Départementale de l'Équipement
<b>DGUHC</b>	Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction
<b>DPLG</b>	Diplômé Par Le Gouvernement (architecte)
<b>DRAC</b>	Direction Régionale des Affaires Culturelles
<b>DRE</b>	Direction Régionale de l'Équipement
<b>ENPC</b>	École Nationale des Ponts et Chaussées
<b>ENSBA</b>	École Nationale Supérieure des Beaux-Arts
<b>ENTPE</b>	École Nationale des Travaux Publics de l'État
<b>EPA</b>	Établissement Public d'Aménagement
<b>ESTPB</b>	École Spéciale des Travaux Publics et du Bâtiment
<b>HQE</b>	Haute Qualité Environnementale
<b>IAURIF</b>	Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île-de-France (ex IAURP de Paris)
<b>IGE</b>	Inspecteur Général de l'Équipement
<b>LOLF</b>	Loi Organique relative aux Lois de Finances
<b>MCC</b>	Ministère de la Culture et de la Communication
<b>MIQCP</b>	Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques
<b>MTETM</b>	Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer
<b>OPAC</b>	Office Public d'Aménagement et de Construction
<b>OPAH</b>	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
<b>PLU</b>	Plan Local d'Urbanisme
<b>POS</b>	Plan d'Occupation des Sols
<b>PUCA</b>	Plan Urbanisme, Construction et Architecture (ex PCA)
<b>RIVP</b>	Régie Immobilière de la Ville de Paris
<b>SA</b>	Société Anonyme
<b>SCI</b>	Société Civile Immobilière
<b>SCIP</b>	Société Coopérative d'Intérêt Collectif
<b>SEM</b>	Société d'Économie Mixte
<b>SNAL</b>	Syndicat National des professionnels de l'Aménagement et du Lotissement
<b>SDAP</b>	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
<b>UNCMI</b>	Union Nationale des Constructeurs de Maisons Individuelles
<b>UNSFA</b>	Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes

## 3 | Règlement du Prix arturbain.fr (extraits)

### **Séminaire Robert Auzelle – Association loi 1901, reconnue d'utilité publique**

Le Prix arturbain.fr, placé sous le haut patronage du ministre de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables, est ouvert aux maîtres d'ouvrage publics ou privés afin de sélectionner et faire connaître des opérations déjà réalisées exemplaires pour leurs qualités architecturales, sociales et environnementales.

#### **ARTICLE 1 : L'objet**

Le Prix arturbain.fr a pour but de faire connaître au public des opérations remarquables d'urbanisme, d'habitat, de construction et d'aménagement, déjà réalisées illustrant la définition de l'Art urbain du Séminaire Robert Auzelle :

« Ensemble des démarches pluridisciplinaires conduisant à créer ou à transformer des ensembles urbains avec un souci d'évaluation de la qualité architecturale, de la vie sociale et du respect de l'environnement », présentées par des organismes publics ou privés. Sans en faire une exclusivité, le Séminaire Robert Auzelle recherche, pour la session ....., des opérations concernant le thème : .....

#### **ARTICLE 2 : L'organisateur**

Le Séminaire Robert Auzelle « Association pour la Promotion de l'Art Urbain », organise le Prix arturbain.fr, marque déposée internationale.[...]

#### **ARTICLE 3 : Les participants et la présentation des actions**

La candidature est ouverte à tout organisme public ou privé, qui adhère au Séminaire Robert Auzelle en tant que membre (cotisation de ..... euros, les membres pouvant bénéficier « ....d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 60 %... - cf. art. 238 bis du CGI).

Le représentant de l'organisme adresse une lettre de candidature avec le titre, le lieu de l'opération et le nom de son correspondant.

Les organismes sélectionnés préparent et mettent au point, en liaison avec le Séminaire, une fiche de présentation de l'opération. Celle-ci figurera sur le site [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr).

Lors de la présentation publique, le représentant de chaque organisme sélectionné dispose de 6 minutes pour commenter la visualisation de la fiche de présentation.

Les sociétés cotisantes bénéficient « ... d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 60 % ... » (cf. art. 238 bis du CGI)

#### **ARTICLE 4 : Le calendrier**

- juin/septembre : consultation publique, lettre de candidature.

[...]

#### **ARTICLE 5 : Le jury et les résultats**

5.1- le jury est composé des représentants des organismes sélectionnés. Chaque représentant attribue aux autres actions sélectionnées une note 0, 1, 2, 3 au regard des 3 critères (qualité architecturale, qualité de la vie sociale et respect de l'environnement).

- Le Prix arturbain.fr est attribué à l'opération ayant obtenu le plus de points au classement général.

- Trois mentions sont également décernées pour les opérations qui ont obtenu le plus de points dans un des trois critères sans pouvoir cumuler les distinctions. En cas d'égalité entre sélectionnés, le candidat le mieux placé au classement général l'emporte.

5.2 – la « meilleure communication » est attribuée à l'organisme qui obtient le plus de voix lors du vote du public présent dans l'auditorium.

5.3 -La proclamation publique des résultats est assurée en séance, par le Président du Séminaire Robert Auzelle.

#### **ARTICLE 6 : La propriété et l'exploitation des actions sélectionnées et du Prix arturbain.fr**

[...]

#### **ARTICLE 7 : Les renseignements**

La lettre de candidature est adressée à Séminaire Robert Auzelle - SRA - Prix arturbain.fr – Arche de La Défense – 92055 – LA DÉFENSE Cedex.

Tél. 01 40 81 71 35 – Fax 01 40 81 73 90

Courriel : [arturbain@i-carre.net](mailto:arturbain@i-carre.net)

Web : [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr)

## 4 Sociétés sélectionnées de 1997 à 2006

### 1997

#### « Le quartier des portes de la Forêt »

##### Bois-Guillaume (76)

Prix de l'Action d'Art urbain 1997

Foncier Conseil (actuellement Nexity Foncier Conseil)

1, Terrasse Bellini - TSA 48200

92 919 La Défense Cedex

Tél. : 01 71 12 12 12

contact@foncierconseil.com

#### « Place des droits de l'homme et du citoyen »

##### Évry (91)

Mention qualité architecturale

EP Évry

Tél. : 01 64 97 92 59

#### « Maison associative la Source »

##### La Guéroulde (27)

Mention qualité de la vie sociale

IDICE

140, rue de Galliéni - 92100 Boulogne

Tél. : 01 46 99 99 70

#### « Parc de la Monnerie » - La Flèche (72)

Mention respect de l'environnement

SNC

Quartier Actisud Saint-Jean - BP 24

57130 Jouy-aux-Arches

Tél. : 03 87 56 51 50

#### « Beyrouth, mémoire des lieux, reconstruction »

##### Beyrouth (Liban)

SOLIDERE

89, rue Riad-el-Sohl - Beyrouth - Liban

Tél. : 00961 1 646 128

#### « Métamorphose de la RN 314 » Nanterre (92)

EPAD

Tour FRAMATOME - 1, place de la Coupole

92080 PARIS La Défense Cedex

Tél. : 01 47 96 25 51

#### « La saline royale fête la planète »

##### Arc-et-Senans (25)

Institut Claude Nicolas Ledoux

La Saline royale - 25610 Arc-et-Senans

Tél. : 03 81 54 45 00

#### « Des jardins dans l'immeuble » Paris (75)

Meunier Promotion

235, avenue Le jour se lève - 92100 Boulogne

Tél. : 01 49 10 24 93

#### « L'axe de la Terre, Cité Descartes »

##### Marne-la-vallée (77)

EPA Marne

5, boulevard Pierre-Carle - BP 01 - Noisiel -

77426 Marne-la-Vallée Cedex 2

Tél. : 01 64 62 44 44

epa@marne-la-vallee.com

#### « Plan de paysage de l'Isle d'Abeau »

##### L'Isle-d'Abeau (38)

EPIDA

BP 208 - 38081 L'Isle-d'Abeau Cedex

Tél. : 04 74 27 35 00

#### « Logement et maison pour personnes âgées »

##### Boulogne-Billancourt (92)

STIM BATIR

150, route de la Reine

92513 Boulogne-Billancourt Cedex

Tél. : 01 47 12 55 55

### 1998

#### « Le quartier du bois des vallées »

##### Le Plessis Robinson (92)

Prix de l'Action d'Art urbain 1998

SEMPRO

Hôtel de Ville - 92351 Le-Plessis-Robinson

Tél. : 01 41 07 93 39

vm.sempro@hotmail.com

**« Le quartier de Port Cergy »****Cergy-Pontoise (95)****Mention qualité architecturale**

EPA Cergy Pontoise

Rue de la gare – 95020 Cergy-Pontoise

Tél. : 01 34 20 55 00

epacergy@epa-cergy.fr

**« La vie de cours, quartier Sully »****Nantes (44)****Mention qualité de la vie sociale**

AMOFI

6 bis, rue de l'Ouche de Versailles – BP 90313

44003 NANTES

Tél. : 02 51 81 41 91

**« Les jardins de l'Arche »****La Défense (92)****Mention respect de l'environnement****et meilleure communication**

EPAD

Tour Framatome – 1, place de la Coupole

92080 PARIS La Défense Cedex

Tél. : 01 47 96 25 51

**« Une friche transformée en cœur de ville »****Chevilly-la-Rue (94)**

AFTRP

195, rue de Bercy – 75012 Paris

Tél. : 01 40 04 66 00

**« Aux portes du Grand Lyon » – Mionnay (01)**

SA Jammet

58, route de Lyon – 69686 Chassieu Cedex

Tél. 04 78 90 48 56

**« La rencontre entre la ville et son parc »****Saint-Quentin-en-Yvelines (78)**

EPA Saint Quentin en Yvelines

PB 49 – 78184 Saint-Quentin-en-Yvelines Cedex

**« Mixité urbaine en ville nouvelle »****Bussy-Saint-Georges (77)**

EPA Marne la Vallée

5, boulevard Pierre-Carle – BP 01 – Noisiel

77426 Marne-la-Vallée Cedex 2

Tél. : 01 64 62 44 44

epa@marne-la-vallee.com

**« Aire de Boitray sur l'Autoroute A6 »****Saint-Georges-de-Reneins (69)**

SAPRR – Sociétés des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône

148, rue de l'Université – 75007 Paris

Tél. : 01 53 59 00 00

**1999****« Cité Fougères, création d'un nouveau quartier »****Paris XX<sup>e</sup> (75)****Prix de l'Action d'Art urbain 1999****et Meilleure Communication**

OPAC de Paris

49, rue du Cardinal Lemoine – 75005 Paris

Tél. : 01 44 41 75 00

communication@opacparis.fr

**« Le passage Thiaffait, une réhabilitation****exemplaire du Quartier des pentes »****Lyon (69)****Mention qualité architecturale**

Société d'Équipement du Rhône et de Lyon

4, boulevard Eugène Deruelle – BP 3099

69398 Lyon cedex 03

Tél. : 04 72 61 50 19

**« La Cour des Voraces, La Croix Rousse »****Lyon (69)****Mention qualité de la vie sociale**

Habitat et Humanisme

69, chemin de Vassieux – 69300 Caluire

Tél. : 04 72 27 42 58

federation@habitat-humanisme.org

**« Site sportif de plain air et de loisirs de****Vaires/ Marnes (77)****Mention respect de l'environnement**

AFTRP

195, rue de Bercy – 75012 PARIS

**« Le Technoparc de Poissy » – Poissy (78)**

SEM de Poissy

Hôtel de ville Place de la République – BP 3081

78303 Poissy Cedex

Tél. : 01 39 22 56 40



« Les maisons de ville »

**Jouy-le-Moutier (95)**

EPA Cergy

Rue de la gare – 95020 Cergy-Pontoise

Tél. : 01 34 20 55 00

epacergy@epa-cergy.fr

« Viaduc de la rivière Saint-Sauveur »

**Calvados (14)**

SAPN – Société des Autoroutes de Paris-Normandie

100, avenue de Suffren – 75015 Paris

Tél : 01 44 38 62 40

« Aménagement des plans d'eau et des parcs du Val Maubuée »

**Marne-la-Vallée (77)**

EPA Marne-la-Vallée

et Ville nouvelle de Marne-la-Vallée

5, boulevard Pierre-Carle – BP 01 – Noisiel

77426 Marne-La-Vallée Cedex 2

Tél. : 01 64 62 44 44

epa@marne-la-vallee.com

« Le domaine de l'étang de la Boissière »

**Anger (49)**

Foncier Conseil

(actuellement Nexity Foncier Conseil)

1, terrasse Bellini – TSA 48200

92 919 La Défense Cedex

Tél. : 01 71 12 12 12

contact@foncierconseil.com

**2000**

« 10 ans d'Art urbain »

**Gréasque (13)**

**Prix arturbain.fr 2000**

CAUE 13

35, rue Montgrand

13006 Marseille

Tél. : 04 96 11 01 20

Mail : caue13@free.fr

et Ville de Gréasque

mairie-greasque@ville-greasque.fr

« Les deux gares Éole, un renouveau de l'architecture urbaine souterraine »

**Paris (75)**

**Mention qualité architecturale**

AREP

163 bis, avenue de Clichy – 75017 Paris

Tél. : 01 56 33 05 08

contact@arep.fr

« Le centre-bourg réhabilité »

**Chécy (45)**

**Mention qualité de la vie sociale**

Mairie de Chécy

11, place du Cloître – 45430 Checy

Tél. : 02 38 46 60 60

contact@checy.fr

« Réhabilitation de la rue Juvet »

**Chaumont (52)**

**Mention respect de l'environnement**

ADDAR PACT 52

16, rue des Abbés Durand – 52007 Chaumont

Tél. : 03 25 03 17 22

HD.52@wanadoo.fr

« Les villages de Méru »

**Méru (60)**

**Meilleure Communication**

TERRABATIR

15, avenue de l'Observatoire – 75006 Paris

Tél. : 01 43 25 42 75

terrabitir@wanadoo.fr

« La Fontaine Saint Martin »

**Le Plessis-Bouchard (95)**

ESPACE CONSEIL

route Renault – BP 26 – 78410 Aubergenville

contact@espace-conseil.com

« Quartier résidentiel le bon Pasteur »

**Strasbourg (67)**

Société d'Aménagement et d'Équipement de la Région de Strasbourg

10, rue Oberlin – 67000 Strasbourg

Tél. : 03 88 37 88 88

sers@sers.com.fr

**« Villages Catalan, village de la vitesse ? »****Pyrénées Orientales (66)**

Autoroutes du sud de la France  
100, avenue Suffren – 75725 Paris Cedex 15  
Tél. : 01 72 71 90 00

**« Un parc habité » – Carquefou (44)**

Terre Océane ATL – ATARAXIA  
Rue du Moulin de la Rousselière  
44800 Saint-Herblain  
Tél. : 02 28 07 22 22  
jmpertue@ataraxia.fr

**2001****« Une démarche OPAH – La Croix Rousse »****Lyon (69)****Prix arturbain.fr 2001**

ANAH  
8, avenue de l'Opéra – 75001 Paris  
Tél. : 01 44 77 39 39  
info@anah.fr

**« Axe majeur » – Cergy-Pontoise (95)****Mention qualité architecturale**

Établissement Public d'Aménagement de la Ville  
Nouvelle de Cergy-Pontoise  
Rue de la gare – 95020 Cergy-Pontoise  
Tél. : 01 34 20 55 00  
epacergy@epa-cergy.fr

**« Les Louisianes, un quartier de maisons »****Évry (91)****Mention qualité de la vie sociale**

DCF  
170, avenue du Président Wilson  
93120 Saint-Denis  
Tél. : 01 49 46 49 41

**« Halte pour péniches en liaison avec le bourg »****Saint-Mammès-sur-Loing (77)****Mention respect de l'environnement**

CAUE 77  
27, rue du Marché – 77120 Coulommiers  
Tél. : 01 64 30 30 62  
caue77@wanadoo.fr

**« Un habitat à l'échelle humaine »****Carrières (78)****Meilleure Communication**

SETIF  
63, rue Daguerre – 75014 Paris  
Tél. : 01 43 22 48 24  
setif@wanadoo.fr

**« Mixité Sociale et réhabilitation en secteur sauvegardé »****Bayonne (64)**

PACT-CDAHR du Pays Basque  
9, rue Jacques Laffite – 64100 Bayonne  
Tél. : 05 59 46 31 31  
pact.cdhar.paysbasque@wanadoo.fr

**« Un quartier nouveau reconquiert un site »****Limay (69)**

TEPAC SAS  
3, rue de Louvière – 78120 Rambouillet  
Tél. : 01 34 57 12 10

**« Un lotissement en site protégé »****Montfort l'Amaury (78)**

LOTICIS SA  
47, route de Paris – 78760 Pont-Chartrain  
Tél. : 01 34 89 34 91  
loticis@loticis.com

**« L'autoroute réhabilite le village – Hameau de Valenty »****Ventavon (05)**

ESCOTA  
100, avenue de Suffren – 75015 Paris  
Tél. : 01 47 53 36 73

**« Mixité en cœur de village »**

Saint-Lubin des Joncherets (28)  
SA HLM d'Eure et Loir  
2, rue du 11 Novembre – 28110 Luce  
Tél. : 02 37 91 24 89

**2002****« Sous les arches »****Issy-les-Moulineaux (92)****Prix arturbain.fr 2002**

Ville d'Issy-les-Moulineaux  
62, rue du Général Leclerc  
92131 Issy-les-Moulineaux  
Tél. : 01 41 23 88 94 – andre.santini@ville-issy.fr

**« Plan d'embellissement de Bordeaux »****Bordeaux****Mention qualité architecturale**

A'Urba  
Agence d'urbanisme de Bordeaux Métropole  
Aquitaine – Hangar G2 – Quai Armand Lalande  
BP 71 – 33041 Bordeaux  
Tél. : 05 56 99 84 84 – contact@aurba.org

**« Espace d'Accueil de gestion patrimoniale »****Porquerolles (83)****Mention respect de l'environnement**

Parc National de Port Cros  
Castel Sainte-Claire – Rue Sainte Claire  
83418 Hyères Cedex  
Tél. : 04 94 12 82 30 – accueil@pnpc.com.fr

**« Un quartier embelli et réanimé »****Montrouge (92)****Mention qualité de la vie sociale et Meilleure communication**

PACT ARIM des Hauts de Seine  
62, rue Ernest Renan – 92022 NANTERRE Cedex  
Tél. : 01 55 17 19 60  
hts-seine@pact-arim.org  
Et Ville de Montrouge  
Hôtel de ville –43, avenue de la République  
92120 Montrouge  
Tél. : 01 46 12 76 76  
cabinet.maire@ville-montrouge.fr

**« Un Tramway artistique »****Strasbourg (67)**

Compagnie des Transports Strasbourgeois  
14, rue de la gare aux marchandises  
BP 2 – 67035 Strasbourg Cedex 2  
Tél. : 03 88 77 70 54  
agiesi@cts-strasbourg.fr

**« Un grand ensemble recomposé »****Saint-Ouen l'Aumône (95)**

OPIEVOY (Opac de l'Essonne, du Val d'Oise et des Yvelines)  
55, avenue de Paris – BP 1124  
78011 Versailles Cedex  
Tél. : 01 30 84 23 35

**« Pierre et Lumière »****Rocamadour (46)**

Ville de Rocamadour Hôtel de ville  
46500 Rocamadour  
Tél. : 05 65 33 63 26  
rocamadour@wanadoo.fr

**« Une place reconquise »****Bouray-sur-Juine (91)**

Ville de Bouray-sur-Juine  
18, rue de la Mairie – 91850 Bouray-sur-Juine  
Tél. : 01 69 27 44 36  
ac.mairie.bouray@wanadoo.fr  
Et CAUE 91 Ferme du bois Briard Courcouronnes  
91021 Évry Cedex  
Tel. : 01 60 79 35 44  
caue91@caue91.asso.fr

**2003****« Un jardin pour la paix »****Bitche (57)****Prix arturbain.fr 2003**

Ville de Bitche  
31, rue du Maréchal Foch – 57232 Bitche Cedex  
Tél. : 03 87 96 00 13  
mairie@ville-bitche.fr  
et CAUE 57  
29, rue des Murs – 57040 Metz cedex  
Tél. : 03 87 74 46 06  
contact@caue57.com

**« Un cœur de village »****Donnery (45)****Mention qualité architecturale**

Ville de Donnery  
10, place de l'Église – 45450 Donnery  
Tél. : 02 38 59 20 10  
mairie@donnery.fr

**« La place de la république »****Arcueil (94)****Mention qualité de la vie sociale et Meilleure communication**

Ville d'Arcueil

10, avenue Paul Doumer – 94114 Arcueil

Tél. : 01 46 15 08 80

communication@mairie-arcueil.fr

**« Parc résidentiel la Vinalière »****Cellier (44)****Mention respect de l'environnement**

SNC La Vinalière

Groupe France Terre – 3, rue Célestin Freinet

44200 NANTES

Tél. : 02 40 20 04 44

Groupe Ataraxia Aménagement (Terre Océane) –

rue du Moulin de la Rousselière

44800 SAINT Herblain

Tél. : 02 28 07 22 22

**« La passerelle du Moulin sur la Marne »****Chelles (77)**

Syndicat intercommunal de la Passerelle du Moulin

Parc du Souvenir Émile Fouchard

77500 Chelles

Tél. : 01 64 72 85 35

**« Le quartier des États-Unis et ses murs peints »****Lyon (69)**

OPAC Grand Lyon

191 – 193, cours Lafayette – 69006 Lyon

Tél. : 04 72 74 68 00

contact@opac-grandlyon.fr

**« Un grand projet de ville »****Vandoeuvre-lès-Nancy (54)**

Ville de Vandoeuvre les Nancy

7, rue de Parme

54500 Vandoeuvre-lès-Nancy

Tél. : 03 83 51 80 00

**« La villa Fragonard, un nouveau quartier de ville »****Maisons-Alfort (94)**

George V Apollonia

1, terrasse Bellini - TSA 48200

92919 Paris La Défense

Tél. : 01 71 12 11 90

**2004****« Un viaduc dans un parc »****Vers-Pont du Gard (30)****Prix arturbain.fr 2004**Établissement Public de Coopération Culturelle  
du Pont du Gard

Route du Pont du Gard

30210 Vers-Pont-du-Gard

Tél. : 04 66 37 50 21

**« L'îlot rénové de la Reine Blanche »****Paris 13<sup>e</sup> (75)****Mention qualité architecturale**

OGIC

31, rue Pouchet – 75017 Paris

Tél. : 01 44 85 65 00

standard@ogic.fr

**« Une cité-jardin aux références durables »****Stains (93)****Mention qualité de la vie sociale**

Ville de Stains

Commune de Stains BP 73 – 93241 Stains Cedex

Tél. : 01 55 93 57 92

cab1.elus@stains.fr

**« De la friche au parc d'activités »****Alfortville et Choisy-le-Roi (94)****Mention respect de l'environnement et****Meilleure communication**

Nexity Foncier Conseil

6, rue du Général Foy – 75008 Paris

Tél. : 01 44 70 24 70

contact@nexity.fr

**« Un îlot résidentiel en front de mer »****Marseille (13)**

Nexity George V Provence

Les Docks – Atrium 10.4

10, place de la Joliette – 13002 Marseille

Tél. : 04 91 13 17 17

contact@nexity.fr

**« Une résidence dans un parc »****Étiolles (91)**

PROMO GERIM  
Centre Hoche – 25, rue Hoche  
91260 Juvisy-sur-Orge  
Tél. : 01 69 45 56 56  
promogerim@wanadoo.fr

**2005****« Habiter le jardin d'eau au cœur des rives de Meurthe »****Nancy (54)****Prix arturbain.fr 2005 + meilleure communication**

Ville de Nancy  
Hôtel de Ville – 1, place Stanislas Case officielle N° 1  
34035 Nancy  
Tél. : 03 53 85 32 70

**« L'université au bord de l'eau »****Amiens (80)****Mention qualité architecturale**

Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole  
Place de l'hôtel de ville – 80000 Amiens  
Tél. : 03 22 97 42 58

**« Promenade autour du quai Vauban »****Perpignan (66)****Mention qualité de la vie sociale**

Ville de Perpignan  
Place de la loge – BP 93166931 Perpignan Cedex  
Tél. : 04 68 66 30 89

**« La CaminAdour »****Tarbes (65)****Mention respect de l'environnement**

Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes  
30, avenue Saint-Exupéry – 65000 Tarbes  
Tél. : 05 62 53 34 30  
environnement@legrandtarbes.fr

**« Le Carré et ses canaux »****Sénart (77)**

Etablissement Public d'Aménagement de la Ville nouvelle de Sénart  
La Grange Prévoté – 77547 Savigny-le-Temple  
Tél. : 01 64 10 15 15

**« Loire, trame verte »****Orléans (45)**

Communauté d'Agglomération d'Orléans  
Val-de-Loire  
Espace Saint Marc – 5, place du 6 juin 1944  
45000 Orléans  
Tél. : 02 38 78 77 26

**« Un village dans la ville : la Chamberlière »****Valence (26)**

SNC ALP Perriolat et Cie  
26500 – Bourg-lès-Valence  
Tél. : 04 75 42 13 22  
info@2607immo.com

**« Une villa parisienne »****Paris XIII<sup>e</sup> (75)**

First Avenue  
8-10, rue Boissonnade  
75014 PARIS  
Tél. : 01 45 38 76 00

**2006****« La place de la Libération »****Dijon (21)****Prix arturbain.fr 2006 + meilleure communication**

Mairie de Dijon  
Palais des États de Bourgogne – BP 1510  
21033 Dijon Cedex.  
Tél. : 03 80 74 51 51

**« Les places, de folies en cascade »****Briey (54)****Mention qualité architecturale**

Hôtel de ville  
BP 87 – 54153 Briey Cedex  
Tél. : 03 82 47 16 00

**« Le champ de foire »****Treffort-Cuisiat (01)****Mention qualité de la vie sociale**

Hôtel de ville  
01310 Treffort-Cuisiat  
Tél. : 04 74 42 38 00

**« Le parvis de la cathédrale »****Saint-Pol-de-Léon (29)****Mention respect de l'environnement**

Hôtel de ville BP 96  
29250 Saint-Pol-de-Léon  
Tél. : 02 98 15 85 00

**«Les places perchées du centre »****Collonges-au-Mont-d'Or (69)**

Groupe France TERRE  
34, Cours Lafayette  
69003 Lyon  
Tél. : 04 78 71 03 79

**« La place dans une composition »****Noisy-le-Roi (78)**

Nexity Domaines  
1, terrasse Bellini TSA 48200  
92919 La Défense Cedex  
Tél. : 01 71 12 12 17

## 5 | Charte de l'Art urbain en Essonne 2006



syndicat national  
des aménageurs  
Chambre Ile-de-France



### Charte de l'Art urbain pour les lotissements d'habitation en Essonne

La Charte de l'Art urbain vise la qualité du cadre de vie des lotissements d'habitation et atteste des bonnes démarches pluridisciplinaires entre les responsables représentant les professions et les Services Publics signataires.

Les signataires s'engagent à faire respecter, par leurs membres ou représentants, les dispositions qui suivent.

#### Article 1 – L'aménageur-lotisseur et les maîtres d'œuvre constituant l'Équipe pluridisciplinaire s'engagent...

l'aménageur-lotisseur :

- à travailler en Équipe pluridisciplinaire constituée avec les maîtres d'œuvre professionnels qualifiés ou agréés (architecte, géologue, géomètre, ingénieur de génie civil, paysagiste, urbaniste, etc.) ;
- à réunir les maîtres d'œuvre dès le lancement de l'opération (cf. Article 5), pour mettre en place un dialogue de confiance avec le maire et le Responsable de l'Instruction travaillant en liaison avec les représentants des Services Publics et les Concessionnaires des réseaux concernés.

l'Équipe pluridisciplinaire :

- à établir en concertation :
- un plan de composition, visé par l'aménageur-lotisseur et les autres membres de l'Équipe, prenant en compte l'environnement urbain et social, l'accès à chaque lot, l'implantation des constructions sur les parcelles, l'évolution future du quartier, etc. :

- un cahier de prescriptions (et/ou de recommandations) architecturales et paysagères s'imposant aux acquéreurs des lots ;
- un document interne d'information où chaque membre de l'équipe indiquera en quoi il a veillé au respect de l'environnement (préservation de la biodiversité, mise en place de mesures préventives ou compensatoires, utilisation d'énergies renouvelables, etc.).

#### Article 2 – Les représentants des organisations professionnelles et des Services publics signataires s'engagent :

- à faire valoir le principe de co-responsabilité auprès de leurs membres pour apprécier les conséquences de leurs actes et à en tenir régulièrement informés les autres professionnels responsables.

#### Article 3 – L'aménageur-lotisseur s'engage en accord avec le maire et le responsable de l'Instruction :

- à arrêter dès le lancement d'une opération de lotissement (cf. Article 5) :
- la liste exhaustive des pièces du dossier d'autorisation d'aménager ;
- le calendrier fixant les délais ;
- le projet de convention de rétrocession des équipements communs.

#### Article 4 – Transfert des équipements dans le domaine communal et leurs protections :

L'aménageur-lotisseur, en accord avec le maire s'engage pour permettre le transfert des équipements dans le domaine communal, dès leur réception, et quel que soit l'état d'avancement des constructions :

- à remettre au maire, lors de la réception des travaux : l'étude de sol G0 G11, le rapport inspection Camera, les essais d'étanchéité, les plans de récolement, l'assurance décennale couvrant l'intégralité des travaux (cette liste n'étant pas exhaustive);
- à prévoir dans le cahier des charges du lotissement que chaque acquéreur sera tenu :  
d'établir un état des lieux contradictoire avant et après travaux, en présence du représentant du maire, du constructeur le cas échéant de l'aménageur-lotisseur,  
de réaliser ou de faire réaliser avant tout commencement de travaux la protection des ouvrages au droit de son lot.

Les constructeurs s'engagent :

- à prévenir les acquéreurs des lots de la date d'ouverture du chantier
- à signer l'état des lieux avant et après travaux,
- à protéger les équipements au droit du lot (voirie, trottoirs, bordures...) et à les restituer en l'état à la fin des travaux.

**Article 5 – La Charte particulière de l'Art urbain (cf. modèle joint).**

- dès le lancement d'une opération de lotissement, les aménageurs-lotisseurs s'engagent à faire signer une Charte particulière de l'Art urbain (cf. modèle) et à en faire parvenir un exemplaire au Séminaire Robert Auzelle, au CAUE de l'Essonne et le SNAL Île-de-France.

**Article 6 – Le SNAL Île-de-France, le CAUE 91 et le Séminaire Robert Auzelle s'engagent :**

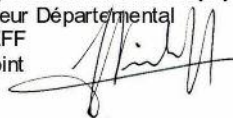
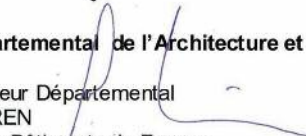
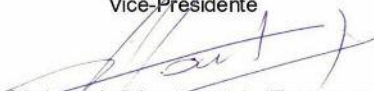
- à agir dans une démarche de sensibilisation à l'Art urbain, sous forme de stages agréés ;
- à organiser :  
une réunion annuelle d'évaluation des lotissements et de communication avec le public, selon la définition de l'Art urbain du Séminaire Robert Auzelle, une réflexion permanente en relation avec les élus sur les documents d'urbanisme afin de définir les besoins et les intérêts des collectivités,  
un débat sur la profession d'aménageur-lotisseur, le SNAL, l'éthique du cadre de vie, et les relations entre les professions du cadre de vie (cf. Équipe pluridisciplinaire),

à associer l'Agence d'Urbanisme et de Développement Essonne-Seine-Orge aux actions mentionnées ci-dessus pour laquelle elle apportera son concours technique concernant son territoire d'études.



**Signataires de la Charte de l'Art urbain :**

Evry, le 28 septembre 2006.

**Conseil Régional de l'Ordre des Architectes**Pour la présidente  
Bernard ROMBAUTS  
Architecte**Direction Départementale de l'Équipement**Pour le Directeur Départemental  
Igor KISSELEFF  
Directeur adjoint**Chambre Départementale de l'Ordre des  
Géomètres Experts de l'Essonne**Pour le Président  
Jean-François FAU  
Géomètre-expert**Service Départemental de l'Architecture et du  
Patrimoine**Pour le Directeur Départemental  
Philippe CIEREN  
Architecte des Bâtiments de France*pour* **Syntec Ingénierie**  
Christian DEURE  
Président de délégation Ile-de-France  
*pour le vice-président CASPER***Agence d'Urbanisme et de Développement  
Essonne-Seine-Orge**Anne-Véronique VERNARDET  
la Directrice*pour le* **Fédération Française du Paysage**  
Pierre-Marie TRICAUD  
Président  
*Marie Deliczy**le vice-général**A A***Union Régionale des Constructeurs de  
Maisons Individuelles**Jean-Luc TOUZEAU  
Président, Essonne**Office Professionnel de Qualification des  
Urbanistes**Pour le Président  
Daniela PENNINI  
Vice présidente / Urbaniste qualifiée**Syndicat National des Aménageurs  
Lotisseurs Ile-de-France**Pour La Présidente, Ile-de-France  
Rémi Rocher  
Vice Président, Chambre Ile-de-France**Séminaire Robert Auzelle**Robert-Max ANTONI  
PrésidentChristiane HARLES-  
LEVASSEUR  
Vice-Présidente**Conseils d'Architecture,  
d'Urbanisme et de  
l'Environnement 91**Philippe LECOY  
Directeur

NOTA : Les Maires et Conseillers Généraux du Département de l'Essonne seront tenus informés de la Charte de l'Art urbain par le CAUE 91 ; Celle-ci sera portée à connaissance de l'Union des Maires de l'Essonne.



syndicat national  
des aménageurs  
Chambre Île-de-France



## Charte particulière de l'Art urbain

pour le lotissement .....  
à ..... en Essonne

La Charte particulière de l'Art urbain vise la qualité du cadre de vie du lotissement d'habitation et atteste des bonnes démarches pluridisciplinaires entre le maire, l'aménageur-lotisseur membre du SNAL Île-de-France, les maîtres d'œuvre choisis par lui et le responsable de l'instruction.

Les signataires, après avoir pris connaissance de la Charte de l'Art urbain, s'engagent :

- à en respecter les termes ;
- à tirer les enseignements de cette expérience un an après la réception du lotissement avec le CAUE 91, le Séminaire Robert Auzelle et le SNAL Île-de-France, destinataires d'un exemplaire de ce document.

o l'aménageur-lotisseur.....  
Membre du SNAL Île-de-France, représenté par .....

o Les maîtres d'œuvre :

L'Architecte.....  
(Inscrit à l'Ordre des Architectes)

Le Géomètre.....  
(Inscrit à l'Ordre des Géomètres Experts)

L'Ingénieur du Bureau d'Études .....  
(Membre de Syntec Ingénierie)

Le Paysagiste .....  
(Membre de la Fédération Française du Paysage)

L'Urbaniste.....  
(Qualifié Office Professionnel de Qualification des Urbanistes)

o Le Responsable de l'instruction :  
M. .... représentant.....

o Le maire de .....

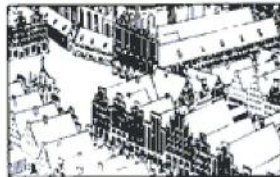
Fait en mairie de ..... le .....

## 6 | L'Art urbain redéfinit l'urbanisme

Communication



Maison du tisserand à Clamecy, XVe siècle.



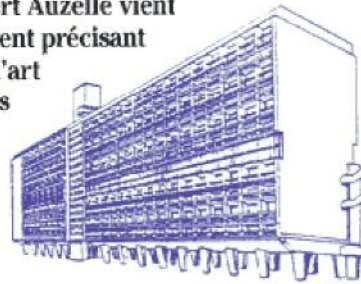
Village flamand, XVe siècle.

«Vocabulaire illustré de l'art urbain », tel est le titre du document édité par le Séminaire Robert Auzelle, sous l'impulsion de Robert-Max Antoni, inspecteur général de la construction et coordinateur de la sous-section architecture au Conseil général des ponts et chaussées.

Cet essai de langage, recueil de définition sur l'art urbain, va permettre de parler de la ville en proposant aux différentes professions de partager un vocabulaire commun. Mais aussi d'apprendre à tous les futurs acteurs de la ville à garder la trace des lieux et à s'appuyer sur les valeurs pré-existantes du site. Ce document - voué à être enrichi chaque année - est organisé en cinq parties : perception, composition, espaces publics, mobilier et décor et représentation. On y apprend par exemple l'origine, l'histoire et la vocation de la cité-jardin, du square ; la notion de repère, de fenêtre urbaine, de pignon ou de ligne de crête. «Bien sûr le mot «traboule » est

# L'art urbain redéfinit l'urbanisme

**Le séminaire Robert Auzelle vient d'éditer un document précisant le vocabulaire de l'art urbain. Un pas vers un nouvel urbanisme.**



Cité Radieuse de Marseille, 1952.

dans le dictionnaire » explique Robert-Max Antoni, « mais sa définition n'offre aucune information sur l'usage et l'intérêt de cet espace ».

C'est là que la notion d'art urbain, lancé par le Séminaire, prend tout son intérêt en rassemblant des données (historiques, sociologiques ...) que les urbanistes aujourd'hui ont tendance à négliger. « Nous sommes obnubilés par un code de l'urbanisme trop technocratique » justifie R-M. Antoni. La notion « d'art urbain » est ainsi née en opposition au terme d'urbanisme, qui selon le séminaire, est en état d'échec par rapport

à la prise en compte des besoins collectifs.

« Le mot d'urbanisme n'a plus de sens » confirme R-M. Antoni. « Beaucoup de gens sans formation dont les maires des communes étaient fondés légitimement à l'exercer ». Or historiquement les urbanistes (architectes ou ingénieurs) avaient un engagement vis-à-vis de la cité. Des clauses morales qui s'apparentaient à celle du milieu médical en faisant d'eux « les médecins de la ville ». Un débat que le Séminaire Robert Auzelle souhaite développer très vite au sein du ministère.



Parthéon d'Athènes, Ve siècle av. J.-C.

**Le séminaire et son inspirateur : Robert Auzelle**

Le séminaire a été créé en 1984 par un groupe d'enseignants de l'école d'architecture Paris-cofflans, pour perpétuer les principes de Robert Auzelle, disparu en décembre 1983. Architecte puis urbaniste, il participe notamment à la reconstruction des villes bretonnes détruites pendant la dernière guerre. Également enseignant, il porte l'architecture au rang d'art, prône la constitution d'équipes pluridisciplinaires. Il est aussi le porte parole d'un urbanisme responsable devant « défendre les intérêts moraux des populations concernées ». Parallèlement à la rédaction de ce dictionnaire illustré de l'art urbain, l'association organise de nombreux colloques ainsi qu'un concours thématique annuel ouvert aux étudiants. Il est cette année consacré à l'entrée des villes.

## 7 | La qualité architecturale n'a pas de prix

Par Robert-Max Antoni, 1996

«La notion même de qualité architecturale reste dans l'esprit des professionnels, des maîtres d'ouvrage et du public, une notion dont la définition est controversée. Les réflexions menées dans le cadre du Conseil général des Ponts et Chaussées<sup>32</sup> sur ce thème ont montré des clivages entre des corporations appartenant à des formations universitaires différentes. La culture de l'ingénieur, marquée par sa dimension technique, voit dans la qualité architecturale les aspects esthétiques de l'œuvre relatifs aux formes et à la beauté du bâtiment, pour mieux distinguer cette notion ainsi réduite, de la qualité de la construction qui prend en compte des aspects quantifiables dans les domaines technique et économique, comme l'isolation acoustique et thermique, la durabilité des matériaux utilisés dans la construction, de manière à définir un produit normé pouvant faire l'objet de qualifications permettant de le situer par comparaison à d'autres. Le centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), le plan construction et architecture (PCA) sont des services publics marqués par cette culture. La culture de l'architecte, marquée par sa dimension artistique, permet à celui-ci de trouver dans cette notion un refuge justifiant l'intervention de l'architecte maître d'œuvre, au sens de la loi sur l'Architecture ; elle s'attache à souligner dans la qualité architecturale une prise en compte de notions non mesurables et de règles de l'art fondant le métier de créateur jugeant de la globalité de l'œuvre. La qualité architecturale se trouve définie par le concept vitruvien, repris par Alberti, que Perrault traduit dans les dix livres d'architecture de Vitruve : ... «En toutes sortes d'édifices, il faut prendre garde que la Solidité, l'Utilité (ou Commodité) et la Beauté s'y rencontrent... »<sup>33</sup> qui permet ainsi de distinguer ce qui fait la différence entre la construction et l'architecture, entre la technique et l'art, etc.

Ce débat est aussi révélateur d'une lutte de pouvoirs, dont les enjeux économiques sont importants et dont les champs de bataille se développent

autour des législations et des réglementations (loi sur la Maîtrise d'ouvrage publique, loi sur l'Architecture), fixant l'accès à la commande pour différentes catégories de praticiens et de responsables du cadre de vie.

L'affaire se complique lorsqu'apparaît isolée la notion de qualité. Celle-ci, appliquée au domaine de la construction, s'attachera aux méthodes et pratiques des acteurs qui participent à l'acte de bâtir. «Toujours mieux et moins cher», «Recherche du zéro défaut»: il s'agit alors d'une approche socio-économique qui considérera la qualité architecturale comme l'une des conséquences d'une démarche de recherche d'améliorations dans le système concurrentiel de marché. L'argent devient l'unité de mesure de la qualité. Le même produit peut-il être réalisé plus vite par les mêmes agents de production? Le même produit peut-il être amélioré pour un coût moindre et élargir le marché à plus d'acheteurs? Comment se situe le rapport qualité/prix de tel produit?

Lorsque la qualité architecturale devient qualité architecturale et urbaine, il s'agit alors d'apprécier pour les citoyens les rapports de l'architecture à la ville. Nous entrons cette fois dans des considérations socio-politiques où interviennent de façon complexe d'autres acteurs : les maires et les urbanistes. Les premiers, représentant leurs concitoyens sur le territoire communal, exercent leur pouvoir dans le cadre des autorisations qu'ils délivrent au titre du Code de l'urbanisme. Les autres jouent un rôle de prestataires de services pour le compte des maîtres d'ouvrage publics ou privés, à moins qu'ils ne soient eux-mêmes maîtres d'ouvrage. Ils peuvent encore se considérer comme tenants d'une profession : la profession d'urbaniste étant aujourd'hui<sup>34</sup> à la recherche d'une légitimité par la reconnaissance d'un statut. L'État avant la Seconde Guerre mondiale reconnaissait aux architectes et géomètres qu'il missionnait cette capacité à dresser les plans et règlements d'urbanisme. Tout a changé aujourd'hui. Les lois de décentralisation ont donné aux communes

Le Conseil général des Ponts et Chaussées a engagé entre 1994 et 1996 un débat sur cette notion (cf. Affaire no 95.218).

Les 10 livres d'Architecture de Vitruve par Claude Perrault – 1er livre, chapitre III, p. 16, Ed. Mardaga.

Depuis lors, 34. la profession d'urbaniste a été reconnue.

et aux maires une compétence de droit pour exercer dans ce domaine.

Le Séminaire Robert Auzelle, dans son action de promotion de l'Art urbain et la définition qu'il donne à l'Art urbain<sup>35</sup>, a voulu associer la qualité architecturale à deux autres valeurs, que sont la qualité de la vie sociale et le respect de l'environnement. Il donne ainsi au concept vitruvien autonome une relativité dans le système de valeurs interdépendant : en effet, peut-on parler de qualité architecturale indépendamment des individus et du milieu ? Peut-on parler de qualité architecturale aujourd'hui à Beyrouth ou à Sarajevo, villes dégradées par la guerre, ou à Tchernobyl, ville victime de la radioactivité ? L'espace où règne la paix et la vie est indispensable pour créer les conditions de la qualité architecturale.

La qualité architecturale, selon le Séminaire Robert Auzelle, est une valeur, portée par les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre. Elle s'appuie sur un langage commun qui appartient à la culture, sur le débat fondateur de la démocratie, sur la création collective qu'impose une éthique.

Il ne peut y avoir de qualité architecturale s'il n'y a pas de culture. Les clivages constatés chez nos élites sur cette notion sont révélateurs d'une lacune de l'éducation des futurs citoyens ou de l'absence de sensibilisation auprès des professionnels et élus dans le domaine du cadre de vie, de l'environnement et de l'histoire. Les premiers travaux du « Vocabulaire illustré de l'Art urbain » s'inscrivent dans une contribution à un langage commun en cherchant à vulgariser un ensemble de notions et de termes à l'usage du citoyen. Celui-ci pourra apprendre à regarder et à parler de l'architecture.

Mais il ne peut y avoir non plus de qualité architecturale s'il n'y a pas de débat ou si le débat se limite à ceux qui commandent l'ouvrage et à ceux qui le fabriquent. La qualité architecturale a ses producteurs et ses consommateurs qui doivent se concerter pour constater son émergence. Aujourd'hui, il y a trop d'exclus du débat ; les usagers se voient contraints, notamment dans la création des bâtiments publics, de supporter des dispositions incommodes ou encore difficilement exploitables. Allez passer une journée dans un hôpital récent et notez tous les dysfonctionnements auprès des malades et des infirmiers...

Il n'y a pas de qualité architecturale enfin, si les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre sont étrangers à toute éthique et, par conséquent, ne respectent pas les principes conduisant à la création collective, qui résulte d'un travail où s'expriment des compétences diverses, mais complémentaires. Les tribunaux restent aujourd'hui les seules autorités qui règlent de façon exclusive les contentieux en laissant le pouvoir d'appréciation de la qualité architecturale aux juges. Fallait-il une loi Littoral pour faire détruire des constructions peu respectueuses de l'environnement ? Fallait-il une loi Paysage pour exercer un contrôle sur l'aspect des constructions par les collectivités et l'État ? La multiplication des textes ne fait qu'accroître le contentieux et renforce encore l'influence des groupes de pression au détriment de l'individu. Très curieusement, c'est aujourd'hui le juge qui, se fondant sur un règlement national d'urbanisme R 111.21<sup>36</sup>, article d'ordre public – pratiquement plus exercé au titre du contrôle architectural par les services de l'État – peut condamner l'État ou la commune pour erreur d'appréciation...

En conclusion, parler de la qualité architecturale sans langage commun, sans débat démocratique, sans création collective, c'est réserver ce sujet à une discussion académique, à un exercice de style, ou rester dans une polémique masquant un jeu de pouvoirs. La qualité architecturale ne se trouve ni dans des réponses à des programmes pour un moindre coût, ni dans des réalisations coûteuses apportant plus de prestations que d'autres. La qualité architecturale n'a pas de prix dans notre société ; elle ne peut avoir que des gardiens exigeants sur la culture, la démocratie et l'éthique. C'est pourquoi une responsabilité très particulière revient aux maîtres d'ouvrages et aux maîtres d'œuvre en tant que personnes physiques. Il serait utile que les pouvoirs de ces acteurs soient mieux définis, que leurs qualifications soient mieux assurées et qu'une déontologie règle leurs rapports. »

35. Définition de l'Art urbain selon le Séminaire Robert Auzelle : « Ensembles des démarches pluridisciplinaires et participatives à caractère stratégique conduisant les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre à la création ou la transformation des ensembles urbains dans un souci évaluable de qualité architecturale, de vie sociale et de respect de l'environnement ».

36. Art. R 111.21.  
Le permis de construire peut être refusé ou n'être accordé que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si les constructions, par « leur situation, leur architecture, leurs dimensions ou l'aspect extérieur » des bâtiments ou ouvrages à édifier ou à modifier, sont de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales (Décr. N° 77-755 du 7 juill. 1977)

## 8 | Remerciements

Par Robert-Max Antoni

Cette étude s'est déroulée sur une période de dix ans; elle a mobilisé des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre publics et privés ainsi que des élus. Ils sont tous mentionnés dans les fiches de présentation des opérations sélectionnées au titre du Prix arturbain.fr.

Il convient de remercier Jean Dellus, Georges Vauzeilles et Jacques Pautigny qui ont participé au lancement des premières manifestations. Puis Grégory Ewest et Aude Vaspart, alors étudiants en architecture qui par la suite m'ont apporté leur concours pour réaliser les fiches de présentation des opérations. Ces travaux ont été suivis par le PUCA, Olivier Piron puis Michèle Tilmont.

Le Certu a accepté d'être le commanditaire de la publication, sous la responsabilité de Bruno Verdon et Jean-Paul Dumontier.

Au Conseil général des Ponts et Chaussées, Georges Cavallier, Jean Frébault, Georges Mercadal et Claude Martinand ont encouragé cette expérience par leur témoignage et leur présence aux manifestations. Le milieu professionnel et le milieu associatif concernés ont eu l'occasion de donner des avis. La presse (Le Moniteur et la revue Urbanisme) a contribué à la diffusion de cette manière d'évaluer des opérations exemplaires mettant en valeur les qualités d'un urbanisme ordinaire.

L'étude a nécessité la participation de Colette Galmiche et Anne Courtinat, du Centre de Documentation de l'Urbanisme. La partie relative à l'établissement du Référentiel, renseignement et mise en forme des fiches, est due aux contributions actives de Laurence Daude et Aude Vaspart. Pierre Bernard et Baptiste Meyronneinc ont respectivement participé à l'enquête et aux opérations de lotissements d'habitation.

Il conviendra de mentionner le travail de Christiane Levasseur, Philippe Lecoy et du SNAL Île-de-France,

pour établir la Charte de l'Art urbain en Essonne, dont le Référentiel sera un complément.

Les avis des membres du conseil d'administration du Séminaire Robert Auzelle ont été pris en compte, ainsi que les conseils de Véronique Biau, Marion Ségaud, Alain Arméni, Carole Pourchez, Antoine Loubière et Dominique Schneider.

## Guide to environmental quality and quality of life

Preface by Nicolas Hulot

The "Guide to environmental quality and quality of life" is a contribution by the Séminaire Robert Auzelle (SRA) illustrating the definition of Urban Art\*.

Based on eighty projects selected over a period of ten years for the arturbain.fr prize, the annual competition held under the patronage of France's Minister for Infrastructure, Transport and Housing in charge of Urban Planning, a group of seventeen projects have been chosen according to the following three criteria: architectural quality, quality of social life and environmental quality. The majority of these projects concern housing estates or public spaces typical of ordinary urban planning in France.

The 10th arturbain.fr prize is presented on the DVD that comes with the guide.

The partnerships developed between the Séminaire Robert Auzelle, project owners, project managers and mayors involved in these projects reflect "a concern to evaluate quality" shared by all.

Above all, the "Guide to environmental quality and quality of life" is an educational guide intended for spatial planning professionals and elected officials, together with academic staff and students. A wider public may also be interested in the common language of Urban Art.

Robert-Max ANTONI

\*"A range of multidisciplinary initiatives designed to create or transform urban areas, based on a concern for architectural quality, the quality of social life and environmental quality."

## Referencial para la calidad del entorno

### Prefacio de Nicolas Hulot

El "Referencial para la calidad del entorno " representa una contribución del Seminario Robert Auzelle (SRA) consagrado a la definición del Arte Urbano".

A partir de ochenta operaciones ejemplares seleccionadas desde hace diez años mediante el "Premio de arte urbano.fr "(Prix arturbain.fr)", manifestación anual organizada bajo el alto patrocinio del Ministerio de Equipamiento y Urbanismo, se registró un conjunto de diecisiete referencias vinculadas con tres criterios de apreciación: la calidad arquitectural, la calidad de la vida social y el respeto del medioambiente. La mayoría de las operaciones conciernen conjuntos urbanos de viviendas y espacios públicos que caracterizan el urbanismo ordinario de nuestro país.

La obra incluye un DVD con la presentación del 10mo Premio de arte urbano.fr

La cooperación establecida entre el seminario Robert Auzelle, los profesionales adjudicadores, contratistas y alcaldes involucrados en dichas operaciones, revela una "preocupación común por evaluar la calidad del entorno".

El "Referencial para la calidad del entorno" es ante todo una obra pedagógica destinada a profesionales de la ordenación, representantes políticos, docentes y estudiantes. También está destinada al público en general el cual podrá familiarizarse con el lenguaje común del Arte Urbano.

Robert -Max ANTONI

\* Conjunto de acciones pluridisciplinarias tendientes a crear o a transformar conjuntos urbanos con el afán de evaluar la calidad arquitectural, la calidad de la vida social y el respeto del medioambiente.



## Referenziale per la qualità dell'ambiente di vita

Prefazione di Nicolas Hulot

« Referenziale per la qualità dell'ambiente di vita » è un contributo del Seminario Robert Auzelle (SRA) che illustra la definizione dell'Arte urbana\*.

A partire da ottanta operazioni esemplari selezionate nell'arco di dieci anni dal Premio arturbain.fr, manifestazione annua posta sotto l'alto patrocinio del Ministro dei Beni Strumentali incaricato dell'urbanistica, è stato rilevato un gruppo di diciassette riferimenti secondo i tre criteri di valutazione della qualità architettonica, della qualità della vita sociale e del rispetto dell'ambiente. La maggior parte delle operazioni riguarda complessi urbani abitativi e spazi pubblici che caratterizzano l'urbanizzazione ordinaria del nostro paese.

Il DVD allegato all'opera presenta la manifestazione del 10° Premio arturbain.fr .

La partnership tra il seminario Robert Auzelle, i professionisti committenti, la direzione generale dei lavori ed i sindaci interessati da queste operazioni, mostra « una volontà di valutazione della qualità » condivisa.

« Referenziale per la qualità dell'ambiente di vita » resta innanzitutto un'opera pedagogica rivolta ai professionisti della pianificazione, ai politici, agli insegnanti ed agli studenti. Anche il pubblico potrà avvicinarsi al linguaggio comune dell'Arte urbana.

Robert -Max ANTONI

\* «Assieme delle pratiche pluridisciplinari che conducono a creare o a trasformare i complessi urbani in un'ottica di valutazione della qualità architettonica, della qualità di vita sociale e del rispetto dell'ambiente»



© CERTU - 2007

Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables

Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques

Toute reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement du CERTU est illicite (loi du 11 mars 1957).

Cette reproduction par quelque procédé que ce soit, constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Coordination : Service Éditions (Patrick Marchand)

Mise en page: Urbanitude ☎ 04 78 22 70 35

Impression: Jouve ☎ 01 44 76 54 40

Achevé d'imprimer: septembre 2007

Dépôt légal: 3<sup>e</sup> trimestre 2007

ISBN: 978-2-11-097143-2

ISSN: 0247-1159

Cet ouvrage est en vente au CERTU

Bureau de vente:

9, rue Juliette Récamier

69456 LYON cedex 06 - France

☎ 04 72 74 59 59

Internet: <http://www.certu.fr>



■ Référentiel sur la qualité du cadre de vie constitue une contribution du Séminaire Robert Auzelle (SRA) illustrant la définition de l'Art urbain\*.

À partir de quatre-vingts opérations exemplaires sélectionnées depuis dix ans au Prix arturbain.fr, manifestation annuelle placée sous le haut patronage du ministre de l'Équipement chargé de l'urbanisme, il a été relevé un ensemble de dix-sept références se rapportant aux trois critères d'appréciation de la qualité architecturale, de la qualité de la vie sociale et du respect de l'environnement.

La majorité des opérations concernent des ensembles urbains d'habitation et des espaces publics caractérisant l'urbanisme ordinaire de notre pays.

Le partenariat entre le SNAL et le Séminaire Robert Auzelle témoigne d'un « souci d'évaluation de la qualité » partagé entre les professionnels, maîtres d'ouvrage du SNAL, ceux de la maîtrise d'œuvre et les maires attentifs concernés par ces opérations.

« Référentiel sur la qualité du cadre de vie » reste avant tout un ouvrage pédagogique destiné aux professionnels de l'aménagement, aux élus et aux enseignants et étudiants.

Le plus large public pourra aussi se familiariser avec le langage commun de l'Art urbain.

Le cédérom qui est joint à l'ouvrage constitue le recueil des opérations sélectionnées consultables également sur [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr).

Robert-Max ANTONI

\* « Ensemble des démarches pluridisciplinaires conduisant à créer ou à transformer des ensembles urbains avec un souci d'évaluation de la qualité architecturale, de la qualité de la vie sociale et du respect de l'environnement »

*Service technique placé sous l'autorité du ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de la Mer, le Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques a pour mission de faire progresser les connaissances et les savoir-faire dans tous les domaines liés aux questions urbaines. Partenaire des collectivités locales et des professionnels publics et privés, il est le lieu de référence où se développent les professionnalismes au service de la cité.*

Certu Référentiel pour la qualité du cadre de vie

QU  
Inser  
Cohé  
du lie  
Éche  
QU  
Conc  
entre  
et u  
Conc  
Acce  
Vari  
fon  
RE  
Gest  
d'éch

SUR LE MÊME THÈME

L'art urbain pour la ville de demain  
(Villes Nouvelles d'Île-de-France)  
2002

L'art urbain  
Dossier documentaire  
2004

Aménagement et urbanisme

Aménagement  
et exploitation de la voirie

Transport et mobilité

Maîtrise d'ouvrage  
et équipements publics

Environnement

Technologies  
et systèmes d'information